Department of Justice Canada

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-20
ISBN 0-660-56988-4

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Department of Justice Canada

92-03890/

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Portfolio Overview

1992-93 Expenditure Plan

Roles and Responsibilities within the Portfolio

Administration of Justice Program: The Department is responsible for the legal affairs of the government as a whole, and for offering legal services to individual departments and agencies through functions related to the Offices of the Attorney General and of the Minister of Justice.

As the country's most senior legal officer, the Attorney General must uphold the rule of law at all times. In the Attorney General function, the Department of Justice represents the Crown in all litigation where rights of a public nature, of concern to the federal government, come into question. As legal counsel to departments and agencies, the Attorney General is responsible for a wide range of duties including the preparation of contracts, the collection of debts owing to the Crown, the searching of property titles, and the provision of legal advice regarding programs and operations.

The Minister of Justice function must take into account considerations of both law and government policy. The Minister must, for instance, be concerned with the policy considerations underlying the law for which the Minister is directly responsible. At the same time, the Minister is concerned with the legal content of government bills, regulations or departmental directives as they may affect fundamental rights or freedoms. The Minister also oversees all legal mechanisms used to achieve the overall objectives of the government.

Included within the portfolio are independent organizations, namely:

Canadian Human Rights Commission: The Canadian Human Rights Commission combats discrimination within federal jurisdiction on the principle that every individual should have equal opportunity to participate in all spheres of Canadian life, consistent with his or her duties and obligations as a member of society. The Commission administers the *Canadian Human Rights Act* which prohibits discrimination in employment and service access on ten grounds: race, colour, national or ethnic origin, religion, age, sex, marital status, family status, disability and conviction for which a pardon has been granted. It is empowered to investigate complaints of discrimination, to approve settlements, to recommend the appointment of independent human rights tribunals and to end discriminatory policies and practices by means of education and research. The Commission also has a duty to examine the reports generated by the *Employment Equity Act* and to take any necessary action to expedite federal compliance with that statute.

The Commission's authority encompasses all areas of federal jurisdiction including federal departments and agencies, Crown corporations, private companies which regularly transport goods or people across provincial or national borders, chartered banks, companies which handle radioactive materials, inter-provincial or international pipelines, broadcasting companies and telephone companies doing business in more than one province.

Federal Court of Canada: The Federal Court of Canada's objective is to provide a court of law, equity and admiralty for the better administration of the laws of Canada. The Registry is the administrative infrastructure of the Federal Court of Canada which is a superior court of record with civil and criminal jurisdiction hearing a wide variety of matters including admiralty, income tax, intellectual property, claims by and against the Crown and appeals under numerous federal statutes. The Court also has jurisdiction to review decisions of federal boards, commissions and tribunals.

Law Reform Commission: The mandate of the Law Reform Commission is to study and to review the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform. The increased complexity of Canadian society and an accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law. The Commission is charged with continuing the study and review of the laws of Canada and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice.

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs: The Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs administers Part I of the *Judges Act* which provides for the payment of salaries, allowances and annuities to the judges of the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and to the judges of the superior, county and district courts of the provinces and territories. It also provides administrative services to the Canadian Judicial Council and is responsible for the preparation of budgetary submissions of the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Canadian Judicial Council. Also included in the services provided by the Office are language training for federally appointed judges, the publication of the Federal Court Reports and the administration of the twelve advisory committees on judicial appointments.

Offices of the Information and Privacy Commissioners -

Information Commissioner: Under the *Access to Information Act*, the Information Commissioner shall receive, investigate and report on complaints from persons who allege they have been denied rights under the *Act*. Complaints relate to denials of access of records, delays, fees payable, or any other matter relating to requesting or obtaining access to records under the *Act*. The Commissioner holds some formal investigation hearings and initiates investigations on any matter relating to requesting or obtaining access to records under the *Act* where there are reasonable grounds to do so, for example, where a number of complaints point to a major problem. As well, it is necessary for the Commissioner to review and monitor all litigation in the Federal Court under the *Act* and, where appropriate, to commence actions on behalf of complainants and to intervene as a party to protect the rights of complainants or to obtain judicial interpretation of the *Act*.

Privacy Commissioner: The *Privacy Act* requires the Privacy Commissioner to investigate and make findings on complaints from individuals who allege they have been denied their rights under the *Act*. Complaints include allegations that government institutions have denied access, delayed responding beyond the permitted time limit, refused corrections or notations, misused or wrongly collected personal information, given access in the wrong official language, or improperly described their personal information holdings in the Personal Information Index.

In addition, individuals may complain that government is collecting, using, maintaining or destroying personal information in a way that contravenes the fair information practices set out in the *Privacy Act*. The Commissioner may also lodge complaints if the Commissioner is satisfied that there are reasonable grounds to launch an investigation.

The Commissioner may also investigate institutions' collection, retention, use, disposal and security of personal records at any time to ensure their compliance with fair information practices set out in the Act. Reports may be made directly to Parliament whenever a matter is considered sufficiently urgent. Special studies on privacy issues are carried out at the request of the Minister of Justice.

Supreme Court of Canada: The operation of the program of the Supreme Court of Canada (hereinafter referred to as "the Court") requires the provision of a number of services to the members of the Court, litigants, the legal community, and the public in general.

The Court is the highest court of the land and as such it is one of Canada's most important national institutions. As the final general court of appeal it is the last judicial resort for litigants, either individuals or governments. Its jurisdiction embraces both the civil law of the province of Quebec and the common law of the other nine provinces and two territories.

The Court hears cases from the ten provincial and two territorial Courts of Appeal and from the Appeal Division of the Federal Court of Canada. In addition, the Court is required to hear cases referred by the Governor in Council on constitutional questions. The importance of the Court's decisions for Canadian society is well recognized. The Court assures uniformity, consistency and correctness in articulation, development and interpretation of legal principles throughout the Canadian judicial system.

Tax Court of Canada: The Tax Court of Canada provides an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between taxpayers and the Crown. Appeals follow two procedures: an informal procedure where the amount in issue is less than $7,000, and a general procedure in other cases. The Court has exclusive original jurisdiction to hear and determine references and appeals on matters arising under the *Income Tax Act*, the Canada Pension Plan, the *Old Age Security Act*, the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act* and Part III of the *Unemployment Insurance Act*, 1971, where references or appeals to the Court are provided for in those *Acts* and Part IX of the *Excise Tax Act*. The Court also has exclusive original jurisdiction to hear and determine appeals on matters arising under the *War Veterans Allowance Act* and the *Civilian War Pensions and Allowances Act* from an adjudication of the Veterans Appeal Board regarding that which constitutes income.

The Registry of the Tax Court of Canada provides various administrative services to the judiciary of the Court. These services include hearings coordination, appeals processing, advice and assistance to the litigants regarding the practice and procedures of the Court, Court Reporters, Court Registrars, secretarial services, recorded information management, mail and messenger services, library services, security services, Court facilities throughout Canada, office accommodations, and other administrative services.

Main Estimates by Agency and the Department under the Minister of Justice's Portfolio

(thousands of dollars)	1992-93 Person-years	1992-93 Main Estimates	1991-92 Person-years	1991-92 Main Estimates
Department of Justice	2,043	442,837	1,769	416,616
Canadian Human Rights Commission	224	18,230	220	16,794
Federal Court of Canada	379	32,670	281	18,729
Law Reform Commission of Canada	36	4,822	41	4,922
Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs	37	185,896	37	164,922
Office of the Information and Privacy Commissioners of Canada	82	6,761	78	6,691
Supreme Court of Canada	145	15,609	142	15,136
Tax Court of Canada	110	9,598	105	8,714

For explanation of change between Main Estimates 1991-92 and 1992-93, see Program Expenditure Plan, Part III of the Estimates of each Department and Agency.

1992-93 Estimates

Part III

Department of Justice Canada

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 4
B. Use of 1990-91 Authorities 5

Section I - Program Overview

A. Plans for 1992-93
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements 10
B. Recent Performance
1. Highlights 13
2. Review of Financial Performance 16
C. Background
1. Introduction 17
2. Mandate 17
3. Program Objective 18
4. Program Organization for Delivery 18
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 21
2. Initiatives 22
3. Update on Previously Reported Initiatives 22
E. Program Effectiveness 24

Section II - Analysis by Activity

A. Legal Services 27
B. Litigation Services 30
C. Legislative Services 34
D. Legal Policy and Program Development 37
E. Administration 48

Section III - Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 53
2. Personnel Requirements 54
3. Transfer Payments 56
4. Revenue 57
5. Net Cost of Program 57
B. Other Information
1. Acts for which the Minister of Justice has Responsibilities 58

Index 60

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Justice		
1	Operating expenditures	161,971	156,896
5	Grants and contributions	260,870	242,203
(S)	Minister of Justice - Salary and motor car allowance	51	51
(S)	Contributions to employee benefit plans	19,945	17,466
	Total Department	442,837	416,616

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Department	
1	Justice - Operating expenditures	161,971,000
5	Justice - The grants listed in the Estimates and contributions	260,869,736

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates					
	Authorized person-years*	Budgetary Operating	Capital	Transfer payments	Total	1991-92 Main Estimates
Legal Services	447	39,872	299		40,171	36,530
Litigation Services	1,002	87,302	2,147		89,449	73,193
Legislative Services	96	8,883	15		8,898	9,585
Legal Policy and Program Development	204	20,496	191	260,870	281,557	263,843
Administration	294	22,574	188		22,762	33,465
	2,043	179,127	2,840	260,870	442,837	416,616
1991-92 Authorized person-years	1,769					

* See figure 31, page 54, for additional information on person-years.

B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
	Justice			
1	Operating Expenditures	124,773,000	142,804,000	141,068,635
5	Grants and contributions	243,069,500	274,155,726	276,146,787
(S)	Minister of Justice - Salary and motor car allowance	49,400	49,825	49,825
(S)	Contributions to employee benefit plans	14,289,000	15,329,000	15,329,000
	Total Program - Budgetary	382,180,900	432,338,551	432,594,247

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93

1. Highlights

Highlights of the Administration of Justice Program during 1992-93 will be :

- various measures to achieve the objectives of inclusive justice, to provide: a system of justice that is responsive and fair for all Canadians; fairness in the legal relationship between government and the governed; and the protection of society;

- consolidation of the *Fugitive Offenders Act* and the *Extradition Act* into legislation designed to reform and modernize Canada's laws concerning extradition;

- negotiation of extradition treaties with foreign governments and litigation of extradition cases on behalf of the Government;

- working with the House of Commons Special Committee to review the Law Reform Commission's recommendations for the reform of the General Part of the *Criminal Code*;

- develop legislation to favour trial within a reasonable time;

- review of *Criminal Code* provisions respecting wife assault and family violence, including bail provisions and corporal punishment;

- review of the *Criminal Code* section dealing with the use of deadly force (s.25) will be completed with amendments to the *Code* being tabled if warranted;

- in preparation for the 1992 Parliamentary Review of the functioning of the new evidentiary and other provisions regarding child sexual abuse (Bill C-15, S.C. 1987, c.24), publication of the research relating to child sexual abuse. Assistance to the Government in the process of the Parliamentary Review;

- taking into account the Supreme Court of Canada ruling in R. v. Butler which is expected some time in 1992, review of the issues pertaining to obscenity will continue with a view to amending the *Criminal Code* if appropriate. Two areas will be considered on a priority basis: child pornography and violent pornography;

- introduction of an *Act to Amend the Divorce Act (Provisional Variations)* and an *Act to Amend the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*;

- development of a global review of family and youth legal policy issues and publication of discussion papers on: custody of children upon divorce or separation; spousal support; and issues of marital and family status;

- provision of contribution funding to support Departmental activities for Phase II of the federal government's Family Violence Initiative. Demonstration projects, conferences, research and public legal information activities will be undertaken to increase sensitivity of the criminal justice system in responding to incidents of family violence and to promote understanding among Canadians that family violence is a crime and unacceptable in our society;

- provision of contribution funding to support the development of a more equitable, fair and inclusive administration of Canada's justice system for indigenous people;

- provision of contribution funding to support gender equality in the law and justice system;

- implementing follow-up to the recommendations of the National Symposium on Women, Law and the Administration of Justice held in June 1991;

- the Department will conduct an overall review of the *Canadian Human Rights Act*. The review will cover a wide range of issues including the grounds of discrimination, the scope of the *Act*, procedures, the structure of the adjudication system and remedies;

- assistance respecting adoption of regulations concerning firearms, pursuant to Bill C-17 passed by Parliament in 1991 and development of programs in the area of firearm safety;

- regulation or conduct of all litigation in which the Crown is involved. Approximately 545 departmental lawyers will either carry out the litigation or supervise Crown agents retained from the private sector by the Attorney General. The total cost will be $89,449,000 (see page 30). Other departments and agencies will also provide additional sums for payment of Crown agents;

- provision of a full range of legal services to the Government of Canada. These services will be carried out by approximately 372 lawyers from the Department, together with approximately 70 client loaned lawyers. On occasion, Crown agents are retained by the Attorney General and supervised by the Department. The cost of the services offered through this Program will be $40,171,000 (see page 27);

- drafting of all legislation required by the government (21 lawyers will perform this task). Three lawyers will work on the preparation of the final supplement to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, updating of the loose-leaf edition of the *Statutes*, and the updating of the regulations data base (see page 34);

- pursuant to the *Statutory Instruments Act*, examination of proposed regulations to ensure that they are authorized under the enabling legislation, and are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights*, the *Charter of Rights and Freedoms* and the *International Covenant on Civil and Political Rights*, and that the form and drafting of these regulations meet established standards (32 lawyers will perform this activity) - (see page 34);

- provision of legal and policy advice to federal departments concerning the administration of regulatory legislation and concerning methods of improving the remedies, sanctions and procedures by which individuals and corporations are encouraged to meet regulatory goals or are compelled to comply with regulatory legislation (see page 34);

- continued consultations on reform in relation to the recommendations of the Law Reform

Commission pertaining to a draft *Criminal Code* (report no. 31) and a draft *Code of Criminal Procedures* (see pages 38 and 39);

- preparation of initiatives to improve the independence and effectiveness of federal administrative tribunals and to ensure fair and consistent procedures before them;

- in cooperation with the Department of the Secretary of State, the provision of the necessary tools such as legal terminology courses in order to assist the provinces and the territories to fulfill their constitutional and legal obligations to provide judicial and legal services in both official languages;

- in cooperation with the Secretary of State, publication of a bilingual dictionary of Canadian Constitutional Law that takes into account the evolution of the law and its terminology;

- continuation of efforts at the international level to develop legal instruments in the private international law area;

- participation in the development of a convention on inter-country adoptions under the auspices of the Hague Conference on Private International Law;

- coordination at the federal level and consultation with the provincial and territorial governments and the private sector in order to implement the resolutions adopted by the 8th United Nations (UN) Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, which was held in the summer of 1990 (see page 40) and implement the UN program on criminal justice approved by Ministers of Justice and General Assembly in the fall of 1991;

- continuation of efforts in crime prevention including a) work on the implementation of the 8th U.N. resolution on the prevention of urban crime; b) the finalization of a federal policy on crime prevention; and c) assessing the feasibility of establishing an International Centre on Crime Prevention;

- in the continuing effort to support the collection of internationally comparable data on crime and the victims of crime, the Department will be host sponsor of the Canadian component of the Second International Crime Survey in 1992;

- cooperating with the Department of External Affairs concerning the provision of legal assistance to Eastern European countries;

- preparation and presentation of reports to the United Nations on Canada's fulfilment of international human rights treaties and review of the domestic law, to ensure consistency with Canada's international human rights obligations;

- provide assistance to the Government of Canada respecting the implementation of Bill C-12 (formerly Bill C-58, passed by Parliament in 1991) concerning amendments to be made to the *Young Offenders Act* (see page 38);

- continued analysis and assessment of judicial interpretation of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, in order to ensure that the government's laws and policies are consistent with the *Charter*;

- the provision of legal and policy advice on constitutional reform to the Government of Canada;
- continued efforts at the international level to develop legal instruments to combat terrorism;
- production of a number of communications programs in support of legislative initiatives, and in particular, special publications making the national system of justice more accessible to the Canadian public (see page 50);
- production of communications activities to support national unity and the government's constitutional proposals, the 10th Anniversary of the Canadian *Charter of Rights and Freedoms* and the 100th Anniversary of the *Criminal Code*; and
- the Department will co-host with the Quebec Department of Justice the Congress of the Institut international des juristes d'expression française in October 1992.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Change	For Details See Page
Legal Services	40,171	40,202	(31)	27
Litigation Services	89,449	74,853	14,596	30
Legislative Services	8,898	9,321	(423)	34
Legal Policy and Program Development	281,557	333,919	(52,362)	37
Administration	22,762	34,323	(11,561)	48
	442,837	492,618	(49,781)	
Person-years*: Controlled by TB	2,043	1,869	174	54
Other	12	12	-	55
	2,055	1,881	174	

* See figure 31, page 54, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The financial requirements for 1992-93 are 10.1% or $49.8 million less than the 1991-92 forecast expenditures. This is due primarily to:

	($000)
• salary increases;	1,654
• approval of transitional resources providing the Department with resources for legal services, legal policy, litigation and administration;	1,515
• additional resources for the Environmental Assessment Review Process (EARP);	171
• additional resources for the accelerated process of settling Specific Claims;	1,310
• increased resources in support of the National Strategy on the integration of persons with disabilities;	100
• approved additional resources for the Refugee determination process and backlog;	5,843
• provision of resources for the collection of the Goods and Services Tax;	1,666
• additional resources for the Anti-Drug Profiteering initiative;	372
• increased resources for the Aboriginal Justice initiative;	3,786
• other increases for Federal Sales Tax, Goods and Services Tax and Report System Printing;	96

	($000)
• increase in Aboriginal Self-Government initiative;	200
• additional resources resulting from transfers from other departments:	
- National Revenue - Taxation	2,433
- Treasury Board	256
• reduction in severance and maternity salary item;	(1,162)
• reduction in the following initiatives:	
- Firearms	(1,856)
- St. Pierre et Miquelon	(1,480)
- Accommodation	(3,300)
- Strategic Plan for Information Management	(4,157)
• reduction in specific grants and contributions; and	(51,235)
• reduction in resources in Family Violence, National Drug Strategy, Statute Revision Commission, Personnel Management Information System, New Quebec Civil Code, Reprofiling and other items.	(5,993)

Explanation of 1991-92 Forecast: The 1991-92 forecast, which is based on information available to management as of December 20, 1991, is $76.0 million or 18.2% higher than the 1991-92 Main Estimate's of $416.6 million and 100 person-years higher than the 1991-92 Main Estimate's authorized level of 1,769 (see Authorities for 1992-93, Part II of the Estimates on page 4). The difference reflects the following items:

	P-Y	($000)
• increase (decrease) in funds and person-years:		
- to provide the Department with resources for legal services, legal policy, litigation and administration through the Omnibus submission;	34	2,827
- to ensure proper conduct of refugees litigation;	15	1,251
- to provide additional resources to implement the Aboriginal Justice initiative;	7	1,781
- to allow the Department to meet its financial obligation under the terms and conditions of the Memorandum of Agreement respecting federal financial support of programs and services for victims of crime;	-	6,900
- to meet the needs of the legal aid cost-sharing agreements with the provinces and territories;	-	16,100
- to meet the needs of the Young Offenders cost-sharing agreements with the provinces and territories;	-	45,418

	P-Y	($000)
- to facilitate law and justice-related inter disciplinary research at the Harbour Centre Campus of Simon Fraser University;	-	300
- to provide funding for the National Strategy on the integration of persons with disabilities;	2	200
- to provide the legal support required for the accelerated process of settling specific claims;	26	3,190
- to support the Environmental Assessment Review Process (EARP);	16	1,374
- to provide funding for the installation of security systems and for the acquisition of furniture and furnishings;	-	504
- reprofiling of 1990-91 resources;	-	728
- to enable the Department to compensate the provinces and territories for their participation in the Central Registry of Divorce Proceedings (CRDP);	-	470
- February 1991 federal Budget reduction:		
- grants and contributions	-	(300)
- salary, and	-	(2,960)
- operation and maintenance.	-	(1,781)

Figure 2: **1992-93 Gross Expenditures by Activity (Percentage Distribution)**

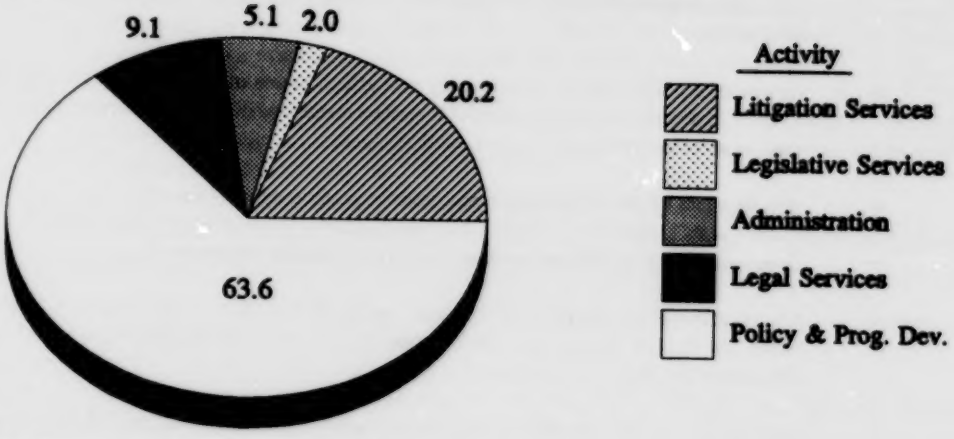

B. Recent Performance

1. Highlights for the Year in Progress and the Past Year

Highlights of the program's performance for 1990-91 include:

- announcement and implementation of a new judicial appointment process at the federal level;
- successful culmination of the Canadian initiative to negotiate a solution to the multijurisdictional litigation faced by Canada and the other members of the insolvent International Tin Council; and
- enactment of the *Canadian Laws Offshore Applications Act*.

Highlights of the program's performance for 1990-91 and continuing in 1991-92 include:

- provision of legal and policy advice with respect to the constitutional renewal initiatives;
- tabling of legislation on September 17, 1991 to expedite appeal process in extradition cases;

- negotiation of amendments to the Commonwealth Scheme for Rendition of Fugitive Offenders to improve the efficiency of extradition within the Commonwealth;

- continued consultation with the provinces and other concerned groups in both the public and private sectors in relation to reform of the *Criminal Code* in particular concerning issues such as the use of deadly force, criminal procedures, electronic surveillance, homicide, mental disorder, and the draft *Criminal Code* of the Law Reform Commission of Canada;

- continued examination of the adequacy and effectiveness of the justice system's response to spousal assault, and assessment of the effectiveness of different treatment programs for men who batter women;

- development of law information materials regarding spousal assault;

- demonstration projects and research studies on family violence;

- completion of the program of research on the functioning of the new evidentiary and other provisions regarding child sexual abuse (Bill C-15) in preparation for the Parliamentary Review scheduled for 1992;

- preparation and distribution of printed and audio-visual materials on the law respecting sexual abuse, children and young people, and victims of crime;

- handbook for social workers and for child protection workers explaining Canada's laws on child sexual abuse;

- publication of the Federal-Provincial Child Support Guidelines consultation document;

- coming into force of the *Marriage (Prohibited Degrees) Act* on December 18, 1991;

- conclusion of agreements with the provinces and territories respecting the operation of the Central Registry of Divorce Proceedings;

- reaching federal-provincial agreement respecting contributions to criminal injuries compensation programs and federal support of other programs and services to assist victims of crime;

- adoption of gun control Bill by Parliament in December 1991;

- substantial empirical research regarding firearms use and impacts in Canada, in support of the departmental Firearms Task Force;

- introduction of a Bill in the House of Commons to protect victims of sexual assault from unwarranted disclosure of their sexual history;

- adoption in November, 1991, by the House of Commons of Bill C-12 (formerly Bill C-58) *An Act to Amend the Young Offenders Act* and the *Criminal Code* respecting transfers to adult court and sentences for young offenders;

- participation in the preparation of the Government's response to the Fourth Report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General on s.213 of the *Criminal Code* (Prostitution - Soliciting);

- a major review of the procedures and scope of the *Canadian Human Rights Act*;

- implementation of a 5-year (1991-96) $26M joint (with the Ministry of the Solicitor General) Aboriginal Justice Initiative for the development of a long-term federal policy respecting the administration of justice as it relates to aboriginal peoples;

- provision of legal and policy advice with respect to aboriginal matters, including discussions with aboriginal leaders concerning the possible constitutional amendments relating to aboriginal peoples;

- participation in the development of a *Council of Europe Convention* concerning money laundering and the proceeds of crime;

- introduction of a Bill in the House of Commons in September 1991 to reform and modernize the law applicable to mental disorder;

- a major review of federal legislation including the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* in support of the National Strategy on the integration of persons with disabilities;

- completion of consultation following Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release and completion of the development of legislative reforms;

- enactment by Parliament of the *International Sale of Goods Contracts Convention Act*;

- provision of legal and policy advice with respect to the implementation of the *Canada-United States Free Trade Agreement*, and the GATT Uruguay Round of Multilateral Trade negotiations;

- provision of legal advice with respect to the maritime boundary arbitration between Canada and France regarding the islands of St. Pierre and Miquelon and participation in the oral proceedings;

- consideration by Parliament of Bill C-39 providing a framework for extending federal and selected provincial laws offshore and implementation of the Bill when enacted;

- provision and coordination of legal and policy advice respecting the application of the 1988 *Official Languages Act*;

- brochures on language rights under the *Charter* and the *Official Languages Act*, 1988; and

- development of a pilot system for the Online Access to Statutes and Regulations (OARS), the completion in the Montreal Regional Office of a system to provide online access to Immigration Documents and the implementation of an in-house publishing system to support the Statute Revision Commission's loose leaf edition.

2. Review of Financial Performance

Figure 3: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Legal Services	35,609	30,143	5,466
Litigation Services	59,085	62,862	(3,777)
Legislative Services	11,019	10,172	847
Legal Policy and Program Development	292,360	256,946	35,414
Administration	34,521	22,058	12,463
	432,594	382,181	50,413
Revenue credited to CRF	1,981		
Person-years*: Controlled by TB	1,709	1,564	145
Other	12	12	–
	1,721	1,576	145

* See figure 31, page 54, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The $50,413,000 difference between 1990-91 actual expenditures and the Main Estimates is comprised of the following major items:

	($000)
• increased resources through Supplementary Estimates and other adjustments:	
Supplementary Estimates	
- Omnibus Submission	8,700
- National Revenue, Tax Court Reorganization	1,014
- Aboriginal Self-Government	1,711
- Nuclear Regulatory Process	100
- Goods and Services Tax	1,610
- United Nations Commission on International Trade Law Symposium	10
- Victims of Crime	6,801
- Strategic Plan for Information Management (SPIM)	2,255
- Legal Aid (netted)	22,174
Other adjustments	
- Treasury Board salary adjustments	5,782
• over-expenditure in the Young Offenders Program	256

Explanation of Revenue: The revenue credited to the Consolidated Revenue Fund (CRF) is comprised of the following major items:

	($000)
• fines and forfeitures	1,054
• rent from dwellings and utilities	102
• service and service fees	763
• other	62

C. Background

1. Introduction

The Administration of Justice Program, which encompasses the work of the Department, performs two distinct functions on behalf of the government - the Attorney General function and the Minister of Justice function.

The Attorney General function is primarily concerned with safeguarding the interests of the Crown within existing law. The duties performed in carrying out that function include the provision of legal advice to federal government departments and agencies (see page 27). In addition, the Department sees to the regulation or conduct of litigation for all departments and agencies (see page 30) and the preparation of legislation (see page 34).

The Minister of Justice function is primarily concerned with the policy considerations underlying the substantive law for which the Minister has direct responsibility: the *Criminal Code*, divorce, and other legislation in the area of justice (see page 37). These considerations also relate to programs and project initiatives to give practical effect to the implementation of the law and access to the law, the substantive or procedural content of government bills, regulations and departmental directives which may affect fundamental human rights or liberties, the legal mechanisms employed by other departments and agencies to effect government objectives, the administration of public affairs in accordance with law, and "such other duties as are at any time assigned by the Governor in Council".

2. Mandate

The roles and responsibilities of the Department of Justice are based on the *Department of Justice Act* which provides for broad areas of endeavour. The Department provides a full range of legal services to the Government of Canada. These services include the provision of legal advice, the preparation of legal documents, the drafting of legislation and the regulation or conduct of litigation. The Department is charged with ensuring that the administration of public affairs is carried out in accordance with law. The Department also has the lead responsibility in the planning, development and implementation of government policies in areas related to the administration of justice , in the development of private international law and in other areas as assigned by the Governor in Council.

The major statutes, in addition to the *Department of Justice Act*, that provide direction to the work of the Department of Justice are the *Canadian Bill of Rights*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. The *Canadian Bill of Rights* and the *Department of Justice Act* require that bills introduced or presented by Ministers in the House of Commons, and regulations transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration, be examined to ascertain that the provisions thereof are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In both cases, any inconsistency must be reported to the House of Commons at the first convenient time. The *Statutory Instruments Act* requires that regulations be examined according to criteria set out in that Act. The *Statute Revision Act* provides for the periodic revision and consolidation of the public general statutes of Canada and the regulations of Canada.

Acts for which the Minister of Justice has responsibility are listed in Section III - B.

3. Program Objective

To provide legal services to the Government of Canada and to government departments and agencies; to superintend the administration of justice in Canada in all matters not within provincial jurisdiction; and to propose policy initiatives and programs in connection therewith.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Administration of Justice Program is composed of five activities, which are depicted together with their associated sub-activities in Figure 4.

Figure 4: Activity Structure

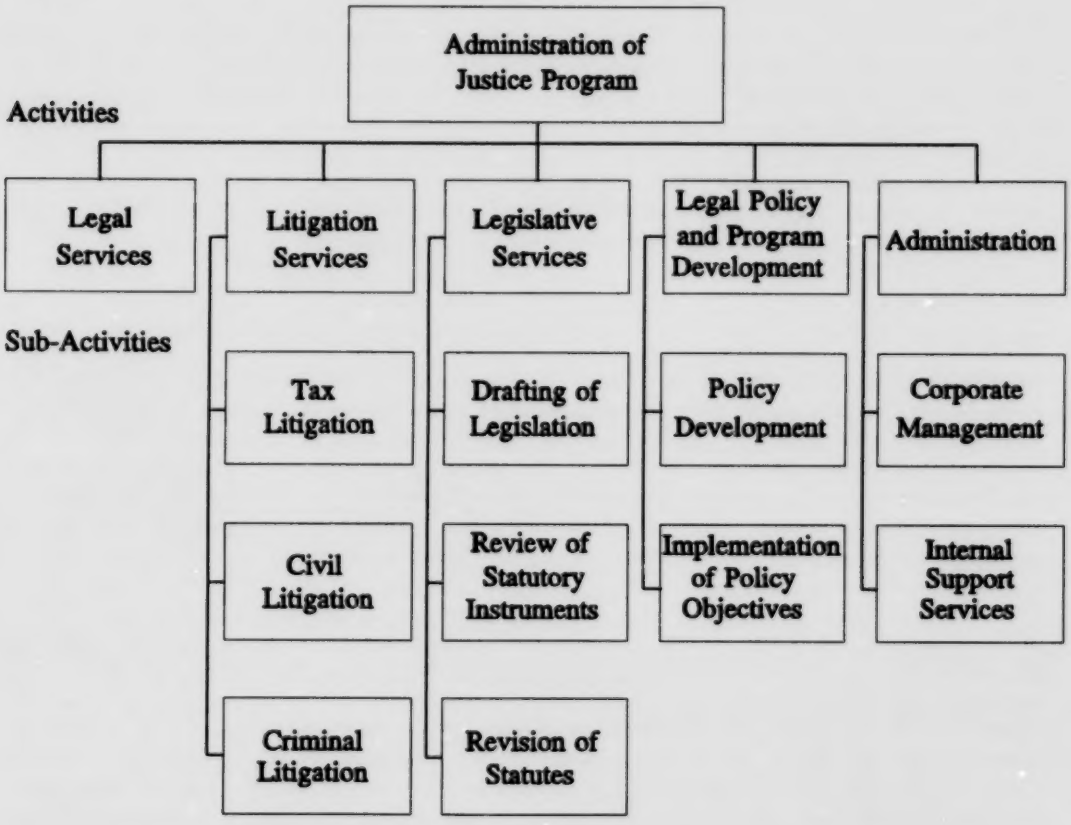

Organization Structure: The Administration of Justice Program is administered by the Deputy Minister who is accountable to the Minister of Justice for the management of the Program.

Three Associate Deputy Ministers, one Senior Assistant Deputy Minister, and four Assistant Deputy Ministers report directly to the Deputy Minister. Figure 5 outlines the organizational structure, its relationship to the Program's activity structure and provides a breakdown of 1992-93 resources.

Figure 5: Distribution of Resources by Organization and Activity ($000)

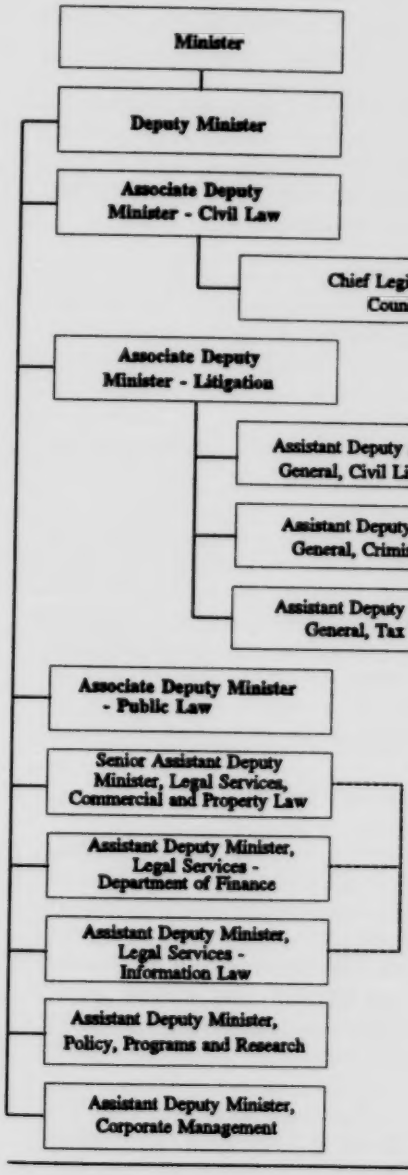

	Legal Services	Litigation Services	Legislative Services	Legal Policy and Program Development	Administration	Total
Minister					1,998	1,998
Deputy Minister					551	551
Associate Deputy Minister - Civil Law	2,288	9,475	5,606	182		17,551
Chief Legislative Counsel						
Associate Deputy Minister - Litigation	5,313	79,974				85,287
Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation						
Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law						
Assistant Deputy Attorney General, Tax Law						
Associate Deputy Minister - Public Law	3,750		3,292	6,881		13,923
Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, Commercial and Property Law	28,820					28,820
Assistant Deputy Minister, Legal Services - Department of Finance						
Assistant Deputy Minister, Legal Services - Information Law						
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research				274,494		274,494
Assistant Deputy Minister, Corporate Management					20,213	20,213
	40,171	89,449	8,898	281,557	22,762	442,837

The services of the Administration of Justice Program are provided through three highly decentralized organizational components: Headquarters in Ottawa; 45 Departmental Legal Services Units (DLSUs) associated with specific client departments and agencies; and nine regional offices.

Headquarters provides expertise in litigation and in the following areas of law to the DLSUs and Regional Offices: constitutional, international, administrative, native, human rights, official language rights, real property, commercial, environmental, information and privacy, criminal, tax, civil, and admiralty and maritime law.

Headquarters also advises departments of the implications for individual rights and freedoms of their respective departmental proposals, provides functional direction to DLSUs and Regional Offices, provides legal advice to the Federal-Provincial Relations Office and the Office of Aboriginal Affairs, develops legal and social justice policy, administers and develops programs, is responsible for legislative services, private international law and provides central administrative services.

Prosecutions for all war crimes and crimes against humanity, as well as prosecutions and other litigation in National Capital Region courts are also handled by Headquarters. In addition, Headquarters assumes all federal civil litigation in the Province of Quebec except for the Montreal area. Centres of responsibility for tax litigation are in part defined geographically. Headquarters is responsible for the conduct and administration of litigation of national importance and is responsible for the conduct of tax litigation arising in designated areas of Ontario (Ottawa, Kingston, London, and Belleville) and in New Brunswick. Notaries in Headquarters assume all federal real property law matters of a non-litigious nature in the Province of Quebec, except for the Montreal area.

DLSUs provide services to client departments and agencies on all matters of law. These legal services include legal advice and opinions, the preparation of reports, briefs, memoranda and submissions, the drafting of instructions, negotiations, representations and interventions, draft agreements, undertakings and legal instruments. The Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, Commercial and Property Law, is responsible for the overall direction of the Sector and provision of functional direction to all lawyers of the Department in commercial and property law matters and performs the coordinating function within the Department on environmental matters; the Assistant Deputy Minister, Legal Services, Department of Finance, is responsible for legal services to the Department of Finance and the Office of the Superintendent of Financial Institutions; the Assistant Deputy Minister, Legal Services, Information Law is functionally responsible for information law and privacy.

Eight of the Regional Offices (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Yellowknife and Whitehorse) plus one sub-office in Iqaluit report to the Associate Deputy Minister, Litigation, while the Montreal Regional Office reports to the Associate Deputy Minister, Civil Law. This division in the reporting relationship takes into account the difference between the civil law of Quebec and the common law of the other provinces and territories. The major part of the Regional Office workload relates to litigation matters. Many Regional Offices also have a legal services component to serve client departments and agencies at the local level. The Yellowknife (including Iqaluit) and Whitehorse Regional Offices also prosecute offences under the *Criminal Code* in the Territories.

Out of a total of 2,043 person-years, approximately 253 are in DLSUs, 659 are allocated to Regional Offices, and 1,131 are in Headquarters. Approximately 1,105 of the total staff are legal officers, 25 are articling students, 77 are para-legals and 23 are specialists in fields such as sociology, psychology, and criminology. The remaining 813 staff provide management, technical and administrative support services.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The major factors expected to affect the Department during 1992-93 are:

Aboriginal Legal Questions: The Department is heavily involved in issues relating to negotiation of aboriginal land claims and aboriginal self-government. The responsibility of the Minister for tripartite negotiations on self-government for off-reserve aboriginal people will continue. Also, the Minister has continuing responsibility as Interlocutor for Métis and non-status Indian people at the federal level. The Minister, in cooperation with the Yukon Minister of Justice, co-hosted an aboriginal justice conference in Whitehorse in September, 1991. This is but one facet of the Department's aboriginal justice initiative, which will extend over the next five years, with a consultation budget of more then $25 million. Present indications point to increased involvement by the Department in aboriginal issues.

Constitution: The Government of Canada's constitutional reform agenda may have a significant effect on the work of the Department. Additional legislation and advice will be required to ensure that federal laws, programs, and policies are in compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Litigation related to the Charter will continue to affect the Department in its work at all levels of the court system.

Relations between Citizens and the Federal Government: Efforts to help Canadians understand and secure access to more information about the Canadian system of justice will focus on the following issues: public consultation and participation in justice policy development; protection of privacy and personal information; access to information; the decriminalization of federal statutes and regulations (by instituting alternative compliance procedures); deregulation; and proposals for criminal law reform.

Canadian Charter of Rights and Freedoms: The impact of the Charter decisions on government policies and programs, the uncertain state of Charter law, the increasing litigiousness of Canadians and the increasing vigilance of special interest groups enhance the requirement for sophisticated Charter and human rights advice and legal service. Cases of the highest profile, such as those dealing with major social programs and certain provisions of the *Criminal Code*, emphasize this need.

Social Justice Issues: National objectives directed toward ensuring social justice for Canadians, and especially women, children and youth, aboriginal people, the disabled, and minority groups will continue to demand particular attention in all the Department's policy and program development activities. Issues in the areas of criminal law reform and access to justice issues as well as crime prevention, gender equality, violence against women and multiculturalism will be addressed in public consultation initiatives; native rights and human rights issues will be addressed in the context of the Charter.

Family and Youth: Continuing changes respecting the role and functioning of the family and its individual members require the development of a more global perspective for family and youth legal issues, which will be undertaken by the Department. Marriage breakdown and the attendant economic and personal stresses have led the Department to adopt child support, spousal support and custody as its priority family law issues. Ongoing concerns respecting crime within families and committed by or against youth have made priorities of family violence, child sexual abuse and a further review of additional amendments to the *Young Offenders Act*.

Standing Committee on Justice and Solicitor General: In the last Parliament, the Standing Committee undertook a major study of sentencing and parole issues which coincided with the work of the

Department in response to the Report of the Sentencing Commission and the work of the Ministry of the Solicitor General in the Correctional Law Review. Coordination of these initiatives will continue to be required with respect to the objectives and results of each study.

Court System: Changes in workload of the Federal Court of Canada may result from amendments to the *Federal Court Act* adopted in Bill C-38 under which provincial courts are given concurrent jurisdiction with respect to ordinary claims against the Crown. Amendments to the *Tax Court of Canada Act* were proclaimed and took effect on January 1, 1991; the changes will speed the hearing of smaller tax appeals. In other areas, alternative methods of resolving disputes other than through the court system are being studied, such as the use of arbitration and mediation. Special attention is being given to this approach in connection with family law problems.

International Relations: Matters such as the extra-territorial application of domestic laws, treaties and conventions on international cooperation and on the unification of private international law, the development of international environmental law, the resolution of boundary disputes, sovereignty issues and development and implementation of international norms and guidelines in criminal justice will continue to require attention. The Department is also becoming increasingly involved in legal cooperation initiatives with Eastern European countries, to support the transition of their political and economic systems.

Regulatory Workload: Matters such as the implementation of the *Canadian Environmental Protection Act*, the Federal Environmental Assessment and Review Office, and the ongoing regulatory reform programs of the Department of Transport and Agriculture, in particular, could affect the timely processing of draft regulations in the Privy Council Office - Justice Section. The Government's Regulatory Reform Strategy has also accelerated the review and reformulation of regulatory legislation, which has significantly increased the need for timely legal and policy advice on regulatory compliance issues. Recent Supreme Court of Canada decisions have indicated the Court's readiness to hold Governments liable for damages to third parties caused or contributed to by the failure to enforce regulatory legislation; in addition, the Government's Regulatory Reform Strategy has also accelerated the review and reformulation of regulatory legislation, which has significantly increased the need for timely legal and policy advice on regulatory compliance issues.

2. Initiatives

Major new initiatives include:

- the 5-year $26M joint (with the Ministry of the Solicitor General) Aboriginal Justice initiative for policy consultation, response to reports on major inquiries on aboriginal justice, research and development on long term crime prevention strategies, innovative justice service models and evaluation and development of public legal information services, and enhancement to the existing Native Courtworker Program and Legal Studies for Aboriginal People Program.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The following is an update on the initiatives presented in the 1991-92 Plan:

- Phase II of the Family Violence initiative involving 14 government departments began in 1991 under the leadership of the Department of National Health and Welfare. As part of its

involvement in this initiative, the Department of Justice is examining the *Criminal Code* (bail provisions and corporal punishment) and the *Divorce Act* (child custody) to ensure that the law provides an appropriate and effective response to family violence. Research and special projects are being undertaken to explore alternatives to the criminal justice system and to evaluate judicial processing of cases. An evaluation of the changing guidelines will be undertaken. Information materials are being developed respecting spousal assault.

E. Program Effectiveness

The effectiveness of departmental programs, functions and operations is assessed through the conduct of internal audits, programme evaluations and management reviews. These studies normally focus on organizational units or components of the Department's major activities. For the purposes of reporting to Parliament, the results of the various studies are presented in an aggregated form under the Department's five main activities.

Legal Services

Audits of five Legal Services Units (LSUs) that serve the Department of Public Works, Office of the Superintendent of Financial Institutions, Treasury Board, Royal Canadian Mounted Police, and Industry, Science and Technology were initiated in 1991-92. The major objectives of these audits were to examine the management framework in place in the various LSUs and to assess the level of client satisfaction with the quality of legal services provided to client departments.

The Department continued its work on the Work Profiling Project for LSUs. This project will help the Department improve the management of its resource allocation process. By the end of the fiscal year 1991-92 all Legal Service Units will be operating the system and data should be available to assist in resource allocation decisions early in the 1992-93 fiscal year.

During the 1991-92 fiscal year, the Legal Services Sector put in place a Strategic Planning Framework in which strategic management directions were agreed upon with several Legal Services' Unit managers and reviewed with all assigned to the Sector. Each unit has developed action plans in support of these several objectives and progress has been monitored by the Corporate Secretariat. The results to date indicate the focus over the last several years i.e. client services; career development of lawyers; and management of the law have been quite in order.

Litigation Services

In 1990-91, the Department began a study to determine the cost of using in-house legal counsel compared to the cost of contracting out to Crown agents. The draft report of the study found considerable variation from province to province between the two groups. As a result, the study concluded that there is no clear pattern as to which group, agents or in-house counsel, is more cost effective. Additional work is now being undertaken to examine the impact that case complexity has on the litigation costs for both of these two groups.

The Department initiated two studies in 1991-92 which address some of the major issues and concerns regarding the supervision of Crown agents in criminal litigation and legal services in non-criminal matters. Their primary purpose is to provide a basis on which to develop a more systematic approach to accurately and consistently monitor and supervise agent-handled cases and to better evaluate the performance of agents representing the Crown in criminal and non-criminal matters.

In 1991-92, internal audits of the Whitehorse, Yellowknife, Saskatoon and Montréal regional offices were completed. In addition to providing litigation services, these offices provide general legal and advisory services to regional offices of federal departments. The audits examined the effectiveness of the management framework in place in each office, the level of satisfaction with the services provided to client departments and agencies and the mechanisms in place for soliciting client feedback on the quality of services. The audits of all four offices revealed that working relations with clients are positive. A number of audit recommendations were made with respect to regional office operations. Some of these covered the budgeting system; Informatics planning; the availability of information to lawyers on

matters pertaining to Real Property and Commercial Law, prosecutions and the case management system.

An audit of the Civil Litigation and Real Property Law (Québec) Section was also completed during 1991-92. The audit revealed that relations with clients are positive and that clients are pleased with the quality of services provided by legal staff. The audit addressed a number of issues related to regional office management including processes for planning and forecasting financial and human resource needs; management of cases; file control; performance measurement and computer technology.

Legislative Services

The Internal Audit Section completed the audit of the Legislative Services function carried out by the department in connection with both primary (statutes) and secondary (regulations) legislation. In this regard. the following units were examined: Legislation Section; Department of Finance Tax counsel Division; Privy Council Office Section (PCOJ); Legislative Editing Office; Statute Revision Commission; and the Automation Services unit. The audit found that on the whole, the units are well managed and are operating effectively. The recommendations contained in the audit report focus on measures for improving the quality of legislation produced and the service provided in relation to the development of legislation. In addition to specific recommendations related to the internal functioning of the individual legislative service units, the audit recommended a review of the allocation of responsibility for the various legislative service units; the consolidation of administrative support functions for legislative services; and, a re-examination of the roles and responsibilities of all organizational units involved in the legislative process including Departmental Legal Services Units and client departments.

Legal Policy and Program Development

As part of the Government's interdepartmental initiative on family violence, the Department of Justice has been charged with specific responsibilities for programme and policy development, research, and law information. In 1990-91, the Department completed a Component Profile for Phase I of the Initiative and an Evaluation Assessment for Phase II was also completed in September 1991. More detailed work on an evaluation of Phase I of the Initiative and performance indicators for Phase II is scheduled to begin in December 1991.

The Department is presently evaluating the Young Offenders' Cost Shared Program. The proclamation of the *Young Offenders Act* in 1984 (and 1985) necessitated a variety of changes in provincial juvenile policies, programmes, services and associated legislation. To fulfil its role in juvenile justice, and in recognition of the costs associated with those changes, the federal government expanded its role to assist the provinces and territories in implementing the legislation through cost-sharing agreements.

The evaluation is focusing on the following: (i) issues related to the rationale for continuing federal involvement in the cost-sharing agreements; (ii) issues related to strategic planning and policy development related to the cost-sharing program; (iii) issues related to the impacts of cost-sharing the costs of all custodial services and the incremental costs of dispositional supervision; and, (iv) issues related to the impacts of cost-sharing the incremental costs associated with pre-dispositional reports and medical and psychological assessments.

Program Development

The departmental evaluation of the Criminal Injuries Compensation Program (CICP) and the Victims

Assistance Program (VAP) is nearing completion. The objective of the evaluation is to determine to what extent the program objectives have been achieved and what aspects could be improved.

Administration

In 1990-91, an audit which focused on the administration of the *Privacy Act* was completed. This audit examined the adequacy of the management framework in the ATIP Office as well as the controls in place to ensure compliance with the requirements of the Act. A number of the observations contained in the report stem from a general lack of awareness on the part departmental employees of the provisions of the *Privacy Act* and the implications of office procedures in relation to the requirements of the Act. Recommendations were primarily directed at increasing the effectiveness with which the function is carried out and at enhancing compliance with the provisions of the Act. Audits of the Financial Policy, Systems and Accounting Services as well as the Resourcing Section were initiated in 1991-92. In addition, audits of Accommodation Services and Classification are planned for the latter part of the fiscal year.

In the context of Justice in the 1990s, the Department initiated a series of activities aimed at enhancing the effectiveness of law management and departmental programs. These activities include the establishment of an Operational Planning Framework (OPF) and an Inventory of Priorized Activities and Workload Measurements. The Operational Planning Framework provides an update on the department's primary tasks and the structures that enable it to carry them out. The OPF will also provide a clearer description of the situation in the department and information on departmental activities, results and performance. The Inventory of Priorized Activities and Workload Measurements is designed to improve management methods and promote greater efficiency in the use of resources.

The Department also initiated two Most Efficient Organization studies. The study on the Family Orders and Agreement Enforcement Assistance Unit (FOAEA Unit) is already completed; the study on the Toronto Regional Office is still in progress. In the FOAEA study, the department looked at ways of achieving savings despite the steadily growing demand. In the study of the Toronto Regional Office, the department is evaluating several options that should enable it to utilize available resources more efficiently, particularly in the area of administrative support for legal services.

The Upward Feedback Project in the Legal Services Sector is an example of one of the Department's responses to the thrust of the Government's PS2000 initiative. The current project represents a two year pilot project at the end of which the Department will decide whether or not to institute a formal upward feedback process throughout all sectors of the Department. The overriding purpose of the study is to provide a mechanism by which management in the Legal Services Sector can consult with employees in order to identify management problems and deficiencies, as well as laudable practices, and thereby serve as a catalyst for improvements in both management and work environments.

The Department is in the process of completing a study on its library services. Upon completion of the study, the department will be in a position to develop a strategy for a thorough review of the policies on library acquisitions, circulation and collections, as well as administrative policies. The study will also lead to the definition of the parameters for technological development to the year 2000.

Section II
Analysis by Activity

A. Legal Services

Objective

To provide the Government of Canada with appropriate and timely legal services in accordance with its needs, exclusive of the services provided by the Litigation Services Activity and the Legislative Services Activity.

Description

A full range of legal services is provided to the government, its departments and some of its agencies. These services are carried out by lawyers from the Department of Justice and, on occasion, by Crown agents retained by the Attorney General and supervised by the Department of Justice. In addition to the legal specialization which arises out of the unique aspects of government legal work, units of expertise in functional areas of the law such as commercial and property law, environmental law, international law, constitutional law, native law, human rights law, official languages rights, administrative law, information and privacy law, and others, have been developed. Services extend to both the civil law and the common law and with respect to all federal, provincial, and territorial laws.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 9.1% of the 1992-93 Administration of Justice Program expenditures and 21.9% of the total person-years.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Legal Services	40,171	447	40,202	438	35,609	367

Approximately 91.0% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 8.2% to operating costs and 0.8% to capital. For explanation of change see page 10.

Figure 7: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Legal Services	35,609	30,143	5,466

Explanation of Change: The 1990-91 expenditures were $5.4 million over the Main Estimates due to additional resources being approved by Treasury Board in relation to National Revenue Taxation, the Goods and Services Tax, the nuclear regulatory process and other initiatives covered in the Omnibus submission.

Performance Information and Resource Justification

The primary outputs of this Activity are legal advice and opinions and draft legal documents. Departmental lawyers and notaries providing these services are located at Headquarters, in the Departmental Legal Services Units and in the Regional Offices. At Headquarters, there is a central pool of lawyers providing expertise in the following fields of law: constitutional; international; administrative; native; human rights including official language rights; admiralty and maritime; property; commercial; environmental; information and privacy; and criminal. There are also lawyers and notaries assigned to the offices of 45 client departments and agencies. In addition, most of the Department's Regional Offices provide a similar service to the regional offices of client departments and agencies. The type and volume of the services provided vary greatly depending on the requirements of the client, making it difficult to predict the extent of resource support necessary to provide a satisfactory level of service.

In the spring of 1985, a study was undertaken to determine if a more systematic resource allocation process could be implemented in the Legal Services Sector. As a result of this study, a method of categorizing the priorities of legal work done in each unit was developed. The system has proven to be a valuable work tool; and the setting of work priorities in each unit will continue on the basis of systematic and periodic reviews. Enhancements to this process are underway to improve its utility as a resourcing framework tool. The second phase of the work profiling exercise is underway and will be fully operational by the end of the 1991-92 fiscal year thereby permitting more informed decisions to be taken on resource matters.

Departmental Legal Services has embarked upon a structured Client Relations Program to strengthen relationships with the client departments. Regular meetings between senior officers of the Department of Justice and the client departments are being held. The publication of a newsletter on quarterly issues is in progress; participation in client training and development activities is underway; and other initiatives are currently being developed as principal components of this Program. A Client Satisfaction Survey has been undertaken with the intention that it will become an established mechanism to ensure that the correct level and quality of service is being delivered. A Management Effectiveness Survey will be piloted with the view to better identifying where and how to improve management in the Sector.

In addition to the above, several initiatives in support of information management imperatives have been commenced. These have included the establishment of standards of several automated systems required for each Legal Services Unit and as well a series of meetings to evaluate information needs

and system development approaches. Also a strategic planning process and framework has been instituted in response to audit observations suggesting that a renewed emphasis on planning would facilitate the delivery of legal services.

B. Litigation Services

Objective

To regulate or conduct all litigation for or against the Crown or any federal department or agency, in respect of any subject within the authority or jurisdiction of Canada.

Description

Litigation Services provides counsel to the Government of Canada in litigious matters. Services are provided in both the common law and the civil law systems, at all levels of the provincial and federal court systems and before administrative bodies. The services are provided either by lawyers employed in the Department of Justice or through Crown agents from the private sector. When Crown agents are retained, they are instructed by the Department of Justice and usually paid by the departments or agencies for whom the services are performed. The work of Litigation Services is divided functionally into three sub-activities: Civil Litigation; Tax Litigation; and Criminal Litigation.

Civil Litigation: The function of Civil Litigation is to represent the federal Crown in civil conflicts which have given rise, or may give rise, to legal proceedings in the courts or before commissions, boards or other tribunals.

Tax Litigation: The function of Tax Litigation is to deal with appeals from assessments under the *Income Tax Act* and appeals related to the contributions area arising under the *Unemployment Insurance Act*, 1971 and Part I of the *Canada Pension Plan*. Tax Litigation is also responsible for appeals under the Goods and Services Tax (GST).

Criminal Litigation: Criminal litigation, in the federal context, includes the enforcement, by prosecution or other legal action of *Narcotic Control Act, Food and Drugs Act, Income Tax Act, Competition Act*, and in the northern territories, the *Criminal Code* and appeals therefrom and proceedings relating to extradition and rendition to and from Canada and mutual legal assistance in criminal matters.

Other: Other activities include litigation management support and admiralty and maritime law.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 20.2% of the 1992-93 Administration of Justice Program expenditures and 49.0% of the total person-years.

Figure 8: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Civil Litigation	33,938	379	28,519	302	22,630	285
Tax Litigation	17,203	196	13,623	147	10,753	138
Criminal Litigation	35,785	399	30,091	326	23,989	294
Other	2,523	28	2,620	29	1,713	28
	89,449	1,002	74,853	804	59,085	745
Revenue*	1,030		1,200		1,218	

* Revenues are credited directly to the Consolidated Revenue Fund and are not available to the Department as offsets to expenditures (for more detail on revenues see Section III, Supplementary Information, page 57).

Approximately 80.1% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 17.5% to operating costs and 2.4% to capital. For explanation of change see page 10.

Figure 9: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Civil Litigation	22,630	24,075	(1445)
Tax Litigation	10,753	11,442	(689)
Criminal Litigation	23,989	25,522	(1,533)
Other	1,713	1,823	(110)
	59,085	62,862	(3,777)

Explanation of Change: The 1990-91 expenditures were $3.8 million lower than the Main Estimates due to the lapsing of salary dollars and the fact that resources were rerouted from this activity to other areas of the Department.

Performance Information and Resource Justification

The principal outputs of this Activity are as follows: in the field of criminal law, criminal charges dealt with (including enforcement of the *Criminal Code* in the Yukon and Northwest Territories), extradition proceedings completed, and negotiation of international treaties and agreements on extradition and mutual legal assistance; and second in the fields of civil litigation and tax litigation, actions instituted and defended or settled, appeals or review proceedings taken or contested before various courts in Canada, judgements enforced, court opinions and judgments obtained in references and interventions, and the management of cases conducted by Crown agents.

Traditionally, performance measures in litigation have tended to focus on the number of cases received and completed. Examples of case statistics are given in Figures 10 to 13. Additional performance measures would include the types of charges laid, the complexity and size of cases, and the type of proceeding such as trial, appeal, judicial review, or administrative tribunal. The number of cases referred to Crown agents and the number of Crown agents being supervised (3,100 in 1991) are other measures of performance.

There are also subjective performance measures which are important to the resource justification process. These measures include an evaluation of the quality of advice given, performance in court, the satisfaction of the client, the efficiency and effectiveness in using the time of witnesses, police, and the courts, and the value society places on the smooth functioning of the legal system. Such evaluations are intrinsic to the appraisal process of the individual lawyers as well as the Department's evaluation of the effectiveness of the Litigation Services Activity.

To maximize the return to the Department on the resources allocated to this activity, a "Litigation Profiling Policy" has been formally approved. This profiling policy encompasses three categories of cases - those that must be conducted by Justice counsel (also defined as core activities); those which should be assigned to Crown agents; and those which ideally should be conducted by Justice counsel but for want of sufficient resouces can be handled by Crown agents. With respect to the last category, decision criteria have also been developed to assist in the most efficient and effective allocation of cases. As an integral part of the management process, the profiling policy will be reviewed annually and modified where appropriate.

Figure 10 indicates the number of cases in the Supreme Court in which the Crown is a party and Figure 11 shows the comparable situation in the Federal Court of Appeal. Figure 13 indicates an increase in the inventory of cases of the Tax Court and of both the Federal Court Trial Division and the Federal Court of Appeal.

Figure 10:
Total Appeals Heard by the Supreme Court of Canada and Appeals in which the Federal Crown was Represented

Total

1987	1988	1989	1990	1991
99	82	119	103	120

Crown Represented*

1987	1988	1989	1990	1991
21	44	51	45	45

Figure 11:
Matters Heard by the Federal Court of Appeal and those in which the Federal Crown was Represented

Total

1987	1988	1989	1990	1991**
596	901	684	512	519

Crown Represented*

1987	1988	1989	1990	1991**
427	720	638	460	430

* Figures are approximate.
** April 1, 1991 to November 30, 1991

Figure 12: Tax Evasion Cases Referred to the Department of Justice by the Department of National Revenue - Taxation

	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92*
Number of cases referred to Justice	182	160	165	142	69
Number of cases disposed of in the Courts	123	103	123	123	86
Number of incomplete cases in Justice inventory	198	231	272	270	242

* April 1, 1991 to November 30, 1991

Figure 13: Inventory of Income Tax Appeals

	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92*
Tax Court of Canada	5,565	5,592	6,082	6,632	6,027
Federal Court - Trial Division	1,543	1,633	1,912	2,051	2,013
Federal Court - Appeal Division	90	80	79	87	100

* Figures are for period ending September 30, 1991

Figure 14: Requests for Extradition, Rendition and Mutual Assistance

	1987	1988	1989	1990	1991
Extradition and Rendition Requests					
- by Canada to other countries	50	35	39	25	57
- by other countries to Canada	85	76	67	75	84
Requests for Mutual Assistance					
- by Canada to other countries	41	50	57	50	51
- by other countries to Canada	35	49	53	57	80

C. Legislative Services

Objectives

To provide in an appropriate and timely fashion, for the legislative needs of the government by drafting and examining bills and regulations, and revising and consolidating the public statutes and regulations of Canada.

- Drafting, in both official languages, of all government bills in accordance with the policy decisions and priorities of Cabinet and drafting motions to amend that are moved or approved by the Government in Parliament or committees of Parliament; and

- Examination of regulations under the *Statutory Instruments Act*, advising Departmental Legal Service Units on legal questions related to the making of regulations and on the drafting of regulations and advising the Privy Council Office on legal matters respecting Orders in Council, machinery of government, and senior personnel.

Description

The work of Legislative Services is divided into three sub-activities:

Drafting of Legislation: This sub-activity is concerned with the drafting of federal statutes under authority from and pursuant to the directions of Cabinet and individual Ministers. It also involves the preparation of legislation for publication. In addition, all bills presented by Ministers to the House of Commons are examined to ensure consistency with the rights which are protected under the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Revision of Statutes: The public general statutes and regulations are revised and consolidated by the Statute Revision Commission on a periodic basis in accordance with the requirements of the *Statute Revision Act*. Work is continuing on the preparation of the final supplement to the *Revised Statutes of Canada, 1985* (including the *Income Tax Act*), the updating of the loose-leaf edition of the Statutes of Canada and the updating of the regulations and statutes data base (OARS) and the preparation of Office Consolidations.

The functions performed by the Privy Council Office - Justice Section are as follows:

Review of Statutory Instruments: The work carried out in this sub-activity consists of examining, on behalf of the Deputy Minister of Justice and the Clerk of the Privy Council who have statutory responsibility in that regard, all proposed regulations, as provided by the *Statutory Instruments Act*. All draft regulations are examined to ensure that they are authorized under the enabling legislation, that they are consistent with the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and that the form and drafting of these regulations meet established standards. The work of the sub-activity also includes a review of all statutory instruments that are not regulations and other documents that are required to be published in the Canada Gazette and all Orders submitted to the Governor in Council.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 2.0% of the 1992-93 Administration of Justice Program expenditures and 4.7% of the total person-years.

Figure 15: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Drafting of Legislation	4,943	49	5,322	50	5,733	51
Revision of Statutes	1,485	17	1,341	18	2,426	18
Review of Statutory Instruments	2,470	30	2,658	30	2,860	31
	8,898	96	9,321	98	11,019	100

Approximately 74.4% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 25.4% to operating costs and 0.2% to capital. For explanation of changes see page 10.

Figure 16: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Drafting of Legislation	5,733	5,582	151
Revision of Statutes	2,426	1,801	625
Review of Statutory Instruments	2,860	2,789	71
	11,019	10,172	847

Explanation of Change: The 1990-91 expenditures were $847,000 over the Main Estimates due to increases for the printing of the Revised Statutes of Canada as well as the continuation of the On-Line Access to Regulations and Statutes Project.

Performance Information and Resource Justification

The outputs of Legislative Services are as follows: draft bills, blue stamped (examined) regulations, publication of Parts II and III of the Canada Gazette and the Annual Statutes of Canada, certification of bills and regulations, publication of consolidations of statutes and regulations and the loose-leaf edition of the Statutes of Canada. Because the Activity is wholly service oriented, the type and volume of the workload depends entirely on the demands imposed by Cabinet and departments and agencies of the government. The demands of the government and the number of statutes tabled and regulations examined are in turn determined by the changing environment to which the government and Parliament must respond.

Workload indicators which have been developed over the years (see figures 17 and 18) now provide data on past performance regarding some outputs of this Activity.

Figure 17: Public Acts (other than Appropriation Acts) Passed per Calendar Year

	1987	1988	1989	1990	*1991
Number of Acts	49	60	24	45	32

* As of November 21, 1991.

Late in 1985, Cabinet set a target of three months as the average turn-around time for the completion of files for the examination of regulations by the Privy Council Office. This target has been met and exceeded. The average turn-around time of files opened in 1990 is now less than two months.

Figure 18: Regulations and Orders in Council Examined and Proclamations and Commissions Drafted Annually

Year	Regulations Examined	Orders In Council Examined (approximate)	Proclamations and Commissions Drafted
1984	1,742	2,800	293
1985	2,008	3,200	268
1986	1,673	2,367	159
1987	1,412	3,014	114
1988	1,291	2,945	161
1989	1,309	2,839	112
1990	1,109	2,808	141
1991	1,275*	2,220**	28**

* From December 1, 1990 to November 20, 1991
** As of November 20, 1991

In the area of the examination of regulations, the Department undertook in January 1988 a Pilot Project to provide for computerized On-Line Access to Regulations and Statutes (OARS). The scope of the Pilot Project includes the Privy Council Office Section, the Statute Revision Commission, the Legislative Editing Office, the Tax Counsel Division of the Department of Finance - Legal Services Unit, the Department of Agriculture -Legal Services Unit, and the Regulatory Affairs Branch of the Treasury Board Secretariat. The Project is developing a comprehensive and timely on-line data base of current federal Statutes and Regulations and a preliminary automated environment to support the drafting and examination of regulations. The overall duration of the pilot project, commencing January 1992, will be approximately six to nine months.

D. Legal Policy and Program Development

Objective

To ensure that the Administration of Justice Program's objectives, programs, policies, and plans are responsive to changing Canadian needs insofar as those needs pertain to federal law, the system of justice and the legal operations, practices and policies of the Government of Canada. Further, in consonance with approved policy objectives, to bring about beneficial change in the law and system of justice in Canada.

Description

The Legal Policy and Program Development Activity consists of the following sub-activities:

Policy Development: The primary function of this sub-activity is the ongoing formulation and preparation of long and medium term plans and policies designed to attain governmental goals and departmental objectives. Policy Development includes interaction with external bodies such as federal central agencies, other federal government departments, other levels of government, non-governmental organizations and the public at large.

Implementation of Policy Objectives Through Program and Other Initiatives: The primary thrust of this sub-activity is to bring about beneficial change in the law and the system of justice. In support of this goal a significant grants and contributions program is in place. There are a number of concerns which underline this activity, including: that there should be equality before and under the law and equal benefit and protection of the law; that both the legislative and non-legislative features of the system of justice should be appropriate to meet the contemporary Canadian needs; and that the mechanisms are in place to ensure that Canada has an accessible, efficient and fair system of justice.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 63.6% of the 1992-93 Administration of Justice Program expenditures and 10.0% of the total person-years.

Figure 19: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy Development	8,068	158	8,659	160	9,614	146
Implementation of Policy Objectives	273,489	46	325,260	46	282,746	43
	281,557	204	333,919	206	292,360	189

Approximately 4.9% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 2.4% to operating and capital costs, and 92.7% to transfer payments. For explanation of change see page 10.

Figure 20: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Policy Development	9,614	8,223	1,391
Implementation of Policy Objectives	282,746	248,723	34,023
	292,360	256,946	35,414

Explanation of Change: The 1990-91 expenditures were $35.4 million higher than the Main Estimates due to increased resources for the Victims of Crime and the Legal Aid Cost-Shared Contribution Agreements, the Firearms initiative, the Aboriginal Self-Government initiative and salary adjustments including pay equity.

Performance Information and Resource Justification

Policy Development: During 1991-92 and continuing in 1992-93, this sub-activity will be involved with a number of new and continuing policy initiatives, principally in the areas of court jurisdiction, criminal law including juvenile justice, sentencing, firearms, family law, extradition, homicide, criminal procedure, public legal information, international law, human rights, language rights law, judicial affairs, native law, native administration of justice, gender equality, multiculturalism, crime prevention, administrative law reform and a variety of social justice issues.

The Department's mandate is to provide broad justice policy leadership on long-term policy development within the framework of national social justice objectives. Of particular concern in this area are the implications of justice for aboriginal people, victims of crime, children, youth and women. In addition, attention will be directed toward pursuing development of effective policies respecting crime prevention and public participation in the federal government's justice policy development efforts.

Following are initiatives which require the application of resources:

- finalization of a Bill (the *Contraventions Act*) which would authorize enforcement officers to issue tickets for minor federal statutory offenses and enable members of the public to pay a fine set out on a ticket without making a formal court appearance. The plan to implement the scheme will be developed in consultation with the provinces and with the many federal departments and agencies which are part of the first phase of implementation;

- in the criminal law policy area, initiatives involve:

  - the on-going process of criminal law amendment in response to current issues such as electronic surveillance, protection against unwarranted disclosure of sexual history of complainants in sexual assault cases, homicide and use of deadly force;

  - assisting the Government in the passage of Bill C-12 (formerly Bill C-58) which would amend the *Young Offenders Act*;

  - developing the response to the draft *Criminal Code* and draft *Code of Criminal Procedure* proposed by the Law Reform Commission of Canada;

- conducting the policy review of the sexual assault reform legislation s.c. 1980-81-82,C. 125 (Bill C-127);

- continuing policy development respecting family violence; and

- assisting the Government in the passage of Bill C-17 concerning firearms control.

- Extensive consultations on the Discussion Paper Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release have lead to the completion of proposals for a Statement of the Purpose and Principles of Sentencing, a Sentencing and Conditional Release Commission, changes to Procedure and Evidence in the *Criminal Code*, and a number of miscellaneous changes. Work is under way with provinces and territories respecting proposals concerning fines and intermediate sanctions. It is expected that these latter proposals will be available in the fall of the 1992-93 fiscal year;

- development and implementation of initiatives related to firearms control including firearms safety education and training, the establishment of a Canadian Advisory Council on Firearms, public legal information, and information systems and statistics development;

- negotiation and implementation of new firearms financial agreements with the provinces/territories;

- in the family law policy area, family law reform initiatives include a review of the *Divorce Act*, further implementation of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, and development of reports on child support guidelines, spousal support and custody;

- in the regulatory compliance area, the Department of Justice and federal departments administering regulatory legislation are collaborating under the Regulatory Compliance Project to further research regarding:

  - guidelines for the development of comprehensive compliance and enforcement policies along the lines of policies developed for the *Canadian Environmental Protection Act*, the *Competition Act* and Part IV of the *Labour Code*;

  - extending the use of administratively-imposed civil monetary penalties to eliminate the profit associated with non-compliant behaviour;

  - sentencing guidelines in regulatory cases together with a review of the penalty provisions of some regulatory statutes; and

  - the use and cost effectiveness of positive compliance techniques in federal departments, designed to promote compliance with regulations thus reducing the necessity of recourse to penalties for infractions.

- in relation to child sexual abuse, the Department closely monitors the implementation of the reforms enacted through the Act to amend the *Criminal Code* and *Canada Evidence Act* S.C. 1987, C-24 and provides a clearinghouse function to assist the provinces in the effective application of the new legislation. The enactment of Bill C-15, which formed part of the government's response to the Report of the Committee on Sexual Offenses Against Children and Youth (the Badgley Committee) and the Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution (the Fraser Committee) created new offenses and revised the rules of evidence pertaining to the admission of children's testimony to extend the protection which the criminal

law provides to the victims of child sexual abuse. The program of research will be completed in the spring of 1992 in preparation for the Parliamentary Review of Bill C-15;

- the Department had the lead role for the coordination of the resolutions for the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, which was held in Havana, Cuba, from August 27 to September 7, 1990;

- the Department is reviewing Canada's various laws concerning extradition with a view to developing a new Act concerning extradition;

- the Department is responding to the growing demand for readily accessible public information concerning the justice system, in cooperation with provincial and territorial authorities, through support to non-governmental agencies and its own law information programs, research and project funding. The Department's own law information activities continue with the emphasis on informing the public on assistance for victims of crime and measures to combat family violence;

- four editions of the quarterly bulletin Justice Research Notes were produced and widely disseminated to communicate summary findings of major research and development projects undertaken by the Department;

- for the Victims of Crime initiative, the Department is undertaking research, policy, programs and law information activities to support and monitor the implementation of amendments to the *Criminal Code* (Bill C-89), which received Royal Assent on July 21, 1988 [S.C. 1988, c.30] and was partially proclaimed into force on October 1, 1988, and the implementation of the enhanced program support that has been made available through federal-provincial agreements. These activities will contribute to the formulation, in cooperation with concerned governmental and non-governmental agencies, of a national strategy to give practical effect to the statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime, adopted by the federal and provincial governments;

- in the area of international law, the Department continues to provide advice to client departments on Canada's rights and obligations under international law. Responsibilities include all international litigation in which the Government of Canada is involved, such as the maritime boundary arbitration with France. The Department also provides representation for Canada in private international law organizations, especially the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) to which Canada was elected by the U.N. General Assembly for a six-year term beginning in May 1989, the Hague Conference on Private International Law and the Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT), and promotes federal-provincial cooperation and joint action on implementing certain international conventions revising and modernizing private law. Canada acceded in April 1991 to the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods and the convention will come into force on May 1, 1992. The Department also provides representation for Canada in various inter-governmental organizations such as the Council of Europe, Organization for Economic Cooperation and Development and the United Nations in various areas of civil and criminal law and human rights;

- In October 1992, Canada will host the Congress of the "Institut de droit d'expression française" (IDEF) in Montréal during the city's celebrations of the 350th anniversary of its founding;

- in the area of human rights law, the principal endeavours are the provision of legal opinions to client departments and other interested parties on *Charter* issues, the development of policy

related to the *Charter* and litigation support. Other responsibilities include continuing the review of the *Canadian Human Rights Act* which is examining a wide range of issues relating to procedures and the scope of the Act, legal and policy advice relating to the implementation of the *1988 Official Languages Act*, regulations and other measures thereunder, and the coordination of the Government's position in language rights litigation under the *Charter* and the Act. The Department will conduct a review of the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* to determine if it accommodates the needs of persons with disabilities;

- in the area of judicial affairs, the Department provides legal opinions to the Commissioner for Federal Judicial Affairs, develops policy and reviews legislation respecting federally appointed judges and courts, cooperates with the provinces concerning the reform of court systems in specific provinces, and reviews reports and recommendations affecting judges and courts, including the recommendations of the Triennial Commissions on Judges' Salaries and Benefits;

- in the area of administrative law, the Department has directed resources to the development of several law reform projects, including an initiative to improve the independence and effectiveness of federal administrative tribunals, to ensure fair and consistent procedures before such tribunals and eliminate inappropriate Crown immunities and privileges. In addition, the Department provides policy and legal advice to client departments on all aspects of administrative and Crown law. The Department has also been involved in the publication of a legal text on Crown law in Canada;

- in the area of native law, legal and policy advice is provided on aboriginal issues. These include aboriginal constitutional issues, aboriginal self-government, administration of justice, support of the Minister's role as the interlocutor with the Métis and non-status Indians, native litigation, comprehensive and specific land claims and border-crossing issues. International aboriginal issues relate to the newly adopted International Labour Organization No. 169 and to matters before the United Nations, particularly the Working Group on Indigenous Populations;

- in the area of constitutional law, in addition to advice on Canadian unity and Charter matters, legal and policy advice is provided on division of powers and other issues under the Constitution Act, 1867, and other constitutional instruments;

- in relation to social justice goals for all Canadians, the Department is focusing on the development of social justice policies and strategies responding to the needs and interests of women, children and youth, and minorities. It is devoting particular attention to the concerns and aspirations of aboriginal people in respect of criminal justice; and to the development, in consultation with other federal departments of a national crime prevention strategy and with provincial and territorial governments, community agencies and leaders, of policy frameworks from which concrete crime prevention programs and strategies may be developed;

- to support policy initiatives, social-legal empirical research will include:

  - substantial research to be undertaken in support of the federal/provincial initiative to establish guidelines for agreements on child support payments in cases of divorce;

  - with regard to youth at risk, work will be undertaken to assess the extent and nature of involvement of street youth and runaway youth in the criminal justice system;

  - with regard to gun control, the Research Section will undertake a series of special studies, in support of the efforts of the Firearms Control Task Force, including surveys of gun users, and research on the prevention of homicides in the domestic setting. This work will

support the efforts of the interdepartmental Firearms Control Task Force;

- implementation of a continuing program of research in support of the family violence initiative, with special focus on judicial processing of child sexual abuse, sexual assault, and spousal assault cases;

- research will be undertaken with the cooperation of the provinces and territories with regard to delays in the courts;

- with specific reference to sexual assault laws research will be undertaken to monitor how modifications in court procedures and practices regarding the issues of consent and prior sexual history impact upon the willingness of victims to report incidents to the police;

- research in support of the legal aid program on the availability of duty counsel services;

- research in support of the aboriginal justice initiative is planned;

- a program of research to address equality and access to justice issues with respect to multicultural groups in Canada will continue including a study of problems and impediments faced by law students who are from minority groups or who face other difficulties owing to lone parenting responsibilities, disabilities or other special circumstances; and

- in support of international efforts to develop techniques to measure crime and the impact of crime on victims, the Research Section is collaborating with the Statistics Section, the Canadian Centre for Justice Statistics and the Netherlands Department of Justice in the implementation of the Canadian component of the second International Crime Survey.

- to support the Department's policy initiatives contribution funding will be provided for the following activities:

  - demonstration projects and conferences are funded to advance issues of gender equality in the law and administration of justice;

  - demonstration and research projects on witness preparation for children and women victims of sexual and spousal abuse, treatment groups for men who batter and judicial education; and

  - consultations on aboriginal justice demonstration projects.

Implementation of Policy Objectives Through Program and Other Initiatives: This sub-activity is involved essentially with the management of transfer payments for which there are two underlying concerns: that there should be equality before and under the law, and that both the legislative and non-legislative features of the system of justice should be appropriate to meet contemporary Canadian needs. The list of the transfer payments within the Administration of Justice Program is contained in Section III.

Figure 21: Program Contributions

Contribution Funds	Resources $	Objective
Aboriginal Self-Government Negotiations	1,700,000	To support federal involvement in tripartite self-government negotiations and to provide contributions to off-reserve aboriginal communities and associations as to facilitate their participation in tripartite self-government negotiations.
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500	To support a non-profit organization for education programs and activities to Provincial Court Judges relating to the aspects of the law falling within the legislative juriadiction of Parliament.
Canadian Legal Information Centre	190,100	To provide financial assistance to a national non-profit organization who prepares and distributes legal information for the Canadian legal community and the Canadian public.
Canadian Society of Forensic Science	34,960	To support the Alcohol Test Committee to assist the Attorney General of Canada to approve devices and instruments used to ascertain the presence of or measure the proportion of alcohol in the blood of a person before such devices may be used for the purposes of enforcing the impaired driving provisions of the *Criminal Code*.
Consultation and Development Fund	196,760	To support both governmental and non-governmental associations, individuals and voluntary sector organizations through the development of innovative projects in the areas of legal research and legal information materials for the public including non-governmental conferences of interest to the Department.
Summer Exchange Program Between Civil and Common Law Students	229,900	To provide financial support to a summer exchange program between civil and common law students in order to promote an understanding of the two legal systems, including to promote bilingualism and to promote national unity/multiculturalism.
Contributions to Encourage Experimental and Research Work in Legal Aid	123,500	To encourage experimental and research work in the legal aid context and to support projects that focus on improving the delivery of legal aid services.
Criminal Law Reform Fund	2,848,791	To support discussions, consultations, training and experimentation in specific areas of the criminal law (i.e. Family Violence and Aboriginal Justice). This funding to non-governmental and voluntary sector organizations, provincial and municipal government departments, individuals and aboriginal groups will promote projects and research which will permit the Department to obtain information in support of legislation, policy and program development and implementation.
Human Rights Law Fund	244,700	To inform Canadians about *Charter*-related matters and human rights legislation. This fund also aims at promoting developments in human rights law through the funding of a variety of projects including legal research, publications, seminars and conferences.
Native Courtworker: Other Native Projects Fund	30,000	To support organizations or individuals who undertake conferences, workshops or specific projects designed to assist native people to understand their legal responsibilities to obtain equality before the law and assume increased responsibilities in relation to the law and the administration of justice as it affects Native People.

Figure 21: (cont'd) Program Contributions

Contribution Funds	Resources $	Objective
Public Legal Education and Information: Access to Legal Information Fund	1,472,300	To support public legal education and information services provided by sole-purpose non-governmental public legal education and information organizations in a manner that emphasizes cooperation and shared planning with provincial and territorial governments.
Public Legal Education and Information: Special Projects Fund	670,000	To increase access to public legal information in areas of special needs by encouraging provincial/territorial governments, voluntary organizations, aboriginal groups and individuals to develop innovative public legal education and information programs, materials and documents as well as special demonstration projects.
University of Ottawa Legislative Drafting Program	84,455	To provide financial assistance for the legislative drafting training program offered by the University of Ottawa, Faculty of Law, as part of its postgraduate studies program.

Figure 22: Contribution Agreements, Cost-Shared with the Provinces

Contribution Agreements	Resources $	Objective
Adult and Young Offenders Legal Aid Program	86,952,400	To ensure a minimum standard of legal aid services, in criminal matters, to the economically disadvantaged: in general, all indictable offences and those summary conviction offences where there is a likelihood of imprisonment or loss of livelihood upon conviction, including proceedings under the *Young Offenders Act*.
Compensation to Victims of Crime	2,448,100	To provide compensation to victims of crime for losses incurred as a result of the injury, death or disability of the victim, the maintenance of a child born as a result of sexual assault, losses to dependents as a result of a victim's death and other expenses deemed reasonable.
Native Courtworker Program	4,265,400	To meet the counselling (other than legal) and referral needs of Natives in conflict with the law, to enhance their access to the criminal justice system and to reduce the communication barriers between Native people and those involved in the administration of the criminal justice system.
Juvenile Justice Services under the *Young Offenders Act*	158,282,000	To assist provincial and territorial governments in the development and advancement of sound juvenile justice services under the *Young Offenders Act* through the provision of financial support.

In addition, the Department administers a number of grants and contributions as outlined on page 56.

Figure 23 sets out the total national criminal legal aid expenditures shared between the federal and provincial governments and the federal contribution to those expenditures.

Figure 24 sets out the total cost of eligible services under the Young Offenders Cost-Sharing agreements shared between the federal and provincial governments and the federal contribution to those expenditures.

Figure 25 sets out the total Native Courtworkers expenditures shared between the federal and provincial/territorial governments and the federal contribution to those expenditures.

Figure 26 sets out the total compensation paid for Criminal Injuries by the provincial/territorial governments and the federal contributions to those expenditures.

As a result of the "Expenditure Control Plan" introduced with the 1989 Budget, the cost-sharing of juvenile justice services under the *Young Offenders Act* was frozen for five years (from 1989-90 to 1993-94) at the level of federal contributions paid in respect to the 1989-90 fiscal year.

As a result of an extension to the "Expenditure Control Plan" the 1990 Budget limited the federal spending of the cost-sharing of legal aid services for two years from (1990-91 to 1991-92) at the level of federal contributions paid for the 1989-90 fiscal year.

As a result of the 1991 Budget, the Grants and Contributions programs with the exception of those covered by the "Expenditure Control Plan" including the Indian and Inuit programs have been reduced in 1991-92 by $300,000.

Figure 23: Total Expenditures on Adult Legal Aid with Federal Contributions*

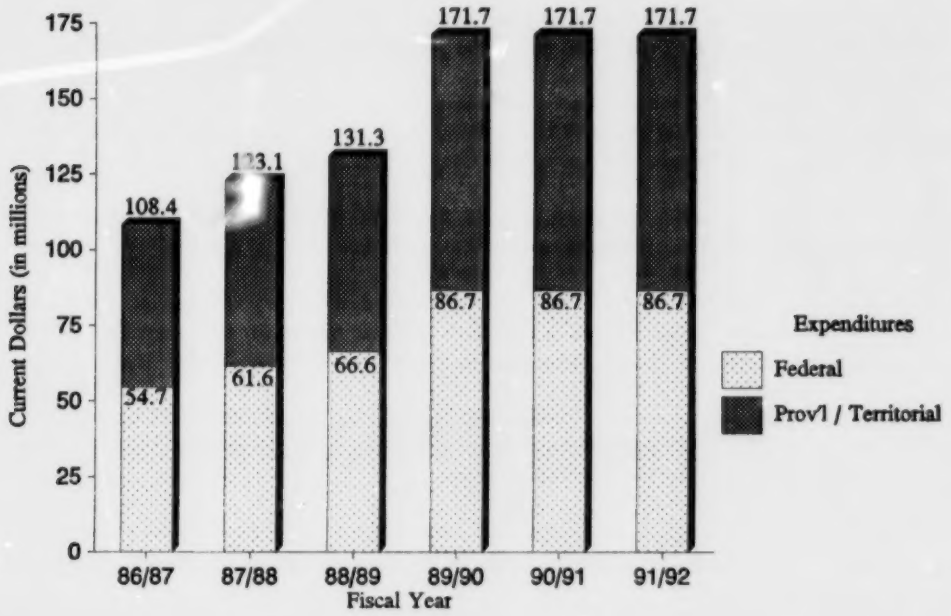

Figure 24: Total Expenditures on Young Offenders with Federal Contributions*

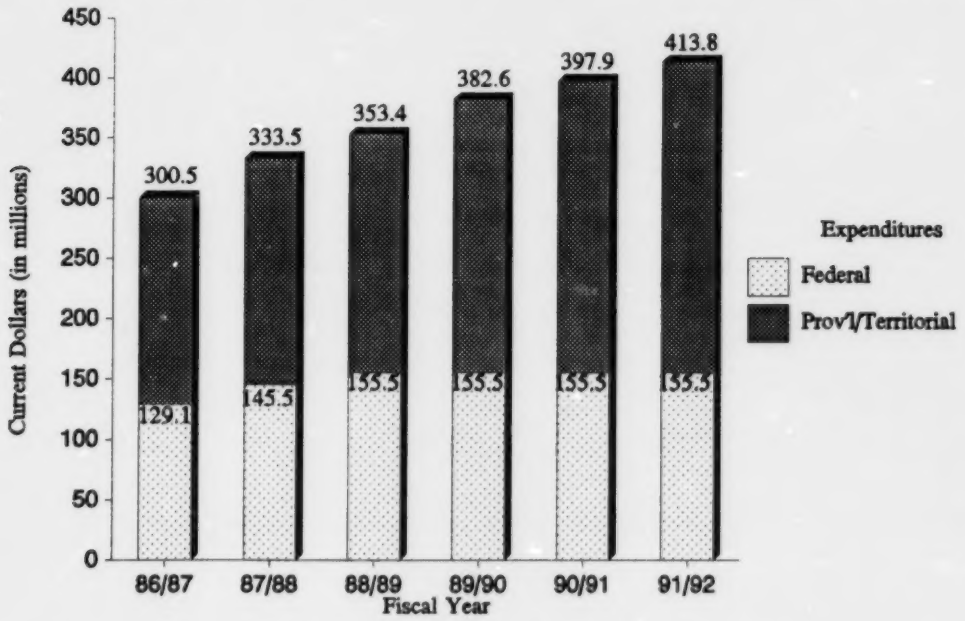

* Annual figures do not include federal payments made in respect of prior years.

Figure 25: Total Expenditures on Native Courtworkers with Federal Contributions

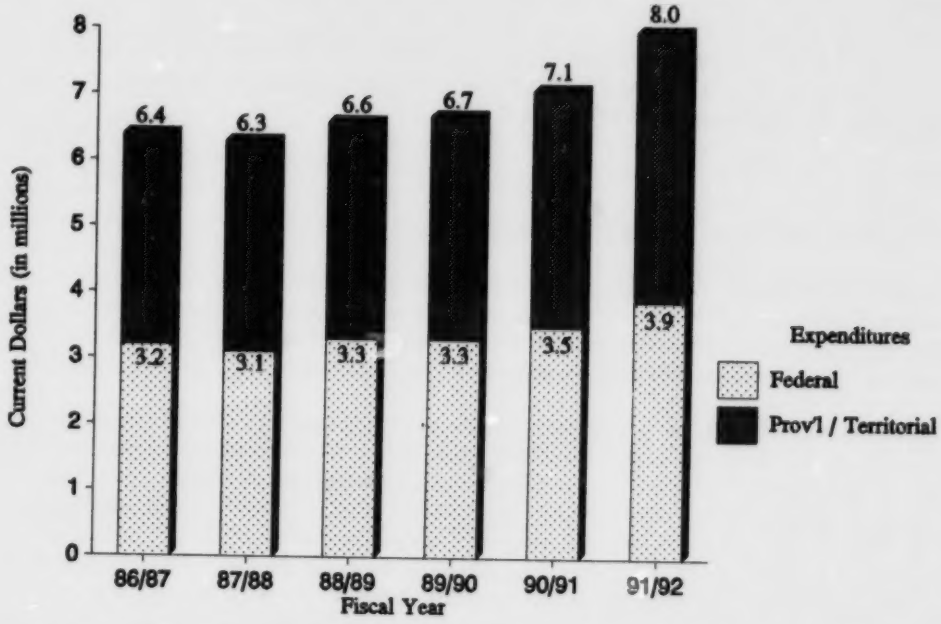

Figure 26: Total Compensation Paid for Criminal Injuries with Federal Contributions*

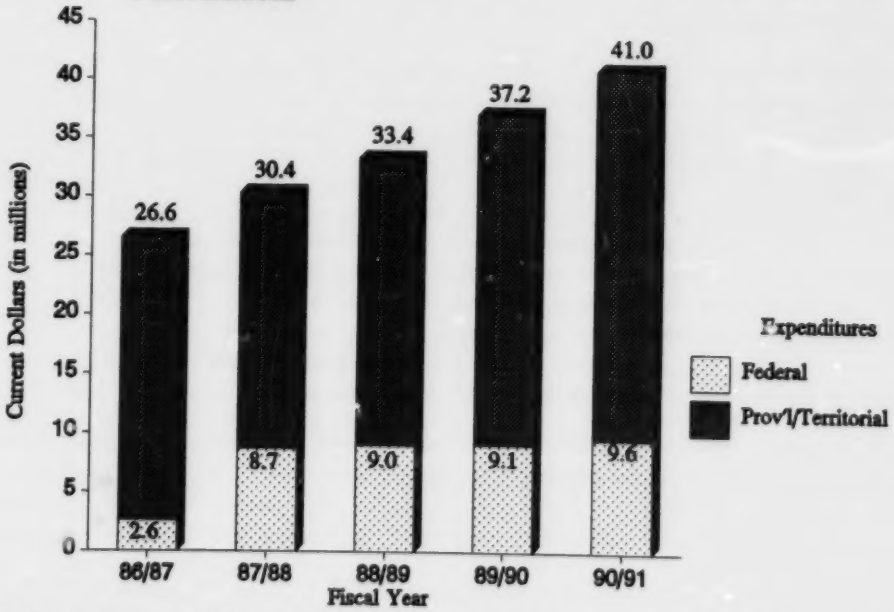

* Federal payments are paid on a "lag year" basis (i.e. one year in arrears). For this reason information for 1991-92 is not available.

E. Administration

Objective

To provide policy and management direction and coordination to the Department; to provide central administrative services to the Department and the Law Reform Commission of Canada; and, to operate a Central Registry of Divorce Proceedings for Canada.

Description

This Activity consists of the following sub-activities:

Corporate Management: Provision of corporate planning, strategic resourcing, program evaluation, management reviews, and internal audit, communications and public information, external liaison, federal-provincial relations and ministerial support services, as well as financial, administrative, informatics, and accommodations support services to the Department.

These functions include the preparation, coordination, and review of cabinet documents, Treasury Board submissions, the Multi-Year Operational Plan, the Multi-Year Human Resources Plan, the Program Expenditure Plan and the Information Management Plan; liaison with the Privy Council Office and central agencies; coordination of major departmental interactions with national and international organizations; support in the conduct of federal-provincial discussions at the ministerial and deputy ministerial level; the provision of legal services, including review of contribution agreements contracts, access and privacy; the provision of planning and management practices advice and services to the Department and all Sectors; the provision of communications advice and expertise on departmental and inter-departmental program and policy initiatives; and the conduct of program evaluations, management reviews, and internal audits to identify opportunities for improvement in the way in which the Department pursues its mission.

Internal Support Services: Provision of a full range of services, advice and information needed for the acquisition, allocation, monitoring, and control of the human and financial resources of the Department and the Law Reform Commission of Canada. Included in these services are financial, informatics, personnel, library, official languages, security and administrative services as well as the coordination of legal education within the Department. Part of the function of the library is the acquisition of technology to keep abreast of new developments and maintaining the Legal Opinions Retrieval Unit (LORU). A Central Registry of Divorce Proceedings for Canada is maintained to record divorce actions; a searching service also operates in connection with all divorce petitions proceeding to trial; and a tracing and garnishment service is in operation for implementation of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 5.1% of the 1992-93 Administration of Justice Program expenditures and 14.4% of the total person-years.

Figure 27: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Corporate Management	10,926	109	12,975	109	13,049	88
Internal Support Services	11,836	185	21,348	214	21,472	220
	22,762	294	34,323	323	34,521	308
Revenue*	750		700		763	

* Revenues are credited directly to the Consolidated Revenue Fund and are not available to the Department as offsets to expenditures. For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 57.

Approximately 70.6% of this Activity'sexpenses relate to personnel costs, 28.6% to operating costs and 0.8% to capital. For explanation of change see page 10.

Figure 28: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91		
	Actual	Main Estimates	Change
Corporate Management	13,049	8,338	4,711
Internal Support Services	21,472	13,720	7,752
	34,521	22,058	12,463

Explanation of Change: The 1990-91 expenditures are $12.5 million higher than the Main Estimates due to the additional costs incurred for the Strategic Plan for Information Management (SPIM), other initiatives covered in the Omnibus submission, salary adjustments (pay equity) and also due to the fact that the Main Estimates report administrative costs separately by each Activity whereas the actual expenditures present these costs centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The primary outputs of this Activity involve both the provision of corporate management, policy direction and liaison services, and the procurement and allocation of resources in support of the Legal, Litigation, and Legislative Services, and Legal Policy and Program Development activities. Major achievements in this Activity are represented below.

In 1990-91, the focus of the Corporate Planning Division was on the implementation of the Department's Statement of Mission and Values introduced in May 1990, the development of a Vision Statement and Strategic Directions for the Department, and further development and implementation of the "Justice in the 1990's"Program. One major activity related to these initiatives undertaken during 1990-91 was the Employee Survey (December 1990) which allowed the Department to identify where it stood in these efforts and what directions it should explore to promote their acceptance and evolution. In 1992-93,the emphasis will be on advancing the "Justice in the 1990's"Program and "Public Service 2000",including supporting the Department's initiatives to improve people management and the work of the "Justice in the 1990's Information Group".

In addition to its evaluation and audit functions, the Bureau of Review is developing an inventory of priorized current activities of the department and creating a workload measurement system and related tracking mechanisms in support of the Department-wide management review. The Bureau is also establishing an Operational Plan Framework which sets out the major responsibilities of the Department and developing performance indicators of all major activities of the Department.

External communications activities are carried out by the Communications and Public Affairs Directorate to inform both the general public and specific target or interest groups of amendments to the law and of proposals which may affect their access to justice. During 1990-91, communications initiatives were carried out to support amendments to the *Criminal Code* on gun control; amendments to the *Divorce Act;* the tabling of proposals for sentencing reform and for programs related to aboriginal justice. New publications included a handbook for social services professionals on "Canada's Law on Child Sexual Abuse" and a career counselling package, "Legal Careers and Aboriginal Peoples". A new recruitment package to encourage law graduates to join the federal public service was also designed and produced.

Special communications activities were undertaken to support the Department's participation in the 8th United Nations Congress on Crime Prevention and Treatment of the Offender and the World Summit for Children. Media support was given to the federal-provincial meetings on the Meech Lake Accord. Major communications initiatives were developed to address public concerns during the Oka crisis and to address the information needs of the medical profession on the abortion issue.

Internal communications projects continued to inform regional and headquarters personnel of departmental and governmental policies and programs. Four special editions of Inter Pares, the employee newsletter, were dedicated to issues, trends and challenges facing the Department in the 1990's. This "Justice in the 1990's"series was in addition to the usual editions of the newsletter. "Justice Echo", a bulletin to inform the Department's clients on legal policies and "ATIP Update", designed to inform government access and privacy coordinators were also produced and distributed by the Directorate.

The Corporate Services Directorate provides a range of central services to the Minister, the Deputy Minister and the Department, including the coordination of briefing and related materials required by the Minister and Deputy Minister in relation to Parliament and Cabinet, handling ministerial correspondence, responding to requests under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, supporting the conduct of federal-provincial discussions at the ministerial and deputy ministerial level, supporting relations with non-governmental organizations in the administration of justice area, providing library services to the Department, coordinating legal education activities, providing planning and secretariat services in relation to a number of senior departmental committees, and reviewing contribution agreements and contracts.

The Federal-Provincial Relations Unit of the Department provides policy and planning advice to the Department on its initiatives with the provinces and territories. A second major function of the Unit is the provision of internal administrative and coordinative support for the federal-provincial meetings of Ministers, Deputy Ministers, and certain meetings of Assistant Deputy Ministers. The External Liaison Unit's responsibilities include maintaining and developing relations with national associations active in the field of justice, coordinating interaction with international organizations such as the Council of Europe, organizing all visits of foreign officials involving the Department directly, and coordinating departmental participation in major conferences and meetings.

In 1991-92,the Strategic Resourcing Section continued to provide the Department with services and

advice in the areas of financial planning, budget management, resource allocation and the administration of grants and contributions. Having lead responsibility for refining and pursuing the Department's long-term resourcing strategy, the Section prepared and coordinated Treasury Board submissions and the Multi-Year Operational Plan, developed resource presentations for use within and outside the Department, and in general, provided the Department with strategic advice on all matters with resourcing implications.

Significant progress has been made and work continues on the Management Review, which is a series of initiatives designed to improve management processes and ensure the most effective use of resources. Key elements of the Management Review include: the articulation of strategic directions, developing an inventory of priorized current activities, developing an approach to work profiling, studying agent costs and agent work profiling, implementing a strategic plan for information management (SPIM), and studying Departmental operating and maintenance costs (O&M) along with central costs.

The Strategic Resourcing Division is responsible for the operating and maintenance and central cost studies. During the course of 1991-92,data was collected and analyzed with the objective of establishing an operating and maintenance cost per person-year type that will accurately reflect the needs of the individual and the Department at any given time. This study will be largely completed in 1991-92 and will assist managers of the Department when making resource requests and resource allocation decisions. The central costs study being conducted at the same time will lead to decisions on the best method of managing such items as relocation, postage, office supplies, photocopies, telecommunication costs, accommodation needs, and certain other central costs.

In accordance with PS-2000 and in anticipation of the move to Operating Budgets the Strategic Resourcing Division is also involved in the implementation of a new salary management system. The target date for implementation of the new system is April 1992. This will allow managers time to make the transition to Operating Budgets in fiscal year 1993-94.

The Informatics Directorate is taking initiatives on several fronts to maximize the opportunities presented by automation. Examples of such initiatives are: the implementation of Local Area Networks (LAN) to enhance communications capabilities and further exploit the Department's investment in computers; the implementation of electronic mail (E-mail) throughout the Department by the end of 1992-93;and Prime computer upgrades to be completed in the fiscal year 1992-93. Informatics training has been a major thrust within the Directorate with some 500 persons receiving microcomputer training in the period from February to October 1991 and additional customized and personalized training provided to the Legislation Section and Senior Executives. As well, the Directorate has developed, with Treasury Board support, a strategic plan for information management (SPIM) for the Department which establishes the parameters for responsible systems development and management over the next five years.

The Human Resources Directorate is in the process of implementing a Personnel Management Information System. This system will provide Human Resources with greater operational efficiency, improve the quality of information and service delivery to managers, and satisfy central agencies' data reporting requirements. The system is designed to allow for future expansion and access by managers on selected data. Three sub-systems have been acquired to further improve operation, i.e. an Application Tracking System to manage the current lawyer inventory, and the Vacation and Absence Tracking System for leave management and a Career Management System to manage career aspirations, skills, education etc. The Directorate has also established a pilot program for disabled persons who are not able to come to the workplace. This Homebased program is a pilot program which will enable individuals to do productive work, while remaining in a home environment.

In January 1988, a review of the language requirements of each position was completed. As a result of this review, the linguistic requirements of 23.7% of the Department's staffed positions were modified. A five-year language training plan was implemented for legal advisors to ensure that the Department is in a position to meet the requirements of the *Official Languages Act* and in particular the provisions concerning the administration of justice. On September 30, 1991, of the 1866 staffed positions in the Department of Justice, 1022 (54%) were identified bilingual, 860 (84.1%) were positions staffed in the National Capital Region and 162 (16.6%) were positions staffed in the regions.

The Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit assists provinces and territories in locating individuals who have default support orders. The location service receives on average 650 applications per month to trace individuals. The garnishment service processes an average of 3,000 to 4,000 garnishment summonses per month. These services enhance the capabilities of the provinces and territories in improving the rate of enforcement of support, custody and access orders throughout Canada.

An Accommodation Task Force was created in 1990-91 to respond to critical space shortages in both Regional and Headquarters locations. As a result, an Office Environment and Accommodation Renewal program was established which defines the accommodation objectives and projects to the year 2000, which are designed to improve productivity, recruitment and retention of staff, morale and the prudent expenditure of funds for long term benefits.

The International Events coordination Unit will organize the Congres de l'Institut international des juristes d'expression française which the Department will co-host with the Quebec Department of Justice.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 29: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel			
Salaries and wages	124,670	115,242	105,125
Contributions to employee benefit plans	19,945	17,466	15,329
Other personnel costs	209	209	166
	144,824	132,917	120,620
Goods and services			
Transportation and communications	7,888	9,044	9,331
Information	2,188	3,991	3,557
Contractual services	10,890	11,515	7,564
Other professional and special services	8,949	11,996	5,633
Rentals	597	793	955
Purchased repair and upkeep	1,581	1,947	1,006
Utilities, materials and supplies	2,210	3,601	3,212
	34,303	42,887	31,258
Total operating	179,127	175,804	151,878
Capital	2,840	5,098	4,569
Transfer Payments			
Grants	1,030	954	975
Contributions	259,840	310,762	275,172
Total Transfer Payments	260,870	311,716	276,147
	442,837	492,618	432,594

2. Personnel Requirements

The Administration of Justice Program's personnel costs of $144,824,000 account for 32.7% of the total costs of the Program. Information on person-years is provided in Figures 30 and 31.

Figure 30: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Legal Services	447	438	367
Litigation Services	1,002	804	745
Legislative Services	96	98	100
Legal Policy and Program Development	204	206	189
Administration	294	323	308
	2,043	1,869	1,709

Figure 31: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91		
Management	22	23	24	61,500-138,300	82,810
Scientific and Professional					
Law	1,130	1,007	906	22,890-125,100	69,547
Library Science	10	10	10	25,371-60,147	41,332
Economics, Sociology and Statistics	23	21	19	20,000-84,700	59,280
Historical Research	-	-	-	19,331-83,900	-
Other	3	3	1		
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	77	74	59	17,470-72,817	44,497
Financial Administration	15	14	18	15,516-69,789	47,531
Information Services	7	7	7	17,329-65,839	55,945
Personnel Administration	25	24	23	16,390-67,273	49,495
Program Administration	37	34	38	17,470-72,817	55,741
Computer Systems Administration	17	17	20	22,310-73,032	53,456
Other	4	4	4		
Technical					
Social Science Support	77	70	70	16,124-73,716	41,983
Other	2	2	2		
Administrative Support					
Clerical	212	206	181	16,504-40,509	26,944
Secretarial	377	348	322	16,356-40,768	27,747
Other	1	1	1		
Operational					
General Services	3	3	3	16,989-51,984	26,858
Other	1	1	1		

	Other Person-Years*				1992-93
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91	Current Salary Range	Average Salary Provision
Other	12	12	12	0-170,500	74,313

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule 1, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at September 1, 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 32: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Grants			
Uniform Law Conference of Canada - Administration Grant	6,000	6,000	6,000
Uniform Law Conference of Canada - Research Grant	18,050	21,550	25,000
International Commission of Jurists	17,575	17,575	17,575
International Commission of Jurists for its annual programs on Human Rights for Francophones	0	0	5,000
L'Institut international de droit d'expression francaise (IDEF)	1,500	1,500	1,500
Grants to encourage student specialization in legislative drafting	72,000	89,300	89,280
Legal Studies for Aboriginal People Program	466,970	336,970	296,969
Duff-Rinfret Scholarship Program	60,725	90,725	74,150
Canadian Association of Chiefs of Police for the Law Amendments Committee	16,150	16,150	16,150
British Institute of International and Comparative Law (Commonwealth Legal Advisory Services - CLAS)	9,500	9,500	9,500
Hague Academy of International Law	11,400	11,400	11,400
Institut International des droits de l'homme	0	3,000	3,000
Canadian Human Rights Foundation	35,000	35,000	55,000
National Judicial Institute	305,000	305,000	314,500
United Nations Commission on International Trade Law Symposia	10,000	10,000	10,000
Wainwright Foundation	0	0	40,000
	1,029,870	953,670	975,024
Contributions			
Aboriginal Self-Government Negotiations	1,700,000	1,500,000	549,589
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500	66,500	66,500
Canadian Legal Information Centre	190,100	380,200	380,200
Canadian Society of Forensic Science	34,960	34,960	46,960
Consultation and Development Fund	196,760	285,710	501,916
Summer Exchange Program between civil and common law students	229,900	269,900	276,900
Contributions to encourage experimental and research work in legal aid	123,500	37,000	223,236
Contributions to the provinces and territories to assist in the operation of legal aid systems	86,952,400	86,953,200	93,844,056
Contributions to the provinces and territories in support of programs and services for victims of crimes	2,448,100	9,597,500	9,151,476
Contributions to the provinces and territories in respect of agreements approved by the Governor in Council for the cost-sharing of juvenile justice services under the *Young Offenders Act*	158,282,000	203,700,320	161,938,648
Contributions to the provinces and territories in respect of agreements to assist in program development and the development of information and record-keeping systems relative to the implementation of the *Young Offenders Act*	0	0	2,268,673
Criminal Law Reform Fund	2,848,791	1,813,655	530,164
Human Rights Law Fund	244,700	244,700	262,318
Native Courtworker Contribution Program and other native projects	4,295,400	3,995,400	3,685,002
Public Legal Education and Information Fund	2,142,300	1,498,800	1,353,673
University of Ottawa Legislative Drafting Program	84,455	84,455	92,455
Harbour Centre Campus of Simon Fraser University	0	300,000	0
	259,839,866	310,762,300	275,171,766
Total transfer payments	260,869,736	311,715,970	276,146,790

4. Revenue

The Department, through approved legislation, collects revenue under the *Divorce Act*; Access to Information requests; fines and forfeitures and rent from dwellings and utilities (Northern housing). This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 33: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Revenue Credited to the Consolidated Revenue Fund	-	-	-
Service and Service fees	750	700	763
Fines and forfeitures	900	1,100	1,054
Rent from dwellings and utilities	120	90	102
Other	10	10	62
	1,780	1,900	1,981

5. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted authorities. Figure 34 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 34: Net Estimated Cost of the Program for 1992-93.

(thousands of dollars)	Main Estimates 1992-93	Add* Other Costs	Total Program Costs	Less Revenue	Net Estimated Program Cost 1992-93	1991-92
Department of Justice	442,837	15,766	458,603	1,780	456,823	431,085

* Other costs of $15,766,012 consists of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works Canada	11,691
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services Canada	187
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	3,849
• workers compensation paid by the Department of Labour	39

B. Other Information

1. Acts for which the Minister of Justice has Responsibility

Access to Information Act
Annulment of Marriages (Ontario) Act

Bills of Lading Act

Canada Evidence Act
Canada Prize Act
Canada - United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act
Canadian Bill of Rights
Canadian Human Rights Act
Canadian Laws Offshore Application Act
Commercial Arbitration Act
Criminal Code
Crown Liability Act

Department of Justice Act
Divorce Act

Escheats Act
Expropriation Act
Extradition Act

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act
Federal Court Act
Food and Drugs Act
Foreign Enlistment Act
Foreign Extraterritorial Measures Act
Fugitive Offenders Act

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act

Identification of Criminals Act
Interpretation Act

Judges Act

Law Reform Commission Act

Marriage (Prohibited Degrees) Act
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act

Narcotic Control Act

Official Languages Act
Official Secrets Act

Permanent Court of International Justice Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act

Revised Statutes of Canada, 1985 Act

Security Offences Act
State Immunity Act
Statute Revision Act
Statutory Instruments Act
Supreme Court Act

Tax Court of Canada Act
Tobacco Restraint Act

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act

Young Offenders Act

INDEX

A

Aboriginal:
- Constitutional Matters 15
- Aboriginal Justice Conference 21
- Aboriginal Justice Initiative 10,11,15,22
- Justice for aboriginal people 15,50
- Land Claims 21
- Legal Studies for Aboriginal People Program 22,50
- Legal Questions 21
- Minister's Role as Interlocutor with the Métis and Non-Status Indians 21
- Native Courtworker Program 22,43,44,45,47
- Office of Aboriginal Affairs 20
- Self-Government 10,15,16,21,43

Abortion 50

Access to Information Program Office 21,26

Activities/Sub-Activities:
- Administration 4,10,11,13,16,18,19,26,48,49,54
  - Corporate Management 18,48,49
  - Internal Support Services 18,48,49
- Legal Policy and Program Development 4,10,11,13,16,18,19,49,54
  - Policy Development 18
  - Implementation of Policy Objectives 18
- Legal Services 4,10,11,13,16,18,19, 24,26,27,28,29,48,49,54
- Legislative Services 4,10,13,16,18,19 20,25,27,34,35,49,54
  - Drafting of Legislation 18,34,35
  - Review of Statutory Instruments 18,34,35
  - Revision of Statutes 18,34,35
- Litigation Services 4,10,11,13,16,18,19 20,21,24,27,30,31,32,49,54
  - Tax Litigation 18,20,30,31
  - Civil Litigation 18,20,30,31
  - Criminal Litigation 18,24,30,31

Act(s):
- Access to Information Act I-3,50,58
- Act to Amend the Divorce Act (Provisional Variations) 6
- Act to Amend to the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act 6
- Act to Amend the Young Offenders Act 14
- Canada Evidence Act 15
- Canadian Environmental Protection Act 22
- Canadian Human Rights Act I-2,7,15
- Canadian Laws Offshore Applications Act 13
- Citizenship Act
- Civilian War Pensions and Allowance Act I-4
- Competition Act 30
- Department of Justice Act 17
- Divorce Act 22,23,50
- Employment Equity Act I-2
- Excise Tax Act I-4
- Extradition Act 6
- Federal Court Act 22
- Food and Drugs Act 30
- Fugitive Offenders Act 6
- Income Tax Act I-4,30,34
- International Sale of Goods Contracts Convention Act 15
- Judges Act I-3
- Marriage (Prohibited Degrees) Act 14
- Narcotic Control Act 30
- Official Languages Act 15,52
- Old Age Security Act I-4
- Privacy Act I-3,26,50
- Public Service Employment Act 55
- Public Service Staff Relations Act 55
- Statute Revision Act 17,34
- Statutory Instruments Act 7,17,34
- Tax Court of Canada Act 22
- Unemployment Insurance Act,1971 I-4,30
- War Veterans Allowance Act I-4
- Young Offenders Act 11,15,21,25

Acts for which the Minister of Justice has Responsibility 58

Administration of Justice Program I-2,15,17,18,27,30,34,37,48

Administrative 48

Agriculture, Department of 22,36

Anti-Drug Profiteering 10

Appeal Division of the Federal Court of Canada I-4

Application Tracking System 51

Articling Students 20

Appeals 30,31
Assault
- Battered Women 14
- Sexual 14
- Spousal 14

ATIP Update 50
Attorney General I-2,7,17,27
Audits 22,24,29,48,50
Automation Services Unit 25

B

Background 17
Bail 6,23
Bills 17,34,35
Boundary Dispute 22

C

Canada Gazette 34,35
Canada Pension Plan I-4,30
Canada - United States Free Trade Agreement 15
Canadian Bill of Rights 7,17,34
Canadian Charter of Rights and Freedoms 7,8,15,17,21,34
Canadian Human Rights Commission I-2,I-4
Career Development of Lawyers 24
Career Management System 51
Canadian Judicial Council I-3
Central Registry of Divorce Proceedings 12,14
Child Custody 23
Child Support 21
Civil Law I-4,20,27,30,43
Claims By / Against the Crown I-2,22
Classification 26
Clerk of the Privy Council 17,34
Client Relations Program 28
Client Satisfaction 24,28
Client Services 24
Code of Criminal Procedures 8
Commissions (drafted) 36
Common Law I-4,27,30,43
Commonwealth Scheme for the Rendition of Fugitive Offenders 14
Communications and Public Affairs 8,48,50
Component Profile 25
Conditional Release 15
Congres de l'Institut international des juristes d'expression française 52
Constitution:
- Bilingual Dictionary of Canadian Constitutional Law 8
- Reform 8,21
- Renewal Initiative 13
- 1987 Constitutional Accord (Meech Lake Accord) 50

Corporal Punishment 6,23
Corporate Management 49
Corporate Planning 48,49
Corporate Services 50
Correctional Law Review 21,22
Corrections 15
Council of Europe 50
Council of Europe Convention (Proceeds of Crime/Money Laundering) 15
Court System 22
Courts of Appeal I-4
Crimes Against Humanity 20
Crime Prevention 8,21,22
Criminal Code 6,8,14,15,17,20,21,22,23,30,31,50
Criminal Injuries Compensation (Program) 25,45,47
Criminal Justice 22
Criminal Law Reform 21,43
Criminal Procedures 14
Custody 21

D

Deadly Force 6,14
Departmental Legal Service Units (DLSUs) 20,24,25,28,34,36
Deregulation 21
Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release 15
Directives 17
Disabled 10,12
Discussion Papers:
- Custody of Children upon Divorce or Separation 6
- Issues of Marital and Family Status 6
- Spousal Support 6

Divorce 17

E

Eastern Europe 8,22
Electronic Mail 51
Electronic Surveillance 14
Employee Survey 49

Environmental Assessment Review Plan (EARP) 10,11
Expenditure Control Plan 45
External Affairs, Department of 8
External Liaison 48
Extradition/Rendition/Mutual Assistance 6,13,14,30,31,33

F

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit 26,48,52
Family Violence Initiative 7,22
Federal Administrative Tribunals 8
Federal Court of Appeal I-4,32
Federal Court of Canada I-2,I-3,I-4,22
Federal Court Reports I-3
Federal Court Trial Division 32
Federal Environmental Assessment and Review Office 22
Federal-Provincial:
- Child Support Guidelines 14
- Relations Office 20
- Relations Unit 50
- Other 48

Federal Sales Tax 10
Finance, Department of 25,36
Financial:
- Activity Resource Summary 27,30,31,34,35,48,49
- Authorities 4,5
- Expenditures by Activity 13
- Explanation of Change 10,16,28,31, 35,38,49
- Net Cost of Program 57
- Performance Information and Resource Justification 28,31,35,38,49
- Requirements 4,10,53
- Revenue 16,31,49,57
- Vote(s) 4

Financial Policy, Systems and Accounting Services 26
Financial Support Services 48
Firearms 7,10,11,14
Firearms Control Task Force 14

G

GATT 15
Gender Equality 7,21
Goods and Services Tax 10,16,28,30
Governor in Council 17,34
Grants and Contributions 11,43,44,45, 48,50,51,56
Gun Control 14,50

H

Hague Conference on Private and International Law 8
Headquarters 20,28,52
Highlights 6,13
Homebased Program 51
Homicide 14
Human Resources 48,51
Human Rights 17,21

I

Inclusive Justice 6,7
Income Tax Appeals 33
Indigenous People 7
Industry, Science and Technology, Department of 24
Information Commissioner I-3
Informatics 51
Informatics Support Services 48
Informatics Training 51
Inventory of Priorized Activities and Workload Measurements 26
Internal Support Services 48
Inter Pares 50
International Covenant on Civil and Political Rights 7
International Crime Survey 8
International Events 52
International Tin Council 13

J

Judicial Appointment Process 13
Justice Echo 50
Justice in the 1990's 49,50
Justice in the 1990's Information Group 49
Justice Research Notes 40

K

L

Labour Code
Labour, Department of 57
Language Requirements 52
Law:
- Administrative 20,27,28

Law: (cont'd)
- Admiralty and Maritime 20,28,30
- Commercial and Property 20,25,27,28
- Constitutional 8,20,27,28
- Criminal 20,28,31
- Environmental 20,22,27,28
- Family 21,22
- Human Rights 20,27,28,43
- Information and Privacy 20,27,28
- International 20,27,28
- Native 27,28
- Official Languages 20,27,28
- Offshore 15
- Private International 8,17,22
- Real Property 20,25,28
- Tax 20
- Other 27

Law Reform Commission of Canada I-3, I-4,6,7,14
Lawyers:
- Client Loaned 7
- Crown Agents 7,24,27,30,31,32,51
- Departmental 7,24,27,28,30,31,32,51

Legal Advice I-2,17
Legal Aid 11,16,43,44,45,46
Legal Opinions Retrieval Unit 48
Legal Offices 20
Legal Policy 10,25
Legislation 7,17
Legislative Editing Office 25,36
Legislation Section 17,25,51
Liaison Services 49
Local Area Networks 51

M

Management Effectiveness Survey 28
Management of the Law 24
Management Practices 48
Management Review 24,48,50,51
Mandate 17
Meech Lake Accord 50
Mental Disorder 14,15
Ministerial Support Services 48
Minister of Justice I-2,I-3,17,18,50
Mission and Values 49
Money Laundering 15
Most Efficient Organization 26
Multiculturalism 21

N

National Drug Strategy 11
National Health and Welfare, Department of 22
National Revenue, Tax Court Reorganization 16
National Revenue, Taxation 28,33
National Strategy on the Integration of Persons with Disabilities 10,12,15
National Symposium on Woman, Law and the Administration of Justice 7
Native Rights 21
Newsletter 28,50
New Quebec Civil Code 11
Notaries 20,28
Nuclear Regulatory Process 16,28

O

Objective(s) 18,27,30,34,37,48
Obscenity 6
Office Consolidations 34
Office Environment and Accommodation Renewal Program 52
Office of the Commissioner for Federal-Judicial Affairs I-3,I-4
Offices of the Information and Privacy Commissioners I-3,I-4
Office of the Superintendent of Financial Institutions 20,24
Official Languages 8
Oka Crisis 50
Omnibus Submission 16,28,49
On-Line Access to Regulations and Statutes Project (OARS) 15,34,35,36
Operational Planning Framework 26,50
Orders in Council 34,36,55
Organization (See also Activities) 18,19

P

Para-legals 20
Parole 21
People Management 49
Performance Information Index I-3
Performance Information and Resource Justification 28,31,35,38,49
Personal Information 21
Personnel Management Information System 11,51
Planning 17,25,29,48
Policy Development 17,21
Policy Direction 49

Pornography:
- Child 6
- Violent 6

Portfolio I-1
Privacy Commissioner I-3
Privy Council Office 22,25,34,35,36,48
Proceeds of Crime 15
Proclamations 36
Program Development 25
Program Effectiveness 24
Program Evaluation 24,48,50
Prostitution-Soliciting 15
Public Acts Passed 36
Publication(s)/Public Legal Information 48
Public Service 2000 (PS2000) 26,49,51
Public Works, Department of 24,57

Q

R

Refugee(s) 10,11
Regional Offices 20,24,25,26,28,52
Regulatory 7,22
Regulatory Affairs Branch (Treasury Board) 36
Regulatory Reform Strategy 22
Regulation(s) 17,34,35,36
Relations Between Citizens and the Federal Government 21
Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youth (the Badgley Committee) 39
Report of the Sentencing Commission 22
Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution (the Fraser Committee) 39
Reprofiling 11,12
Revenue Canada - Taxation 11,16
Roles, Responsibilities I-2
Royal Canadian Mounted Police 24

S

St. Pierre and Miquelon 11,15
Secretary of State, Department of the 8
Sentencing 15,21,50
Child Sexual Abuse 6,14,21
Sexual Assault 14
Sexual History 14
Simon Fraser University 11
Social Justice Issues 21
Solicitor General 21,22
Spousal Support and Custody 21
Standing Committee on Justice and Solicitor General 21
Statutes of Canada 34,35,36
Statutes of Canada, 1985:
- Revised 7,34

Statute Revision Commission 11,15,25,34,36
Strategic Directions 49,51
Strategic Plan for Information Management 11,16,49,51
Strategic Planning 24,29
Strategic Resourcing 26,48,50,51
Supply and Services Canada 57
Supreme Court of Canada I-4,22,32

T

Tax Appeals 22
Tax Court of Canada I-3,I-4,32
Tax Evasion Cases 33
Terrorism 8
Transfer Payments 56
Transport, Department of 22
Treasury Board 11,16,24,28,36,51,55,57

U

United Nations (UN):
- 8th Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders 9,50
- Commission on International Trade Law (UNCITRAL) Symposium 16

Upward Feedback Project 26
University of Ottawa 44
Upward Feedback Project 26

V

Vacation and Absence Tracking System 51
Veterans Appeal Board I-4
Victims Appeal Board I-4
Victims Assistance Program (VAP) 25,26
Victims of Crime 8,11,14,16,44
Violence:
- Against Women 21
- Men Who Batter Women 14
- Family 6,7,11,14,21,22,23,25
- Spousal Assault 14
- Wife Assault 6

Vision 49

W

War Crimes 20
Workload Measurement System 50
Work Profiling 24,28,32,51
World Summit for Children 50

X Y Z

Young Offenders 14,44,45,46
Young Offenders Cost-Shared Program 11,15,25
Young Offenders Program 8,16

Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-20
ISBN 0-660-56988-4

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Ministère de la Justice Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Aperçu du portefeuille

Plan de dépenses 1992-1993

Les rôles et les responsabilités qui font partie du portefeuille

Programme d'administration de la justice : Le Ministère s'occupe de tous les dossiers du gouvernement en matière juridique et offre des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans le cadre des activités du cabinet du procureur général du Canada et ministre de la Justice.

Le procureur général du Canada, en tant que premier conseiller juridique du pays, doit maintenir la suprématie du droit en tout temps. Vu sa fonction de procureur général, le ministère de la Justice représente la Couronne dans toutes les affaires ayant trait à des questions de droit public, qui intéressent le gouvernement fédéral. En sa qualité de conseiller juridique des ministères et organismes fédéraux, le procureur général s'acquitte d'un grand nombre de tâches dont la préparation des marchés, le recouvrement des créances de la Couronne, la recherche des titres de propriété et la fourniture d'avis juridiques concernant les programmes et les activités.

Le ministre de la Justice doit prendre en considération tant la loi que les politiques fédérales. Il doit, par exemple, tenir compte des considérations de politique sous-tendant les lois dont l'application relève directement de lui. En même temps, il s'intéresse à la teneur juridique des projets de loi émanant du gouvernement, des règlements ou des directives ministérieles, étant donné qu'ils peuvent avoir une incidence sur les libertés ou droits fondamentaux. Le Ministre supervise également toutes les mesures juridiques prises pour atteindre les objectifs généraux du gouvernement.

Le portefeuille comprend les organismes indépendants suivants :

Commission canadienne des droits de la personne : La Commission canadienne des droits de la personne lutte contre la discrimination dans les domaines de compétence fédérale selon le principe que tous les Canadiens doivent avoir une chance égale de participer à toutes les activités de la société canadienne, en accord avec leurs fonctions ou obligations de citoyen. Elle voit à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui interdit, en matière d'emploi et d'accès aux services, la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience et l'état de personne graciée. Elle est habilitée à enquêter sur les plaintes de discrimination, à approuver les arrangements, à recommander la constitution de tribunaux des droits de la personne et à mettre fin aux politiques et pratiques discriminatoires au moyen de programmes d'information et de recherche. Il incombe aussi à la Commission d'examiner les rapports ayant trait à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de tout mettre en oeuvre pour accélérer l'observation de cette loi dans les domaines de compétence fédérale.

Le champ de compétence de la Commission inclut tous les domaines de compétence fédérale y compris les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les entreprises privées qui transportent régulièrement des biens ou des personnes dans d'autres provinces ou à l'extérieur du pays, les banques à charte, les entreprises qui manutentionnent du matériel radioactif, les pipelines interprovinciaux ou internationaux, les entreprises de radiodiffusion et les compagnies de téléphone qui font des affaires dans plus d'une province.

Cour fédérale du Canada : La Cour fédérale du Canada agit comme cour de justice, d'équité et d'amirauté en vue d'améliorer l'application du droit canadien. Le greffe est l'infrastructure administrative de la Cour fédérale du Canada, qui remplit la fonction de cour d'archives supérieure en matière civile et pénale. La Cour fédérale du Canada entend un vaste éventail d'affaires ayant trait notamment à l'amirauté, à l'impôt sur le revenu, à la propriété intellectuelle, aux réclamations faites par la Couronne

ou à celle-ci et aux appels interjetés aux termes de nombreuses lois fédérales. Elle a aussi compétence pour examiner les décisions des offices, des commissions et des tribunaux fédéraux.

Commission de réforme du droit du Canada : La Commission de réforme du droit a comme mandat d'examiner et de réviser les lois et autres textes législatifs formant le droit au Canada pour faire des recommandations quant à leur amélioration, leur modernisation et leur révision. La complexité croissante de la société canadienne et les changements sociaux qui se succèdent à un rythme accéléré rendent nécessaires l'élaboration de nouvelles lois et la modification des lois existantes. La Commission est chargée de l'examen et de la révision des lois du Canada et de présenter des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice.

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale : Le Bureau administre la parti I de la *Loi sur les juges*, qui prévoit le versement des traitements, des indemnités et des pensions aux juges de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'aux juges des cours supérieures, de comté et de district des provinces et territoires. Il fournit des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et est responsable de la préparation des présentations budgétaires de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Conseil canadien de la magistrature. Au nombre des autres services fournis par le Bureau figurent la formation linguistique des juges nommés par le gouvernement fédéral, la publication du Recueil des arrêts de la Cour fédérale et l'administration des douze comités consultatifs sur les nominations à la magistrature fédérale.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée

Commissaire à l'information : Aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*, le Commissaire à l'information reçoit les plaintes déposées par les personnes qui se sont vu priver des droits que leur reconnaît la Loi, et il fait enquête et rend compte de ses conclusions à ce sujet. Les plaintes peuvent porter sur le refus de communication de documents, les retards dans la communication, le montant des droits à payer ou toute autre question relative à l'accès aux documents en vertu de la Loi. Le Commissaire procède à une enquête lorsqu'il a des motifs raisonnables de le faire, par exemple, lorsqu'un certain nombre de plaintes laissent soupçonner l'existence d'un problème majeur. De plus, le Commissaire doit examiner et surveiller toutes les causes portées devant la Cour fédérale en vertu de la Loi et, lorsqu'il y a lieu, prendre l'initiative d'actions en justice au nom des plaignants et intervenir à titre de partie dans le but de protéger les droits des plaignants ou d'obtenir des interprétations judiciaires de la Loi.

Commissaire à la protection de la vie privée : Aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Commissaire à la protection de la vie privée doit faire enquête et statuer sur les plaintes déposées par des personnes qui prétendent avoir été privées des droits que leur garantit la Loi. Les plaintes peuvent porter sur le fait qu'en réponse aux demandes qui lui ont été faites, une institution fédérale a refusé la communication de documents ou l'accès à des renseignements, n'a pas respecté le délai de réponse, a refusé d'insérer les corrections ou les notes demandées, a utilisé à mauvais escient des renseignements personnels ou les a recueillis à des fins non autorisées, n'a pas communiqué les documents dans la langue officielle voulue, ou a incorrectement décrit le contenu de ses fichiers de renseignements personnels dans le Répertoire des fichiers de renseignements personnels.

De plus, les plaignants peuvent alléguer que les méthodes de collecte, d'utilisation, de mise à jour ou d'élimination des renseignements personnels ne sont pas conformes aux pratiques équitables de traitement de l'information énoncées dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le

Commissaire peut prendre l'initiative d'une plainte, s'il estime qu'il existe des motifs valables de mener une enquête.

Le Commissaire peut en outre enquêter sur les institutions afin de déterminer si elles respectent les dispositions de la Loi en ce qui a trait à la collecte, à la conservation, à l'utilisation, à l'élimination et à la sécurité des renseignements personnels. Un rapport peut être présenté directement au Parlement sur toute affaire que le Commissaire juge suffisamment urgente. À la demande du ministre de la Justice, le Commissaire fait des études spéciales sur des questions concernant la protection de la vie privée.

Cour suprême du Canada : L'administration du programme de la Cour suprême du Canada (appelée ci-après «la Cour») exige la prestation d'un certain nombre de services aux juges de la Cour, aux plaideurs, au milieu juridique et au public en général.

La Cour est la plus haute cour du pays, ce qui en fait l'une des plus importantes institutions canadiennes. En tant que dernière cour générale d'appel, elle est le dernier recours judiciaire dont peuvent se prévaloir les parties en litige, qu'il s'agisse de citoyens ou d'administrations publiques. Son champ de compétence englobe le droit civil de la province de Québec ainsi que la common law des neufs autres provinces et des deux territoires.

La Cour est saisie des affaires entendues par les dix cours d'appel provinciales et les deux cours d'appel territoriales et par la Section d'appel de la Cour fédérale du Canada. En outre, elle doit entendre les causes relatives à des questions constitutionnelles présentées par le gouverneur en conseil. L'importance que revêt ses jugements pour la société canadienne est bien reconnue. La Cour assure l'uniformité, la cohérence et la justesse dans l'articulation, l'élaboration et l'interprétation des principes juridiques dans l'ensemble du système judiciaire canadien.

Cour canadienne de l'impôt : La Cour canadienne de l'impôt est un tribunal indépendant et facilement accessible qui assure le règlement rapide des différends entre les contribuables et la Couronne. Les appels sont entendus selon deux procédures : une procédure simplifiée lorsque le montant en litige est inférieur à 7 000 $ et une procédure générale dans les autres cas. La Cour a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers* et de la partie III de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage*, dans la mesure où ces lois prévoient un droit de renvoi ou d'appel devant elle, ainsi que de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*, lorsqu'une décision est rendue par le Tribunal d'appel des anciens combattants sur ce qui constitue un revenu.

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit à la Cour divers services administratifs, notamment pour la coordination des audiences, le traitement des appels, la prestation de conseils et d'aide aux parties en litige concernant le mode de fonctionnement de la Cour; il fournit aussi des services de sténographie et de greffe, de secrétariat, de gestion de l'information consignée, des services de courrier et de messagerie, des services de bibliothèque, des services de sécurité, les salles d'audience partout au Canada, les cabinets de travail ainsi que d'autres services administratifs.

Budget des dépenses principal pour le ministère et les organismes inclus dans le portefeuille du ministre de la Justice

(en milliers de dollars)	1992-1993 Années-personnes	1992-1993 Budget principal	1991-1992 Années-personnes	1991-1992 Budget principal
Ministère de la Justice	2 043	442 837	1 769	416 616
Commission canadienne des droits de la personne	224	18 230	220	16 794
Cour fédérale du Canada	379	32 670	281	18 729
Commission de réforme du droit du Canada	36	4 822	41	4 922
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	37	185 896	37	164 922
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	82	6 761	78	6 691
Cour suprême du Canada	145	15 609	142	15 136
Cour canadienne de l'impôt	110	9 598	105	8 714

Voir à la partie III du budget des dépenses de chaque ministère et organisme l'explication de la différence entre le Budget des dépenses principal de l'exercice 1991-1992 et celui de 1992-1993.

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Ministère de la Justice Canada

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 4
B. Emploi des autorisations de 1990-1991 5

Section I - Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 10
B. Rendement récent
1. Points saillants 13
2. Examen des résultats financiers 17
C. Données de base
1. Introduction 19
2. Mandat 19
3. Objectif du Programme 20
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 20
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 24
2. Initiatives 26
3. État des initiatives annoncées antérieurement 26
E. Efficacité du Programme 27

Section II - Analyse par activité

A. Services juridiques 30
B. Services du contentieux 33
C. Services législatifs 37
D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique 40
E. Administration 52

Section III - Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 57
2. Besoins en personnel 58
3. Paiements de transfert 60
4. Recettes 62
5. Coût net du Programme 62
B. Autres renseignements
1. Lois dont l'application relève du ministre de la Justice 63

Index 65

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		1992-1993 Budget principal	1991-1992 Budget principal
	Justice		
1	Dépenses de fonctionnement	161 971	156 896
5	Subventions et contributions	260 870	242 203
(L)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation pour automobile	51	51
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	19 945	17 466
	Total du Ministère	442 837	416 616

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)	1992-1993 Budget principal
Ministère	
1 Justice - Dépenses de fonctionnement	161 971 000
5 Justice - Subventions inscrites au Budget et contributions	260 869 736

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993					1991-1992
	Années-personnes autorisées*	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	Budget principal
Services juridiques	447	39 872	299		40 171	36 530
Services du contentieux	1 002	87 302	2 147		89 449	73 193
Services législatifs	96	8 883	15		8 898	9 585
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	204	20 496	191	260 870	281 557	263 843
Administration	294	22 574	188		22 762	33 465
	2 043	179 127	2 840	260 870	442 837	416 616
Années-personnes autorisées en 1991-1992	1 769					

* Pour plus de renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 31, à la page 58.

B. Emploi des autorisations de 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible pour emploi	Emploi réel
	Justice			
1	Dépenses de fonctionnement	124 773 000	142 804 000	141 068 635
5	Subventions et contributions	243 069 500	274 155 726	276 146 787
(L)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation pour automobile	49 400	49 825	49 825
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 289 000	15 329 000	15 329 000
	Total du Programme - Budgétaire	382 180 900	432 338 551	432 594 247

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme d'administration de la justice pour 1992-1993 :

- le Ministère prendra diverses mesures visant à atteindre les objectifs d'une justice pour tous, afin d'assurer un système de justice qui est équitable pour tous les Canadiens et qui répond à leurs besoins, de maintenir sur le plan juridique des rapports justes entre le gouvernement et le peuple et de protéger la société;

- le Ministère procédera à la fusion de la *Loi sur les criminels fugitifs* et de la *Loi sur l'extradition* en une législation destinée à réformer et à moderniser les lois canadiennes en matière d'extradition;

- le Ministère négociera les traités d'extradition avec les gouvernements étrangers et se chargera des procédures au nom du gouvernement dans les causes d'extradition;

- de concert avec le Comité spécial de la Chambre des communes, le Ministère examinera les recommandations de la Commission de réforme du droit concernant la réforme de la partie générale du *Code criminel*;

- le Ministère élaborera des mesures législatives visant à assurer un procès dans un délai raisonnable;

- le Ministère révisera les dispositions du *Code criminel* qui concernent la violence faite aux femmes et la violence familiale, y compris les dispositions sur le cautionnement et sur le châtiment corporel;

- le Ministère terminera la révision de l'article 25 du *Code criminel* (recours à la force meurtrière) et, s'il y a lieu, déposera des amendements à celui-ci;

- en préparation au suivi parlementaire de 1992 concernant l'application des nouvelles dispositions sur la preuve et d'autres dispositions en matière d'exploitation sexuelle d'enfants (projet de loi C-15, S.C. 1987, ch. 24), le Ministère publiera les recherches faites sur ce sujet; il prêtera assistance au gouvernement du Canada quant au déroulement du suivi parlementaire;

- en tenant compte du jugement que la Cour suprême du Canada est censée rendre en 1992 dans l'affaire R. c. Butler, le Ministère continuera à examiner les questions ayant trait à l'obscénité en vue d'amender le *Code criminel* s'il y a lieu ; il examinera en priorité deux questions : la pornographie mettant en cause les enfants et la pornographie de nature violente;

- le Ministère présentera la *Loi modifiant la Loi sur le divorce* (*Modifications provisoires*) et la *Loi modifiant la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*;

- le Ministère procédera à une révision globale des questions de politique juridique concernant la famille et la jeunesse, et il publiera des documents de travail sur la garde des enfants en cas de divorce ou de séparation, la pension alimentaire et les questions d'état civil et de situation de famille;

- le Ministère fournira un financement sous forme de contribution aux activités de la phase II de l'initiative du gouvernement fédéral en matière de violence familiale; des projets de démonstration, des conférences et des activités de recherche et d'information juridique du public seront entrepris afin de sensibiliser le système de justice pénale aux cas de violence familiale et de faire comprendre aux Canadiens que la violence familiale est un crime inacceptable dans notre société;

- le Ministère fournira un financement sous forme de contribution destiné à appuyer le développement d'une administration plus équitable, juste et étendue du système de justice canadien pour les peuples autochtones;

- le Ministère fournira un financement sous forme de contribution afin d'appuyer l'égalité des sexes dans le droit et dans le système de justice;

- le Ministère se chargera du suivi des recommandations formulées dans le cadre du Symposium national sur les femmes, le droit et l'administration de la justice qui s'est tenu en juin 1991;

- le Ministère effectuera une révision globale de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, notamment les motifs de distinction injuste, la portée de la *Loi*, les procédures, la structure du système d'arbitrage et les recours;

- le Ministère prêtera assistance pour l'adoption de règlements concernant les armes à feu, en vertu du projet de loi C-17 voté par le Parlement en 1991, et pour l'élaboration de programmes dans le domaine de la sécurité en matière d'armes à feu;

- la conduite ou la direction de toutes les affaires contentieuses auxquelles la Couronne est partie ont été confiées soit à des avocats du ministère de la Justice, soit à des avocats du secteur privé, dont le procureur général a retenu les services. Environ 545 avocats du Ministère se consacreront à cette tâche. Le coût global s'élèvera à 89 449 000 $ (voir à la page 33). De plus, des sommes additionnelles seront fournies par d'autres ministères et organismes pour rémunérer les représentants du procureur général;

- le gouvernement du Canada recevra un éventail complet de services juridiques assurés par environ 372 avocats du ministère, par quelque 70 avocats d'autres ministères et, à l'occasion, par des représentants, dont les services auront été retenus par le procureur général et qui seront supervisés par le ministère de la Justice. Le coût de ces services, dans le cadre du présent programme, s'élèvera à 40 171 000 $ (voir à la page 30);

- le Ministère rédigera toutes les mesures législatives requises par le gouvernement. Vingt et un avocats se consacreront à la rédaction législative. Trois avocats s'occuperont de la préparation du dernier supplément aux *Lois révisées du Canada (1985)*, de la mise à jour de l'édition en feuilles mobiles des Lois et de la mise à jour de la base de données sur les règlements (voir à la page 37);

- en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*, le Ministère examinera les projets de règlements pour vérifier s'ils sont autorisés par les lois en application desquelles ils doivent être établis, s'ils

sont conformes aux objectifs et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits*, de la *Charte des droits et libertés* et du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, et si leur forme et leur libellé respectent les normes établies. Trente-deux avocats s'occuperont de l'examen des projets de règlement (voir à la page 37);

- le Ministère fournira des avis juridiques et des conseils en matière de politique aux ministères fédéraux relativement à l'application des lois de réglementation et aux façons d'améliorer les mesures, les sanctions et les méthodes qui incitent les particuliers et les sociétés à atteindre les objectifs des lois de réglementation ou les obligent à s'y conformer (voir à la page 40);

- le Ministère poursuivra les consultations relativement aux recommandations de la Commission de réforme du droit visant un projet de *Code criminel* (rapport n° 31) et un projet de *Code des procédures pénales* (voir aux pages 42 et 43);

- le Ministère préparera des initiatives visant à accroître l'indépendance des tribunaux administratifs fédéraux, à améliorer leur efficacité et à garantir l'équité et l'uniformité des procédures devant eux;

- de concert avec le Secrétariat d'État, le ministère de la Justice aidera les provinces et les territoires à s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles et juridiques de fournir des services judiciaires et juridiques dans les deux langues officielles ; par exemple, il offrira des cours de terminologie juridique;

- de concert avec le Secrétariat d'État, le Ministère publiera un dictionnaire bilingue du droit constitutionnel canadien qui tiendra compte de l'évolution de ce droit et de sa terminologie;

- le Ministère poursuivra ses efforts au niveau international visant à élaborer des instruments juridiques dans le domaine du droit international privé;

- le Ministère participera à l'élaboration d'une convention sur les adoptions internationales, sous les auspices de la Conférence de La Haye de droit international privé;

- le Ministère coordonnera les efforts à l'échelon fédéral et mènera des consultations auprès des gouvernements territoriaux et provinciaux ainsi que des organisations non gouvernementales en vue de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par le Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à l'été 1990 (voir à la page 43) ainsi que le programme des Nations Unies sur la justice criminelle approuvé par les ministres de la Justice et l'Assemblée générale à l'automne de 1991;

- le Ministère poursuivra ses efforts de prévention de la criminalité. Il travaillera notamment; a) à la mise en application de la huitième résolution de l'ONU touchant la prévention de la criminalité urbaine; b) à la mise au point définitive de la politique fédérale en matière de prévention de la criminalité; c) à l'évaluation de la faisabilité de la création d'un centre international de prévention du crime;

- dans la poursuite des efforts à l'appui de la collecte de données comparables au niveau international sur la criminalité et les victimes d'actes criminels, le Ministère coparrainera le volet canadien de la Deuxième enquête internationale sur le crime en 1992;

- le Ministère collaborera avec le ministère des Affaires extérieures pour aider les pays d'Europe de l'Est en matière juridique;

- le Ministère préparera et présentera des rapports aux Nations Unies sur le respect par le Canada des traités internationaux en matière de droits de la personne, et il fera une revue du droit national, afin d'en assurer la conformité avec les obligations internationales du Canada dans ce domaine;

- le Ministère prêtera assistance au gouvernement du Canada pour la mise en vigueur du projet de loi C-12 (auparavant le projet de loi C-58, voté par le Parlement en 1991) concernant les modifications à apporter à la *Loi sur les jeunes contrevenants* (voir à la page 42);

- le Ministère continuera à analyser et à évaluer l'interprétation de la *Charte canadienne des droits et libertés* par les tribunaux afin de s'assurer que les lois et les politiques du gouvernement sont conformes à celle-ci;

- le Ministère fournira au gouvernement du Canada des avis juridiques et des conseils politiques en matière de réforme constitutionnelle;

- le Ministère poursuivra ses efforts à l'échelle internationale en vue d'élaborer des moyens juridiques de combattre le terrorisme;

- le Ministère produira un certain nombre de programmes de communication pour appuyer les mesures législatives, et particulièrement des publications spéciales visant à rendre le système de justice national plus accessible au public canadien (voir à la page 54);

- le Ministère s'engagera dans des activités de communication destinées à appuyer l'unité nationale et les propositions constitutionnelles du gouvernement et à souligner le 10e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que le 100e anniversaire du *Code criminel*;

- conjointement avec le ministère de la Justice du Québec, le Ministère parrainera le congrès de l'Institut international des juristes d'expression française en octobre 1992.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	1992-1993 Budget des dépenses	1991-1992 Prévu	Différence	Détails à la page
Services juridiques	40 171	40 202	(31)	30
Services du contentieux	89 449	74 853	14 596	33
Services législatifs	8 898	9 321	(423)	37
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	281 557	333 919	(52 362)	40
Administration	22 762	34 323	(11 561)	52
	442 837	492 618	(49 781)	
Année-personnes*: Contrôlées par CT	2 043	1 869	174	58
Autres	12	12	-	59
	2 055	1 881	174	

* Voir le tableau 31, à la page 58 pour des renseignements additionnels sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les besoins financiers de 1992-1993 sont inférieurs de 10,1 % (49,8 millions de dollars) aux dépenses prévues en 1991-1992. Cette différence est due principalement aux éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
• augmentations salariales;	1 654
• approbation des ressources transitoires fournissant au Ministère les ressources pour les services juridiques, l'élaboration de la politique en matière juridique, le contentieux et l'administration;	1 515
• ressources supplémentaires pour le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement;	171
• ressources supplémentaires pour l'accélération du processus de règlement de revendications particulières;	1 310
• accroissement des ressources affectées à la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées;	100
• approbation de ressources supplémentaires pour le processus de détermination du statut de réfugié et pour l'arriéré à cet égard;	5 843
• fourniture de ressources en vue de la perception de la taxe sur les produits et services;	1 666

	(en milliers de dollars)
• ressources supplémentaires pour l'initiative antidrogue axée sur les profits des trafiquants;	372
• accroissement des ressources pour l'initiative concernant la justice applicable aux autochtones;	3 786
• autres augmentations de ressources pour la taxe de vente fédérale et la taxe sur les produits et services et l'impression de rapports;	96
• ressources supplémentaires pour l'initiative concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones;	200
• ressources supplémentaires résultant de transferts d'autres ministères :	
- Revenu Canada - Impôt	2 433
- Conseil du trésor	256
• réduction des indemnités de départ et de maternité;	(1 162)
• réduction des ressources pour les initiatives suivantes :	
- armes à feu,	(1 856)
- Saint-Pierre-et-Miquelon,	(1 480)
- locaux,	(3 300)
- Plan stratégique de gestion de l'information;	(4 157)
• réduction de certaines subventions et de certaines contributions; et	(51 235)
• réduction des ressources pour la violence familiale, la Stratégie nationale antidrogue, la Commission de révision des lois, le Système d'information sur la gestion du personnel, le nouveau Code civil du Québec, le report de fonds et d'autres postes.	(5 993)

Explication des prévisions visant 1991-1992 : Les dépenses prévues pour 1991-1992, qui sont fondées sur les renseignements fournis à la direction au 20 décembre 1991, sont supérieures de 76,0 millions de dollars, soit 18,2 %, à celles qui figurent dans le Budget des dépenses principal de 1991-1992, lesquelles s'élèvent à 416,6 millions de dollars, et excèdent de 100 années-personnes le niveau autorisé de 1 769 du Budget des dépenses principal du même exercice (voir Autorisations pour 1992-1993, Partie II du Budget des dépenses, à la page 4). Cette différence résulte des éléments suivants :

	A-P	(en milliers) de dollars)
• augmentation (diminution) des fonds et des années-personnes pour :		
- fournir au Ministère les ressources demandées dans la présentation d'ensemble pour les services juridiques les orientations juridiques, le contentieux et l'administration;	34	2 827

- assurer la bonne conduite des litiges en matière de détermination du statut de réfugié;	15	1 251
- fournir des ressources supplémentaires afin de mettre en oeuvre l'initiative concernant la justice applicable aux autochtones;	7	1 781
- permettre au Ministère de s'acquitter de ses obligations financières contractées aux termes du protocole d'entente concernant l'aide financière apportée par le gouvernement fédéral aux programmes et services destinés aux victimes d'actes criminels;	-	6 900
- répondre aux besoins des ententes à frais partagés en matière d'aide juridique conclues avec les provinces et les territoires;	-	16 100
- répondre aux besoins des ententes à frais partagés concernant les jeunes contrevenants conclues avec les provinces et les territoires;	-	45 418
- faciliter la recherche interdisciplinaire en matière de droit et de justice au campus Harbour Centre de l'Université Simon Fraser;	-	300
- fournir des fonds à la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées;	2	200
- apporter le soutien juridique nécessaire pour accélérer le processus de règlement de revendications particulières;	26	3 190
- appuyer le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement;	16	1 374
- fournir des fonds pour l'installation de systèmes de sécurité et pour l'acquisition de meubles et d'accessoires;	-	504
- reporter les ressources de 1990-1991;	-	728
- permettre au Ministère d'indemniser les provinces et les territoires de leurs frais de participation aux travaux du Bureau d'enregistrement des actions en divorce;	-	470
- faire face à la réduction de février 1991 du budget du gouvernement aux chapitres :		
- des subventions et des contributions;	-	(300)
- des traitements;	-	(2 960)
- du fonctionnement et de l'entretien.	-	(1 781)

Tableau 2 : Dépenses brutes par activité 1992-1993
(Répartition en pourcentage)

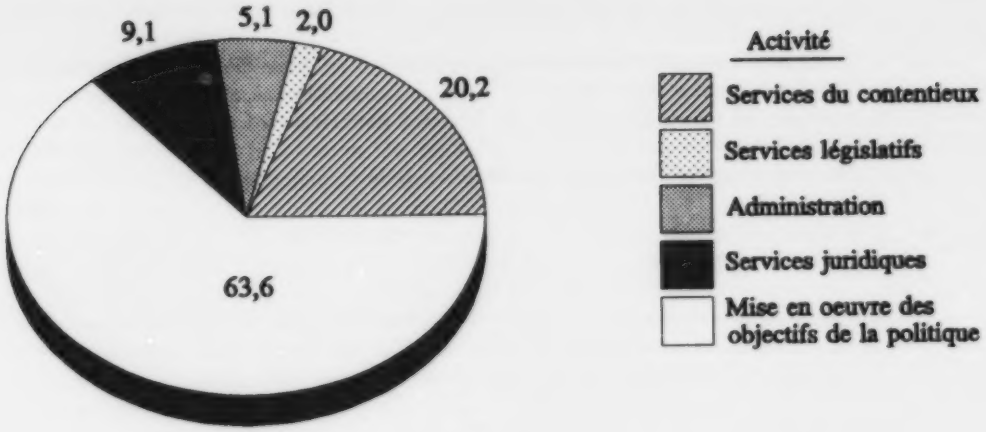

B. Rendement récent

1. Points saillants de l'année en cours et de l'année précédente

Voici les points saillants du rendement du Programme pour 1990-1991 :

- le Ministère a annoncé et mis en oeuvre un nouveau régime de nominations à la magistrature fédérale;
- la tentative du Canada en vue de trouver une solution négociée au litige auquel sont parties le Canada et les autres membres insolvables du Conseil international de l'étain a été couronnée de succès;
- l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes*.

Voici les points saillants du rendement du Programme pour 1990-1991 et 1991-1992 :

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique relativement aux propositions de réforme constitutionnelle;
- le Ministère a déposé, le 17 Septembre 1991, un projet de loi visant à accélérer la procédure d'appel dans les affaires d'extradition;

- le Ministère a négocié des modifications au *Commonwealth Scheme for Rendition of Fugitive Offenders* afin d'accroître l'efficacité de la procédure d'extradition au sein du Commonwealth;

- le Ministère a continué à consulter les provinces et des groupes concernés des secteurs public et privé sur la réforme du *Code criminel*, en particulier sur des questions comme le recours à la force meurtrière, la procédure criminelle, l'écoute électronique, l'homicide, les troubles mentaux et le projet de *Code criminel* de la Commission de réforme du droit du Canada;

- le Ministère a continué à examiner la pertinence et l'efficacité du système des mesures prises par le système de justice dans les cas de violence conjugale et à évaluer l'efficacité des différents programmes de traitement destinés aux hommes qui brutalisent les femmes;

- le Ministère a élaboré des documents d'information juridique sur la violence conjugale;

- le Ministère a mis en marche des projets de démonstration et des recherches sur la violence familiale;

- le Ministère a complété le programme de recherche sur le fonctionnement des nouvelles dispositions concernant la preuve et autres dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants (projet de loi C-15), en préparation au suivi parlementaire prévu pour 1992;

- le Ministère a préparé et distribué des documents et du matériel audiovisuel sur la loi concernant l'exploitation sexuelle, les enfants et les jeunes et les victimes d'actes criminels;

- le Ministère a publié un guide à l'intention des travailleurs sociaux et des préposés à la protection de la jeunesse qui explique les mesures législatives canadiennes relatives à l'exploitation sexuelle des enfants;

- le Ministère a publié un document de consultation concernant les lignes directrices pour les allocations familiales fédérales-provinciales;

- le 18 décembre 1991, la *Loi sur le mariage (degrés prohibés)* est entrée en vigueur;

- le Ministère a conclu des ententes avec les provinces et territoires relativement au fonctionnement du Bureau d'enregistrement des actions en divorce;

- le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu une entente relativement aux contributions versées dans le cadre des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et à l'aide fédérale accordée dans le cadre d'autres programmes et services offerts aux victimes d'actes criminels;

- le Parlement a adopté, en décembre 1991, le projet de loi sur le contrôle des armes à feu;

- pour appuyer le groupe de travail ministériel sur les armes à feu, le Ministère a effectué passablement de recherche empirique sur le recours aux armes à feu et sur ses répercussions au pays;

- le Ministère a déposé à la Chambre des communes un projet de loi visant à protéger les victimes d'agression sexuelle contre la divulgation non pertinente de leurs antécédents sexuels;

- en novembre 1991, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-12 (auparavant le projet de loi C-58), la *Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants* et le *Code criminel*, concernant les transferts devant les tribunaux pour adultes et les peines pour les jeunes contrevenants;

- le Ministère a participé à la préparation de la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général concernant l'article 213 du *Code criminel* (prostitution-racolage);

- le Ministère a effectué une révision en profondeur des procédures et du champ d'activité de *la Loi canadienne sur les droits de la personne*;

- le Ministère, de concert avec le ministère du Solliciteur général, a mis en oeuvre une initiative quinquennale (1991-1996) de 26 millions de dollars concernant l'élaboration d'une politique fédérale à long terme sur l'administration de la justice en milieu autochtone;

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique relativement à des questions intéressant les autochtones, y compris dans le cadre de discussions avec les leaders autochtones sur les modifications constitutionnelles possibles touchant les peuples autochtones;

- le Ministère a participé à l'élaboration de la *Convention du Conseil de l'Europe* concernant le recyclage de l'argent et les produits de la criminalité;

- en septembre 1991, le Ministère a déposé à la Chambre des communes un projet de loi visant à réformer et à moderniser la loi concernant les troubles mentaux;

- le Ministère a procédé à un examen approfondi de la législation fédérale, y compris le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada*, à l'appui de la stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées;

- le Ministère a mené à bien les consultations qui ont suivi la publication du document intitulé *Vers une réforme : détermination de la peine, affaires correctionnelles, mise en liberté sous condition*, et il a complété l'élaboration des réformes législatives;

- le Parlement a adopté la *Loi sur la Convention relative aux contrats de vente international de marchandises*;

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique concernant l'application de *l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis* et les négociations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT;

- le Ministère a fourni des avis juridiques relativement à l'arbitrage du différend qui oppose le Canada à la France pour ce qui est des limites des zones de pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et il a participé aux procédures orales;

- l'examen, par le Parlement, du projet de loi C-39 a préparé à l'élargissement du champ d'application des lois fédérales et de certaines lois provinciales dans les zones extracôtières ainsi qu'à la mise en application du projet de la loi après son adoption;

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique (et en a coordonné la prestation) concernant l'application de la *Loi sur les langues officielles* de 1988;

- le Ministère a publié des brochures sur les droits linguistiques établis en vertu de la *Charte* et de la *Loi sur les langues officielles* de 1988;

- le Ministère a mis au point un système pilote d'accès direct aux lois et aux règlements; le bureau régional de Montréal a élaboré un système d'accès direct aux documents d'immigration, et on a créé un système de publication interne à l'appui de l'édition à feuilles mobiles de la Commission de révision des lois.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 3 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Services juridiques	35 609	30 143	5 466
Services du contentieux	59 085	62 862	(3 777)
Services législatifs	11 019	10 172	847
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	292 360	256 946	35 414
Administration	34 521	22 058	12 463
	432 594	382 181	50 413
Recettes à valoir sur le Trésor	1 981		
Années-personnes*: Contrôlées par CT	1 709	1 564	145
Autres	12	12	-
	1 721	1 576	145

* Voir le tableau 31, à la page 58, pour des renseignements additionnels sur les années-personnes.

Explication de la différence : La différence de 50 413 000 $ entre les dépenses réelles de 1990-1991 et celles prévues dans le Budget des dépenses principal résulte des éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
• augmentation des ressources grâce au Budget des dépenses supplémentaire et à d'autres rajustements :	
Budget des dépenses supplémentaire :	
- Présentation d'ensemble	8 700
- Revenu national, Réorganisation de la cour canadienne de l'impôt	1 014
- Autonomie gouvernementale des autochtones	1 711
- Processus de réglementation de l'énergie nucléaire	100
- Taxe sur les produits et services	1 610
- Symposium de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10
- Victimes d'actes criminels	6 801
- Plan stratégique de gestion de l'information (PSGI)	2 255
- Aide juridique (base nette)	22 174
Autres rajustements	
- Rajustements des salaires par le Conseil du Trésor	5 782
• dépassement de crédit relatif au Programme des jeunes contrevenants	256

Explication des recettes : Les recettes portées au crédit du Trésor résultent des éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
• amendes et déchéances	1 054
• loyer de logements et de services publics	102
• service et frais de service	763
• autres	62

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'administration de la justice, qui comprend l'ensemble des activités du Ministère, remplit deux fonctions distinctes pour le compte du gouvernement: la fonction de procureur général et celle de ministre de la Justice.

La fonction de procureur général consiste principalement à sauvegarder les intérêts de l'État dans le cadre des lois existantes. Il s'agit notamment de fournir des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux (voir à la page 30). Le Ministère voit également à la supervision ou à la bonne marche des affaires contentieuses pour tous les ministères et organismes fédéraux (voir à la page 33) et à la rédaction des textes de loi (voir à la page 37).

Quant à la fonction de ministre de la Justice, elle concerne principalement les considérations de politique qui sont à la base du droit positif relevant directement du Ministre : le *Code criminel*, le divorce et d'autres lois relatives à la justice (voir à la page 40). Ces considérations ont aussi trait aux programmes et aux projets visant l'application concrète de la loi et l'accès à cette dernière, la teneur, quant au fond ou à la procédure, des projets de loi fédéraux, des règlements et des directives ministérielles qui peuvent toucher les libertés ou les droits fondamentaux, les mesures juridiques que prennent d'autres ministères et organismes en vue d'atteindre les objectifs du gouvernement, l'administration des affaires publiques conformément à la loi et «les autres fonctions que le gouverneur en conseil, à quelque époque que ce soit, assigne au ministre de la Justice».

2. Mandat

Les fonctions et responsabilités du ministère de la Justice sont prévues par la *Loi sur le ministère de la Justice* qui en définit les grandes catégories. Le Ministère fournit une gamme complète de services juridiques au gouvernement du Canada. Ces services comprennent la prestation de conseils juridiques, la préparation de documents juridiques, la rédaction des lois et la supervision et la bonne marche des affaires contentieuses. Le Ministère doit veiller à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi. Enfin, il assume la responsabilité principale pour ce qui concerne la planification, l'élaboration et l'application des politiques fédérales en matière d'administration de la justice l'élaboration du droit international privé et les autres domaines que lui assigne le gouverneur en conseil.

Outre la *Loi sur le ministère de la justice*, les principales lois qui régissent les travaux de ministère de la justice sont la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. La *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur le ministère de la justice* imposent l'obligation d'examiner tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes par des ministres et tous les règlements transmis au greffier du Conseil privé à des fins d'enregistrement, en vue de déterminer si leurs dispositions sont compatibles avec les fins et dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans les deux cas, le Ministère est tenu de signaler toute incompatibilité à la Chambre des communes dès que possible. La *Loi sur les textes réglementaires* prévoit que les règlements doivent être examinés en fonction des critères établis dans cette loi. La *Loi sur la révision des lois* prévoit la révision et la codification périodiques des lois d'intérêt public et général du Canada ainsi que de leurs règlements d'application.

Les lois dont l'application relève du ministre de la Justice sont énumérées à la section III-B.

3. Objectif du Programme

Conseiller le gouvernement du Canada, ses ministères et organismes sur les questions juridiques; surveiller l'administration de la justice au Canada dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence des provinces; proposer de nouvelles mesures et de nouveaux programmes dans ce contexte.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : Le Programme d'administration de la justice comprend cinq activités, qui sont représentées au tableau 4 avec leurs sous-activités.

Tableau 4 : Structure des activités

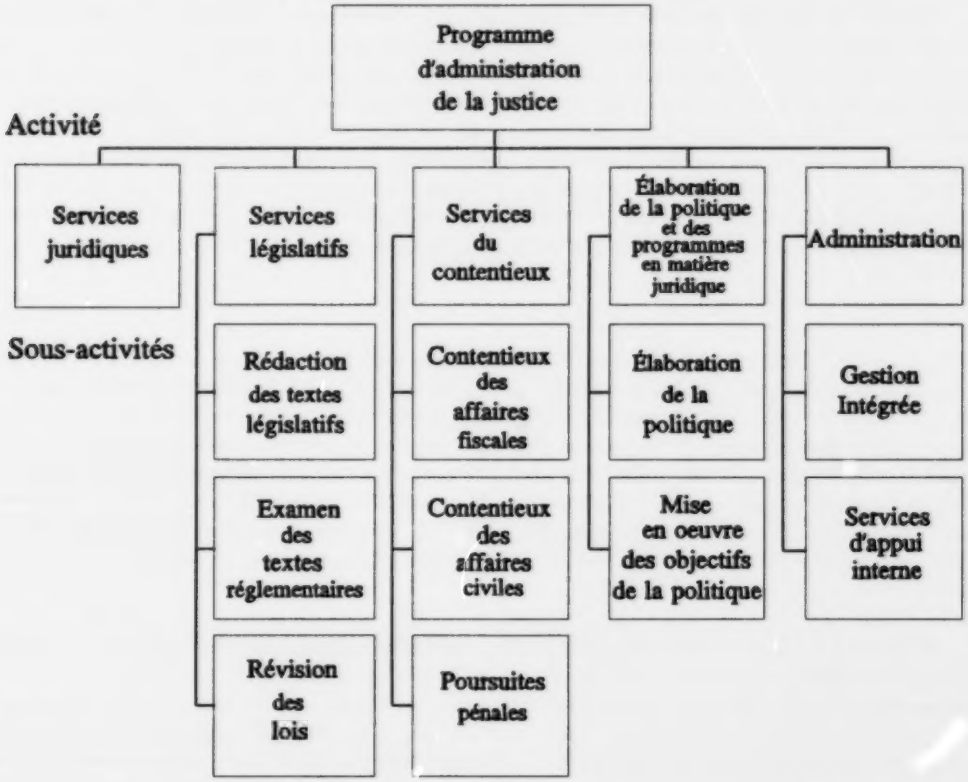

Organisation : Le Programme d'administration de la justice est exécuté par le Sous-ministre, qui doit rendre compte de l'administration du Programme au ministre de la Justice.

Trois sous-ministres délégués, un premier sous-ministre adjoint et quatre sous-ministres adjoints rendent compte directement au Sous-ministre. Le tableau 5 expose la structure administrative et les rapports qui existent entre celle-ci et les diverses activités du Programme, et donne la répartition des ressources pour 1992-1993.

Tableau 5 : Répartition des ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)

	Services du contentieux	Services juridiques	Services législatifs	Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	Administration	Total
Ministre					1 998	1 998
Sous-ministre					551	551
Sous-ministre délégué - Droit civil	2 288	9 475	5 606	182		17 551
Premier conseiller législatif						
Sous-ministre délégué - Contentieux	5 313	79 974				85 287
Sous-procureur général adjoint - Contentieux des affaires civiles						
Sous-procureur général adjoint - Droit pénal						
Sous-procureur général adjoint - Droit fiscal						
Sous-ministre délégué - Droit public	3 750		3 292	6 881		13 923
Premier sous-ministre adjoint - Services juridiques, Droit commercial et immobilier	28 820					28 820
Sous-ministre adjoint - Services juridiques, Ministère des Finances						
Sous-ministre adjoint - Services juridiques, Accès à l'information						
Sous-ministre adjoint - Politique, programmes et recherche				274 494		274 494
Sous-ministre adjoint - Gestion intégrée					20 213	20 213
Total des crédits	40 171	89 449	8 898	281 557	22 762	442 837

Les services afférents au Programme d'administration de la justice sont dispensés par trois composantes organisationnelles fortement décentralisées : l'administration centrale à Ottawa, 45 services juridiques ministériels et neuf bureaux régionaux.

L'administration centrale fournit, aux services juridiques ministériels et aux bureaux régionaux, des avocats spécialisés dans la conduite des affaires litigieuses et dans les branches suivantes du droit : le droit constitutionnel, le droit international, le droit administratif, le droit des autochtones, les droits de la personne, les droits linguistiques, le droit immobilier, le droit commercial, le droit de l'environnement, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le droit pénal, le droit fiscal, le droit civil et l'amirauté et le droit maritime.

L'administration centrale informe aussi les ministères de l'incidence de leurs propositions sur les droits et libertés de la personne; elle fournit une orientation fonctionnelle aux services juridiques ministériels et aux bureaux régionaux; elle dispense des services juridiques au Bureau des relations fédérales-provinciales et au Bureau des affaires autochtones; elle élabore la politique juridique et les principes de justice sociale; elle gère et élabore les programmes. Elle est responsable des services législatifs et du droit international privé, et elle fournit des services administratifs centraux.

C'est l'administration centrale qui s'occupe de toutes les poursuites relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité de même que des poursuites et autres litiges dans la région de la Capitale nationale. Elle s'occupe également de l'ensemble du contentieux des affaires civiles de compétence fédérale intéressant la province de Québec, à l'exclusion de la région de Montréal. Les centres de responsabilité en matière fiscale sont délimités en partie en fonction de critères géographiques. L'administration centrale est chargée de gérer les affaires litigieuses d'intérêt national et les affaires fiscales qui prennent naissance dans certaines régions désignées de l'Ontario (Ottawa, Kingston, London et Belleville) ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. Les notaires de l'administration centrale s'occupent de toutes les questions de droit immobilier relevant de la compétence fédérale qui ne sont pas de nature litigieuse pour la province de Québec, à l'exclusion de la région de Montréal.

Les services juridiques ministériels fournissent des services aux ministères et organismes clients, en toutes matières juridiques. Les services fournis comprennent des avis et des opinions juridiques, l'élaboration de rapports, de mémoires, d'exposés juridiques et de propositions, des directives, des négociations, des observations et des interventions des projets d'ententes et d'engagements et des textes juridiques. Le premier sous-ministre adjoint, Services juridiques - Droit commercial et immobilier, est responsable de la direction générale du Secteur des services juridiques ministériels, fournit une orientation fonctionnelle aux avocats en ce qui concerne les questions de droit commercial et immobilier et s'occupe, au sein du Ministère, de la coordination des questions liées à l'environnement. Le sous-ministre adjoint, Services juridiques ministériels, ministère des Finances, est responsable des services juridiques fournis au ministère des Finances et au Bureau du surintendant des institutions financières; le sous-ministre adjoint, Accès à l'information et services juridiques ministériels, assume le responsabilité fonctionnelle de droit de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Huit des bureaux régionaux (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Yellowknife et Whitehorse) et un bureau secondaire à Iqaluit relèvent du sous-ministre délégué - Contentieux, tandis que le bureau régional de Montréal relève du sous-ministre déléguée, Droit civil. Cette division tient compte de la différence qui existe entre le droit civil du Québec et la common law des autres provinces. La plus grande partie du travail des bureaux régionaux porte sur des questions litigieuses. Cependant, de nombreux bureaux régionaux fournissent aussi des services juridiques aux ministères et organismes clients. Les bureaux régionaux de Whitehorse et de Yellowknife (y compris le bureau secondaire de Iqaluit) s'occupent également des poursuites intentées en vertu du *Code criminel*

dans les Territoires.

Sur un total de 2 043 années-personnes, 253 sont attribuées aux services juridiques ministériels, 659 aux bureaux régionaux et 1 131 à l'administration centrale. Quant à l'ensemble du personnel, il compte 1 105 conseillers juridiques, 25 stagiaires en droit, 77 parajuridiques et 23 spécialistes dans des domaines comme la sociologie, la psychologie et la criminologie. Les 813 autres membres de l'effectif fournissent des services de gestion et assurent un soutien technique et administratif.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

On s'attend à ce que les éléments suivants aient une incidence particulière sur le Ministère au cours de l'exercice 1992-1993 :

La justice et les autochtones : Le Ministère intervient activement dans les dossiers des négociations touchant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. La Ministre continuera à assumer les responsabilités liées aux négociations tripartites relatives à l'autonomie gouvernementale des autochtones vivant hors réserve. En outre, elle conservera son rôle de représentante du gouvernement fédéral pour ce qui est des négociations avec les Métis et les Indiens non inscrits. Elle a organisé, de concert avec le ministre de la Justice du Yukon, une conférence sur la justice et les autochtones, à Whitehorse, en septembre 1991. Ce n'est là qu'un des aspects de l'initiative du ministère de la Justice en ce qui concerne les autochtones, initiative qui se poursuivra au cours des cinq prochaines années et dont le budget réservé aux consultations est supérieur à 25 millions de dollars. Tout semble actuellement indiquer que le Ministère sera appelé à s'intéresser de plus en plus aux questions touchant les autochtones.

La Constitution : On peut s'attendre à ce que l'évolution pressentie concernant la Constitution ait une profonde incidence sur le travail du Ministère. Des lois et des conseils complémentaires s'imposent pour s'assurer que les lois, les politiques et les programmes fédéraux sont conformes à *la Charte canadienne des droits et libertés*. Les litiges ayant trait à *la Charte* continueront d'avoir un effet sur les travaux du Ministère à tous les niveaux du système judiciaire.

Relations entre les citoyens et le gouvernement fédéral : Les mesures visant à aider les Canadiens à mieux comprendre le système de justice canadien et à faciliter la diffusion de l'information s'y rapportant convergeront vers la consultation et la participation de la population à l'élaboration des politiques en matière de justice; la protection de la vie privée et des renseignements personnels; l'accès à l'information; la décriminalisation des lois et des règlements fédéraux par la création d'autres méthodes d'observation ; la déréglementation et des propositions relatives à la réforme du droit pénal.

Charte canadienne des droits et libertés : L'incidence de *la Charte* sur les politiques et programmes fédéraux, le peu de jurisprudence en la matière, le caractère de plus en plus revendicateur des Canadiens et la vigilance croissante des groupes d'intérêt spéciaux ont contribué à la croissance de la demande d'avis juridiques touchant *la Charte* et les droits de la personne. Des affaires très importantes, notamment certains cas d'extradition et des dossiers similaires, extrêmement complexes du point de vue social et juridique, font ressortir cette situation particulière.

Justice sociale : Dans l'élaboration de ses politiques et de ses programmes, le Ministère devra continuer de tenir compte particulièrement des objectifs nationaux en matière de justice sociale pour les Canadiens, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les autochtones, les personnes handicapées et les groupes minoritaires. Les questions relatives à la réforme du droit pénal, à l'accès à la justice, à la prévention de la criminalité, à l'égalité des sexes, à la violence faite aux femmes et au multiculturalisme seront étudiées dans le cadre de consultations auprès de la population; quant aux questions relatives aux droits des autochtones et aux droits de la personne, elles seront examinées à la lumière de *la Charte*.

Droit de la famille et des adolescents : Le rôle de la famille et de chacun de ses membres évolue constamment. Par conséquent, le Ministère doit adopter une approche plus globale dans les domaines du droit de la famille et des adolescents. Les séparations et divorces, ainsi que leurs conséquences

négatives sur le plan économique et personnel, ont amené le Ministère à faire de l'aide aux enfants et aux épouses une priorité. Les actes criminels commis par une personne à l'égard de membres de sa famille, ceux commis par des jeunes ou à l'égard de ces derniers ont fait de la violence familiale et de l'exploitation sexuelle des enfants une priorité au même titre qu'une révision complémentaire des modifications supplémentaires à la *Loi sur les jeunes contrevenants.*

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général : Au cours de la dernière législature, le Comité permanent a entrepris une étude majeure sur la détermination de la peine et sur la libération conditionnelle qui s'est déroulée en même temps que les travaux du Ministère relativement au rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine et que les travaux du Solliciteur général ayant trait à la révision du droit correctionnel. Il faudra continuer d'assurer la coordination de ces activités en ce qui concerne les objectifs et les résultats de chaque étude.

Système judiciaire : Il se peut que la charge de travail de la Cour fédérale du Canada soit modifiée en raison des modifications à la *Loi sur la Cour fédérale* que contient le projet de loi C-38. Selon les dispositions du projet de loi, les tribunaux des provinces se voient attribuer des compétences concurrentes pour traiter les demandes ordinaires présentées à la Couronne. La *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* a été modifiée afin d'améliorer le système, notamment au chapitre de l'audition de demandes fondées sur des petites créances fiscales. Les modifications ont été proclamées et son entrées en vigueur le 1er janvier 1991. Dans d'autres domaines, on étudie également des façons de résoudre les litiges qui n'exigeraient pas le recours au système judiciaire, comme l'arbitrage et la médiation. On accorde une attention spéciale à ces méthodes pour régler les problèmes qui relèvent du droit de la famille.

Relations internationales : Des questions comme l'application extraterritoriale des lois internes, l'adoption de traités et de conventions de coopération internationale, l'uniformisation du droit international privé, l'élaboration d'un droit international de l'environnement, le règlement de nos différends territoriaux, les questions de souveraineté ainsi que l'élaboration et la mise en application de normes et de lignes directrices internationales en matière de droit pénal vont continuer de nécessiter une attention particulière. Le Ministère collabore en outre de plus en plus étroitement dans le domaine juridique avec les pays d'Europe de l'Est pour les aider à transformer leurs régimes économique et politique.

Réglementation : Des questions comme la mise en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et les programmes permanents de réglementation du ministère des Transports et du ministère de l'Agriculture, en particulier les programmes permanents de réglementation du ministère du Transports peuvent avoir une incidence sur le respect des délais établis pour le traitement des projets de règlement par le Bureau du Conseil privé - Section de la justice: La stratégie de réforme de la réglementation a également accéléré la révision et le remaniement des textes réglementaires, ce qui a accru considérablement la demande d'avis juridiques et de conseils en matière de politiques relativement à l'observation des règlements. De récentes décisions de la Cour suprême du Canada ont clairement démontré que la Cour tenir le gouvernement responsable des dommages causés à des tiers par la non-application des règlements.

2. Initiatives

Voici quelques nouveaux grands projets :

- la consultation politique sur l'initiative conjointe (avec le ministère du Solliciteur général) de 26 M $ concernant l'administration de la justice en milieu autochtone, la réponse aux rapports des principales enquêtes sur l'administration de la justice en milieu autochtone, la recherche et le développement en matière de stratégies de prévention du crime à long terme, des modèles innovateurs d'administration de la justice et l'administration de la justice et l'information juridique, et l'amélioration des programmes actuels d'assistance parajudiciaire aux autochtones et d'accès aux études de droit pour les autochtones.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Voici l'état actuel des initiatives présentées dans le Plan de 1991-1992 :

- L'étape II de l'initiative en matière de violence familiale, à laquelle participent 14 ministères du gouvernement, a commencé en 1991 sous la direction du ministère de la Santé nationale de du Bien-être social. Dans le cadre de sa participation à cette initiative le ministère de la Justice examine le *Code criminel* (les dispositions sur la libération sous caution et le châtiment corporel) et la *Loi sur le divorce* (la garde des enfants) afin de s'assurer que la loi prévoit des mesures adéquates et efficaces pour lutter contre la violence familiale. On entreprend des recherches et des projets spéciaux pour trouver des solution autres que le recours au système de justice pénale et pour évaluer le traitement des dossiers par les tribunaux. On évaluera également les nouvelles lignes directrices. Des documents d'information sur la violence conjugale sont en voie d'élaboration.

E. Efficacité des programmes

L'*efficacité des programmes, des fonctions et des opérations* du Ministère est évaluée au moyen de vérifications internes, d'évaluations de programmes et d'examens de la gestion. Ces études portent généralement sur les unités organisationnelles ou composantes des principales activités du Ministère. À des fins de compte rendu au Parlement, les résultats des diverses études sont présentés sous forme de résumés pour les cinq grandes activités du Ministère.

Services juridiques

Cinq services juridiques ministériels (SJM) desservant Travaux publics Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Conseil du Trésor, la Gendarmerie royale du Canada et Industrie, Sciences et Technologie ont fait l'objet de vérifications en 1991-1992. Ces vérifications visaient surtout à examiner le cadre de gestion en place dans les divers SJM et à évaluer le taux de satisfaction des clients à l'égard de la qualité des services juridiques fournis aux ministères clients.

Le Ministère a continué d'oeuvrer au projet d'établissement du profil des tâches des SJM, qui lui permettra de mieux gérer son processus d'affectation des ressources. D'ici la fin de l'exercice 1991-1992, tous les services juridiques ministériels utiliseront le système, et des données devraient être disponibles, au début de 1992, pour aider à la prise de décisions concernant l'affectation des ressources. Au cours de l'exercice 1991-1992,le Secteur des services juridiques ministériels a établi un cadre de planification stratégique dont les orientations en matière de gestion ont été acceptées par plusieurs gestionnaires de Services juridiques ministériels et revues par l'ensemble du Secteur. Chaque Service a élaboré des plans d'action pour atteindre ces Objectifs, et le Secrétariat ministériel surveille les progrès. Selon les résultats obtenus à ce jour, ce sont aux services à la clientèle, au perfectionnement professionnel des avocats et notaires et à la gestion du droit que l'on a accordé le plus d'importance.

Services du contentieux

En 1990-1991,le Ministère a entrepris une étude visant à déterminer le coût des services du contentieux dispensés à l'interne par rapport à celui des services rendus à contrat par des mandataires de l'État. La version provisoire du rapport a mis en lumière des variations considérables d'une province à l'autre entre ces deux formules et conclut qu'il n'est pas possible, par conséquent, de déterminer clairement laquelle (utilisation des services à l'interne ou recours à des mandataires de l'État) est la plus économique. Des travaux additionnels sont en cours en vue de déterminer l'incidence de la complexité des causes sur le coût des services du contentieux selon les deux formules.

En 1991-1992,le Ministère a entrepris deux études qui portent sur certaines des grandes questions et préoccupations que soulève la supervision des mandataires de l'État chargés des poursuites pénales et des services juridiques dans les affaires non pénales. Le premier but visé est de permettre l'élaboration d'une approche plus systématique en vue de la supervision précise et uniforme des causes confiées aux mandataires et de mieux évaluer le rendement des mandataires représentant l'État dans les affaires pénales et non pénales.

En 1991-1992,des vérifications internes ont été menées dans les bureaux régionaux de Whitehorse, Yellowknife, Saskatoon et Montréal. En plus des services de contentieux, ces bureaux offrent des services et des avis juridiques aux bureaux régionaux des ministères fédéraux. Les vérifications portaient sur l'efficacité du cadre de gestion à chaque endroit, le taux de satisfaction des ministères et organismes clients à l'égard des services fournis, et les mécanismes en place pour solliciter l'opinion des clients relativement à la qualité des services. Dans les quatre endroits, les vérifications ont démontré que les relations de travail avec les clients sont bonnes. Diverses recommandations ont été faites concernant les opérations régionales et, plus particulièrement, le système de budgétisation; la planification de

l'informatique; l'information mise à la disposition des avocats concernant le droit commercial et immobilier; et les poursuites et le système de gestion des dossiers judiciaires.

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) a aussi fait l'objet d'une vérification en 1991-1992. Cette vérification a démontré que les relations avec les clients sont bonnes et que ceux-ci sont satisfaits de la qualité des services offerts par le personnel juridique. La vérification a porté sur diverses questions liées à la gestion du bureau régional, dont les procédés de planification et de prévision des besoins en ressources financières et humaines; la gestion des dossiers judiciaires ; le contrôle des dossiers; l'évaluation du rendement et la technologie informatique.

Services législatifs

La Section de vérification interne a terminé la vérification de la fonction des services législatifs du Ministère en rapport avec les lois et les règlements d'application. À cet égard, les services suivants ont fait l'objet d'un examen : Section de la législation; Division des conseillers fiscaux du ministère des Finances; Section du Bureau du Conseil privé; Bureau de révision rédactionnelle; Commission de révision des lois; et Services d'automatisation. La vérification a démontré, qu'en général, ces services sont bien gérés et efficaces. Les recommandations du rapport sont axées sur des mesures susceptibles d'améliorer la qualité de textes législatifs produits et des services offerts en ce qui a trait à l'élaboration des lois. En plus de faire des recommandations spécifiques sur le fonctionnement interne des services législatifs individuels, le rapport recommande un examen du mode d'affectation des responsabilités dans les divers services législatifs; l'intégration des fonctions de soutien administratif pour les services législatifs; et le réexamen des rôles et responsabilités de toutes les unités organisationnelles qui participent au processus législatif, y compris les Services juridiques ministériels de la Justice et les ministères clients.

Élaboration de politiques et des programmes en matière juridique

Dans le cadre de l'initiative interministérielle du gouvernement concernant la violence familiale, le ministère de la Justice a été chargé de l'élaboration de politiques et de programmes, de la recherche et de l'information juridique. En 1990-1991, le Ministère a réalisé un profil de composantes pour l'étape I de l'initiative et une étude préparatoire à l'évaluation pour l II a été terminée en septembre 1991. On devrait travailler davantage à l'évaluation de l I de l'initiative et aux indices de rendement pour l'étape II dè décembre 1991.

Le Ministère évalue actuellement le programme à frais partagés qui porte sur les jeunes contrevenants. L'adoption de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en 1984 (et 1985) a entraîné divers changements dans les politiques, les programmes et les services provinciaux concernant les jeunes, ainsi que dans les textes législatifs connexes. Pour remplir son rôle en matière de justice applicableaux jeunes, compte tenu des coûts associés à ces changements, le gouvernement fédéral a décidé d'aider les provinces et les territoires à appliquer la loi au moyen d'ententes à frais partagés.

L'évaluation est axée sur : i) la raison d'être de la participation continue du gouvernement fédéral aux ententes à frais partagés; ii) la planification stratégique et l'élaboration de politiques relativement au programme à frais partagés; iii) l'incidence du partage des frais de tous les services de garde ainsi que des frais supplémentaires liés à la surveillance ordonnée par décision du tribunal; et iv) l'incidence du partage des frais supplémentaires liés aux rapports prédécisionnels et aux évaluations médicales et psychologiques.

Élaboration de programmes

Le Ministère est sur le point de mettre un terme à l'évaluation du programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels et du programme d'aide aux victimes. Cette évaluation a pour but de déterminer dans quelle mesure les objectifs du programme ont été atteints et ce qui pourrait être amélioré.

Administration

Une vérification axée sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* a été menée en 1990-1991. Cette vérification visait à évaluer l'efficacité du cadre de gestion du Bureau de l'AIPRP, de même que des contrôles en place pour assurer le respect des exigences de la Loi. Un certain nombre certain d'observations contenues dans ce rapport résultent du fait que les employés connaissent mal les dispositions de la Loi et l'incidence des procédures administratives qui découlent des exigences de la Loi. Les recommandations visent principalement à améliorer l'efficacité de la fonction et le respect des dispositions de la Loi. En 1991-1992,on a entrepris des vérifications au sein de la Direction des politiques et systèmes financiers et de la comptabilité ainsi que de la Section de l'affectation des ressources. De plus, on prévoit des vérifications des Services des locaux et de la classification à la fin de l'exercice financier.

Dans le contexte de la Justice dans les années 1990, le Ministère a lancé une série d'activités visant à améliorer l'efficacité de la gestion du droit et des programmes ministériels. Ces activités incluent l'établissement d'un cadre de planification opérationnelle et d'un relevé des activités pour lesquelles un ordre de priorité a été établi et des mesures de la charge de travail. Le cadre constitue une mise à jour des principales tâches du Ministère et des structures qui permettent de les exécuter. Il présentera aussi une image plus claire de la situation au sein du Ministère, de même que de l'information sur ses activités, ses résultats et son rendement. L'inventaire vise à améliorer les méthodes de gestion et à promouvoir une meilleure utilisation des ressources.

Le Ministère a aussi entrepris deux études sur l'organisation la plus efficiente. L'étude sur le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales est déjà terminée; celle sur le bureau régional de Toronto est encore en cours. Dans le cadre de la première étude, le Ministère a cherché des moyens de réaliser des économies en dépit de la demande sans cesse croissante. Dans le cadre de la deuxième, il évalue plusieurs options qui lui permettraient de mieux utiliser les ressources en place, notamment dans le domaine du soutien administratif pour les services juridiques.

Le projet de rétroaction ascendante mis en oeuvre dans le Secteur des services juridiques est un exemple de la réponse au Ministère à l'initiative FP 2000 du gouvernement fédéral. Sous sa forme actuelle, il s'agit d'un projet pilote de deux ans à la fin duquel le Ministère décidera s'il instituera ou non un processus formel de rétroaction ascendante dans l'ensemble de ses secteurs. Le but principal de l'étude est de doter les cadres du Secteur des services juridiques d'un mécanisme qui leur permettra de consulter les employés et de cerner les problèmes et les lacunes sur le plan de la gestion de même que ses pratiques louables, de façon à améliorer la gestion et les milieux de travail.

Le Ministère met actuellement le point final à son étude sur les services de bibliothèque. Une fois cette étude terminée, il sera en mesure d'élaborer une stratégie en vue d'un examen approfondi des politiques sur les acquisitions, la circulation et les collections, ainsi que des politiques administratives. L'étude permettra également de définir les paramètres du développement technologique jusqu'à l'an 2000.

Section II
Analyse par activité

A. Services juridiques

Objectif

Fournir, en temps opportun et compte tenu des besoins exprimés, une gamme de services juridiques au gouvernement du Canada, à l'exclusion des services fournis par le Secteur du contentieux et les Services législatifs.

Description

Un éventail complet de services juridiques est assuré au gouvernement, à ses Ministères et à certains de ses organismes. Ces services seront dispensés par des avocats du Ministère de la Justice et, à l'occasion, par des mandataires de l'État désignés par le procureur général et supervisés par le Ministère de la Justice. En plus des spécialisations juridiques qui découlent de l'aspect unique du travail au gouvernement, des services spécialisés ont été mis sur pied dans des domaines comme le droit commercial et immobilier, le droit de l'environnement, le droit international, le droit constitutionnel, le droit des autochtones, les droits de la personne, les droits linguistiques, le droit administratif, la Loi sur l'accès à la l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Des services sont assurés en droit civil et en common law et en ce qui a trait à toutes les lois fédérales, provinciales et territoriales.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 9,1 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1992-1993 et 21,9 % du total des années-personnes.

Tableau 6 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Services juridiques	40 171	447	40 202	438	35 609	367

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit : 91,0 % pour les traitements et les salaires du personnel, 8,2 % pour les dépenses de fonctionnement et 0,8 % pour les dépenses en capital. (Voir l'explication de la différence en page 10).

Tableau 7 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Services juridiques	35 609	30 143	5 466

Explication de la différence : Les dépenses de 1990-1991 ont été de 5,4 millions de dollars supérieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal en raison des ressources supplémentaires qu'approuve le Conseil du Trésor pour ce qui concerne Revenu national (Impôt), la taxe sur les produits et services, le processus de réglementation de l'énergie nucléaire et d'autres initiatives visées par la présentation d'ensemble.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales réalisations découlant de cette activité sont les conseils et les consultations juridiques et les projets de document juridique. Les avocats et les notaires qui assurent ces services travaillent à l'administration centrale, dans les Services juridiques ministériels et dans les bureaux régionaux. À l'administration centrale, il y a des avocats spécialisés dans chacune des domaines du droit : droit constitutionnel, droit de l'environnement, droit international, droit administratif, le droit des autochtones, droits de la personne y compris les droits linguistiques, amirauté et droit maritime, droit immobilier, droit commercial, accès à l'information, protection des renseignements personnels et droit pénal. Des avocats et notaires sont détachés auprès des bureaux de 45 Ministères et organismes. En outre, la plupart des bureaux régionaux du Ministère assurent un service semblable aux bureaux régionaux des Ministères et organismes clients. Étant donné que le genre et la quantité de services varient beaucoup selon les exigences du client, il est difficile de prévoir les ressources qui seront nécessaires pour assurer un service satisfaisant.

Au printemps de 1985, une étude a été entreprise afin de déterminer s'il était possible d'établir une système d'allocation des ressources plus systématique dans le Secteur des services juridiques. Cette étude a permis de trouver une façon de classer les priorités en ce qui concerne le travail juridique accompli dans chaque service. Le système s'est révélé utile ; l'établissement des priorités en ce qui concerne le travail dans chaque service se poursuivra en fonction des révisions systématiques et périodiques qui seront effectuées. On s'emploi actuellement à améliorer l'utilité de ce système en tant que méthode de renouvellement du personnel. La deuxième étape de l'exercice d 'établissement du profil des tâches menée à bien avant la fin de l'exercice 1991-1992, ce qui permettra de prendre des décisions mieux éclairées dans le domaine des ressources.

Les Services juridiques ministériels ont mis en train un programme structuré de relations avec les clients afin de renforcer les relations avec les Ministères clients. Des rencontres régulières ont lieu entre les hauts fonctionnaires du Ministère de la Justice et les Ministères clients. Un bulletin trimestriel a été créé et les Services juridiques ministériels participent aux activités de formation et de perfectionnement des Ministères clients. D'autres mesures, qui constitueront des éléments importants de ce programme, sont actuellement élaborées. On a procédé à une enquête sur la satisfaction du client qui, espère-t-on, deviendra un mécanisme permanent de contrôle du niveau et de la qualité des services. Une enquête sur l'efficacité de la gestion sera organisée afin de déterminer quelles améliorations pourraient être apportées à la gestion du Secteur.

En outre, plusieurs initiatives ont été lancées pour répondre aux impératifs de la gestion de l'information. Ces initiatives comprennent l'établissement de normes pour les nombreux systèmes

informatiques nécessaires à chaque unité des Services juridiques, une série de rencontre destinées à évaluer les besoins d'information et des methodes d'élaboration de systmes. De plus, un processus et un cadre de planification stratégique ont été mis sur pied à la suite des observations formulées dans le rapport de vérification selon les quelles la prestation des services juridiques serait facilitée si l'accent était mis davantage sur la planification.

B. Services du contentieux

Objectif

Superviser ou mener les litiges auxquels Sa Majesté, un Ministère ou un organisme fédéral sont parties, dans les affaires de compétence fédérale.

Description

C'est le Service du contentieux qui offre les services juridiques au gouvernement du Canada dans les affaire litigieuses. Ces services concernent tant la common law que le droit civil et ce, en ce qui a trait aux affaires devant les tribunaux provinciaux, fédéraux administratifs. Ils sont assurés par des avocats du Ministère de la Justice ou par des représentants de l'État provenant secteur privé. Ces derniers reçoivent leurs directives du Ministère de la Justice et sont généralement payés par les Ministères ou organismes auxquels ils fournissent leurs services. Le travail du Service du contentieux englobe trois sous-activités : le contentieux des affaires civiles, le contentieux des affaires fiscales et les poursuites pénales.

Contentieux des affaires civiles : Il représente la Couronne fédérale dans les différends civils qui entraînent ou risquent d'entraîner des poursuites devant les tribunaux civils ou devant des commissions, offices ou autres tribunaux.

Contentieux des affaires fiscales : Il s'occupe d'appels relatifs aux cotisations aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi que d'appels relatifs aux contributions découlant de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* et de la Partie I du *Régime de pensions du Canada*. Le Contentieux des affaires fiscales est également responsable des appels liés à la taxe sur les produits et services.

Poursuites pénales : Elles concernent l'application, au moyen de poursuites ou d'autres actions judiciaires, de certaines lois fédérales, dont la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la concurrence*, et dans les territoires du nord, le *Code criminel*, et les appels interjetés en vertu du *code*, et les procédures relatives aux extraditions et remises de personnes par le Canada et d'autres pays et à l'entraide juridique en matière pénale.

Autres : Les autres activités du Service du contentieux comprennent le soutien à la gestion du contentieux et le droit maritime.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 20,2 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1992-1993 et 49,0 % du total des années-personnes.

Tableau 8 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	AP	$	AP	$	AP
Contentieux des affaires civiles	33 938	379	28 519	302	22 630	285
Contentieux des affaires fiscales	17 203	196	13 623	147	10 753	138
Poursuite pénales	35 785	399	30 091	326	23 989	294
Autres	2 523	28	2 620	29	1 713	28
	89 449	1 002	74 853	804	59 085	745
Recettes*	1 030		1 200		1 218	

* Les recettes sont portées directement au crédit du Trésor et le Ministère ne peut les porter en déduction des dépenses (Pour plus de détails sur les recettes, voir la Section III, les Renseignements supplémentaires, à la page 62).

Les dépenses relatives à cette activité se répartissent comme suit : 80,1 % pour les frais de personnel, 17,5 % pour les frais de fonctionnement et 2,4 % pour les dépenses en capital. Voir l'explication de la différence à la page 10.

Tableau 9 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Contentieux des affaires civiles	22 630	24 075	(1 445
Contentieux des affaires fiscales	10 753	11 442	(689)
Poursuites pénales	23 989	25 522	(1 533)
Autres	1 713	1 823	(110)
	59 085	62 862	(3 777)

Explication de la différence : Les dépenses de 1990-1991 ont été de 3,8 millions de dollars inférieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal en raison de la non-utilisation des crédits salariaux et du fait que ceux-ci ont été affectés à d'autres activités.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales réalisations de cette activité sont les suivantes : premièrement, dans le domaine du droit pénal, la prise en charge des poursuites et des procédures (y compris l'application du Code criminel au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest) d'extradition et la négociation de traités et d'accords internationaux concernant les extraditions et l'entraide juridique; deuxièmement, dans les domaines du contentieux des affaires civiles et du contentieux des affaires fiscales, la présentation et la contestation d'actions devant les tribunaux ou leur règlement, l'interjection d'appels ou les demandes d'examen auprès de différentes cours d'appel du Canada, l'exécution des jugements, l'obtention d'opinions et de jugements des tribunaux dans le cadre de renvois et d'interventions et la gestion des affaires prises en

charges par les représentants de la Couronne.

Les mesures du rendement des services du contentieux tendaient jusqu'à présent à mettre l'accent sur le nombre d'affaires soumises et traitées. Les tableaux 10 à 13 renferment des exemples de ces statistiques. Parmi les autres mesures, mentionnons le type d'accusations portées, la complexité et l'importance des affaires et le type de procédures, par exemple, procès, appel, examen judiciaire ou traitement par un tribunal administratif. Le nombre d'affaires soumises à des avocats du secteur privé et le nombre de ces derniers qui travaillent sous la supervision du Ministère (3 100 en 1991) sont d'autres mesures du rendement.

Il existe également des mesures du rendement subjectives qui sont importantes pour la justification des ressources. Parmi celles-ci, figurent l'évaluation de la qualité des conseils fournis, le traitement des affaires devant les tribunaux, la satisfaction du client, l'efficience et l'efficacité avec lesquelles est utilisé le temps des témoins, des policiers et des tribunaux et la valeur que la société accorde au fonctionnement harmonieux du système judiciaire. Ces évaluations font partie intégrante de l'évaluation des avocats et de l'évaluation des Services de contentieux effectuées par le Ministère.

Pour que le Ministère tire le plus d'avantages possibles des ressources affectées à cette activité, une «Politique d'établissement du profil du contentieux» a été officiellement approuvée. Cette politique comprend trois grandes catégories de causes : celles qui doivent être confiées à un conseiller juridique du Ministère (c'est-à-dire les activités essentielles); celles qui devraient être confiées à un mandataire de l'État, et celles qui devraient être confiées à un conseiller juridique du Ministère mais qui, en raison de l'insuffisance des ressources, peuvent être traitées par un mandataire de l'État. En ce qui concerne cette dernière catégorie, des critères de décision ont aussi été élaborés afin de favoriser la distribution la plus efficace et la plus efficiente des causes. La politique sera revue chaque année et modifiée au besoin dans le cadre du processus de gestion.

Le tableau 10 indique le nombre d'appels entendus à la Cour suprême du Canada dans lesquels la Couronne est représentée et le tableau 11 illustre le nombre de causes entendues à la Cour d'appel fédérale. Le tableau 13 indique une augmentation du nombre de dossiers à la Cour canadienne de l'impôt, à la division de première instance de la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale.

Tableau 10 :
Total des appels entendus par la Cour suprême du Canada et appels dans lesquels la Couronne fédérale était représentée

Total				
1987	1988	1989	1990	1991
99	82	119	103	120

Couronne représentée*				
1987	1988	1989	1990	1991
21	44	51	45	45

Tableau 11 :
Total des causes entendues par la Cour d'appel fédérale et celles dans lesquelles la Couronne fédérale était représentée

Total				
1987	1988	1989	1990	1991**
596	901	684	512	519

Couronne représentée*				
1987	1988	1989	1990	1991**
427	720	638	460	430

* Il s'agit de chiffres estimatifs
** Du 1er avril au 30 novembre 1991

Tableau 12 : Causes d'évasion fiscale soumises au Ministère de la Justice par le ministre du Revenu national - Impôt

	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92*
Causes soumises au Ministère de la Justice	182	160	165	142	69
Causes traitées par les tribunaux	123	103	123	123	86
Causes inachevées inscrites au répertoire du Ministère de la Justice	198	231	272	270	242

* Du 1er avril au 30 novembre 1991

Tableau 13 : Appels en matière d'impôt sur le revenu

	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92*
Cour canadienne de l'impôt	5 565	5 592	6 082	6 632	6 027
Cour fédérale - Division de première instance	1 543	1 633	1 912	2 051	2 013
Cour fédérale - Division d'appel	90	80	79	87	100

* Pour la période se terminant le 30 septembre 1991

Tableau 14 : Demandes d'extradition, de remise et d'entraide

	1987	1988	1989	1990	1991
Demandes d'extradition et de remise					
- faites par le Canada à d'autre pays	50	35	39	25	57
- faites par d'autres pays au Canada	85	76	67	75	84
Demandes d'entraide					
- par le Canada à d'autres pays	41	50	57	50	51
- par d'autres pays au Canada	35	49	53	57	80

C. Services législatifs

Objectif

Fournir, dans les formes et délais prévus, des services législatifs au gouvernement par la rédaction et l'examen des projets de loi et des règlements, et par la révision et la codification des lois et des règlements fédéraux d'intérêt public.

- rédiger en français et en anglais tous les projets de loi du gouvernement, conformément aux décisions et aux priorités du Cabinet en matière de politique, et rédiger les motions de modification qui sont présentées ou approuvées par le gouvernement au Parlement ou par les comités parlementaires ;

- examiner les règlements aux termes de la *Loi sur les textes réglementaires*, conseiller les Services juridiques ministériels quant à l'établissement et à la rédaction des règlements et conseiller le Bureau du Conseil privé sur des questions juridiques relatives aux décrets en conseil, au fonctionnement du gouvernement et aux hauts fonctionnaires.

Description

Voici les tâches qu'accomplissent les services législatifs :

Rédaction des textes législatifs : La présente sous-activité englobe la rédaction des lois fédérales sous l'autorité du Cabinet et des ministres et conformément aux directives de ces derniers. Cette sous-activité comprend également la préparation des lois en vue de leur publication. De plus, tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes par les ministres sont examinés pour s'assurer de leur conformité avec les droits qui sont protégés par la *Déclaration canadienne des droits* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Révision des lois : La Commission de révision des lois révise et codifie régulièrement les lois et les règlements d'intérêt public et général, conformément aux exigences de la *Loi sur la révision des lois*. La préparation des suppléments aux *Lois révisées du Canada* (1985), y compris à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la mise à jour de l'édition à feuillets mobiles des lois du Canada et de la base de données sur les lois et les règlements (Projet pilote d'accès direct aux lois et aux règlements), et la préparation des Codifications administratives se poursuivent.

Le Bureau du Conseil privé - Justice remplit les fonctions suivantes :

Examen des textes réglementaires : Dans le cadre de cette sous-activité, le travail consiste à examiner, pour le compte du sous-ministre de la Justice et du greffier du Conseil privé que la loi investit de cette responsabilité, tous les projets de règlement, comme le prévoit la *Loi sur les textes réglementaires*. Tout projet de règlement est examiné pour s'assurer qu'il découle de la loi d'autorisation, qu'il respecte les droits garantis par la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et que la forme et le libellé du règlement sont conformes aux normes établies. Le travail comprend en outre l'examen de tous les textes réglementaires autres que les règlements et des autres documents qui doivent être publiés dans la Gazette du Canada ainsi que de tous les décrets soumis au gouverneur en conseil.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 2,0 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1992-1993 et 4,7 % du total des années-personnes.

Tableau 15 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Rédaction des textes législatifs	4 943	49	5 322	50	5 733	51
Révision des lois	1 485	17	1 341	18	2 426	18
Examen des textes réglementaires	2 470	30	2 658	30	2 860	31
	8 898	96	9 321	98	11 019	100

Environ 74,4 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 25,4 % aux dépenses de fonctionnement et 0,2 % aux dépenses en capital. (Voir explication de la différence à la page 10).

Tableau 16 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Rédaction des textes législatifs	5 733	5 582	151
Révision des lois	2 426	1 801	625
Examen des textes réglementaires	2 860	2 789	71
	11 019	10 172	847

Explication de la différence : Les dépenses de 1990-1991 ont été de 847 000 $ supérieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal en raison d'augmentations attribuables à l'impression des Lois révisées du Canada, d'une part, et de la continuation du Projet d'accès direct aux lois et règlements, d'autre part.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les réalisations des services législatifs comprennent : les avant-projets de loi; l'estampillage des règlements (examinés); la publication des parties II et III de la Gazette du Canada et des versions "sanctionnées" des lois, ainsi que la publication annuelle des Lois du Canada; l'examen des projets de

loi et des règlements, la publication des codifications des lois et des règlements et de l'édition à feuillets mobiles des *Lois révisées du Canada*. Parce que cette activité consiste strictement à offrir des services, le type et la quantité de services dépendent entièrement des demandes du Cabinet et de celles des Ministères et organismes fédéraux. Les demandes du gouvernement et le nombre de lois déposées et de règlements examinés dépendent à leur tour de l'évolution des besoins auxquels le gouvernement et le Parlement doivent répondre.

Des indicateurs du volume de travail ont été établis au cours des années (voir tableaux 17 et 18). Ils fournissent des données sur les résultats antérieurs en ce qui concerne certaines réalisations de la présente activité.

Tableau 17 : Lois du gouvernement (autres que les lois portant affectation de crédits) adoptées au cours de chaque année civile

	1987	1988	1989	1990	1991*
Nombre de lois	49	60	24	45	32

* Au 21 novembre 1991.

Vers la fin de 1985, le Cabinet a fixé à trois mois la durée moyenne pour traiter un dossier. Par le passé, la période moyenne atteignait quelquefois neuf mois. L'objectif fixé est maintenant atteint. Il faut en moyenne actuellement un peu moins de deux mois pour traiter un dossier ouvert en 1990.

Tableau 18 : Règlements et décrets examinés et proclamations et commissions rédigées, par année

Année	Règlements examinés	Décrets examinés (nombre approximatif)	Proclamations et commissions rédigées
1984	1 742	2 800	293
1985	2 008	3 200	268
1986	1 673	2 367	159
1987	1 412	3 014	114
1988	1 291	2 945	161
1989	1 309	2 839	112
1990	1 109	2 808	141
1991	1 275*	2 220**	28**

* de 1 décembre 1990 au 20 novembre 1991
** au 20 novembre 1991

Pour ce qui est de l'examen des règlements, le Ministère a entrepris en janvier 1988 *un projet pilote d'accès direct aux lois et aux règlements*. Le projet nécessitera la participation de la Section du *Bureau du Conseil privé, de la Commission de révision des lois*, du Service de révision rédactionnelle, de la Division des conseillers fiscaux du Ministère des Finances - Services juridiques, des services juridiques du Ministère de l'Agriculture - Services juridiques, et de *la Direction des affaires réglementaires du Secrétariat de Conseil de Trésor*. L'objectif du projet est d'élaborer une base de données complète et à jour, à accès direct, sur les lois et règlements fédéraux en vigueur, d'une part, et d'établir un système informatique servant à appuyer la rédaction et l'examen des règlements. Le projet pilote qui sera lancé en janvier 1992, devrait durer de six à neuf mois.

D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique

Objectif

Veiller à ce que les objectifs, programmes, politiques et plans du Programme d'administration de la justice répondent à l'évolution des besoins de la population canadienne, dans la mesure où ces besoins concernent les lois fédérales, le régime juridique ainsi que les activités et les politiques juridiques fédérales. En outre, conformément aux objectifs de la politique approuvée, apporter des changements positifs aux lois et à la justice.

Description

L'élaboration de la politique et des programme en matière juridique comprend les sous-activités décrites ci-dessous :

Élaboration de la politique : La fonction première de cette sous-activité consiste à formuler et à élaborer de façon continue des politiques à long et à moyen termes destinés à permettre au gouvernement et au Ministère d'atteindre leurs buts et objectifs respectifs. L'élaboration de la politique comporte une interaction avec des sources extérieures comme des organismes fédéraux centraux, d'autres ministères fédéraux, d'autres niveaux d'administration, des organisations du secteur privé et la population en général.

Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres mesures : La tâche principale de la sous-activité est de faire en sorte que des changements positifs soient apportés au droit et au système juridique. La tâche principale de cette sous-activité est de faire en sorte que des changements positifs soient apportés au droit et au système juridique. Elle bénéficie, pour y parvenir, d'un important programme de subventions et de contributions. Un certain nombre de grandes préoccupations sous-tendent cette sous-activité: l'égalité doit être assurée devant la loi et en vertu de la loi; les éléments législatifs et non législatifs du système juridique doivent pouvoir répondre aux besoins actuels des Canadiens; les mécanismes nécessaires doivent être en place pour que le système juridique du Canada soit accessible, efficace et équitable.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 63,6 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1992-1993 et 10 % du total des années-personnes.

Tableau 19 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Élaboration de la politique	8 068	158	8 659	160	9 614	146
Mise en oeuvre des objectifs de la politique	273 489	46	325 260	46	282 746	43
	281 557	204	333 919	206	292 360	189

Environ 4,9 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 2,4 % aux dépenses de fonctionnement et 92,7 % aux paiements de transfert. Pour une explication de la différence, voir à la page 10.

Tableau 20 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Élaboration de la politique	9 614	8 223	1 391
Mise en oeuvre des objectifs de la politique	282 746	248 723	34 023
	292 360	256 946	35 414

Explication de la différence : Les dépenses de 1990-1991 ont été de 35,4 millions de dollars supérieures à celles prévues dans le Budget des dépenses principal en raison de l'augmentation des ressources nécessaires pour les ententes de cofinancement visant les victimes d'actes criminels et l'aide juridique; le projet de loi sur les armes à feu; l'initiative concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones; les rajustements des salaires, y compris l'équité salariale.

Données sur le rendement et justification des ressources

Élaboration de la politique : Au cours des exercices 1991-1992 et 1992-1993, cette sous-activité sera engagée dans un certain nombre d'actions permanentes et nouvelles en matière de politique, principalement dans les domaines de la compétence judiciaire, du droit pénal, y compris la justice et les jeunes contrevenants, la détermination de la peine, les armes à feu, le droit de la famille, l'extradition, l'homicide, la procédure criminelle, l'information juridique, le droit international, les droits de la personne, les droits linguistiques, les affaires judiciaires, les droits des autochtones, l'administration de la justice autochtone, l'égalité des sexes, le multiculturalisme, la prévention du crime, la réforme du droit administratif et diverses questions de justice sociale.

Le ministère a pour mandat de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques à long terme qui tiennent compte des objectifs en matière de justice sociale. Sont particulièrement importantes les répercussions qu'auront les mesures prises dans le domaine de la justice sur les autochtones, les victimes d'actes criminels, les enfants, les jeunes et les femmes. En outre, le Ministère continuera de porter une attention particulière à l'élaboration de politiques efficaces de prévention du crime et à la participation du public à l'élaboration des politiques en matière de justice fédérale.

Les mesures qui demanderont l'application de ressources sont les suivantes :

- le ministère mettra au point les derniers détails d'un projet de loi (*le projet de loi sur les contraventions*) qui autoriserait les agents d'exécution de la loi à donner des contraventions pour des infractions mineures et qui permettrait aux citoyens de payer l'amende inscrite sur la contravention sans devoir comparaître devant un tribunal. Le plan de mise en oeuvre sera établi de concert avec les provinces et les nombreux ministères et organismes fédéraux qui participent à la première étape de la mise en oeuvre ;

- dans le domaine de la politique en matière de droit pénal, les initiatives qui seront entreprises concerneront :

  - le processus permanent de modification du droit pénal en vue de répondre aux questions d'actualité comme l'écoute électronique, la protection contre la divulgation non autorisée des antécédents sexuels des plaignants dans les causes d'agression sexuelle, d'homicide et d'utilisation de force meurtrière ;

  - le Ministère prêtera assistance au gouvernement du Canada afin de faire adopter par le Parlement le projet de loi C-12 (ancien projet de loi C-58) modifiant la *Loi sur les jeunes contrevenants* ;

  - l'élaboration de la réponse au projet de *Code criminel* et au projet de *Code des procédures pénales* proposés par la Commission de réforme du droit du Canada ;

  - l'examen des politiques touchant les modifications apportées aux dispositions s'appliquant aux agressions sexuelles (S.C. 1980-1981-1982, ch. 125) - (projet de loi C-127) ;

  - la poursuite de l'élaboration de la politique relative à la violence familiale ;

  - aider le gouvernement à faire adopter le projet de loi C-17 concernant le contrôle des armes à feu.

- De vastes consultations sur le document intitulé «Directions for Reform : Sentencing, Corrections and Conditional Release» ont mené à la formulation de propositions touchant un Énoncé de l'objet et des principes de la détermination de la peine, une Commission responsable de la détermination de la peine et des principes de mise en liberté sous condition, des modifications à la procédure et à la preuve dans le *Code criminel*, de même qu'à un certain nombre de modifications diverses. Les travaux se poursuivent avec les provinces et les territoires sur des propositions concernant les amendes et les peines intermédiaires. On s'attend à ce que ces dernières propositions soient prêtes à l'automne de l'exercice financier 1992-1993 ;

- élaborer et mettre en oeuvre des mesures concernant le contrôle des armes à feu, y compris l'éducation et la formation en matière de sécurité des armes à feu, la mise sur pied d'un Conseil consultatif canadien des armes à feu, l'information juridique, l'amnistie et l'élaboration de systèmes d'information et de statistiques ;

- négocier et mettre en oeuvre de nouvelles ententes financières avec les provinces et les territoires au sujet des armes à feu ;

- dans le domaine des politiques en matière de droit de la famille, les mesures visant à la réforme du droit de la famille comprendront l'examen de la *Loi sur le divorce* et la poursuite de la mise en oeuvre de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, l'élaboration de rapports sur les lignes de conduite concernant le soutien aux enfants, le soutien parental et la garde;

- en ce qui a trait à l'observation des règlements, le ministère de la Justice et les ministères chargés de l'application des lois de réglementation collaborent, dans le cadre du projet sur l'observation des règlements, à des recherches supplémentaires dans les domaines suivants :

  - des lignes de conduite en vue de l'élaboration de politiques complètes concernant l'observation et l'application de la loi qui s'inspirent des politiques élaborées pour la *Loi canadienne sur la*

protection de l'environnement, la *Loi sur la concurrence* et la Partie IV du Code du travail ;

- la possibilité d'élargir le recours à des sanctions financières imposées par des tribunaux administratifs civils pour éliminer tout avantage lié à la non-observation des lois et règlements;

- des lignes de conduite relatives à la détermination de la peine en cas de non-respect d'un texte réglementaire ainsi que l'examen des dispositions concernant les sanctions dans certaines lois de réglementation ;

- l'utilisation et la rentabilité de techniques positives de conformité dans les Ministères fédéraux, afin de promouvoir la conformité aux règlements, ce qui viendrait diminuer la nécessité de recourir à des sanctions pour les infractions.

- pour ce qui est des agressions sexuelles contre les enfants, le Ministère surveille étroitement la mise en oeuvre des modifications apportées à la Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada* (S.C. de 1987, ch. 24) et il joue le rôle d'organe centralisateur pour aider les provinces à appliquer efficacement la nouvelle loi. Les dispositions récentes du projet de loi C-15, qui fait partie de la réponse du gouvernement au rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants (Comité Badgley) et au rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser), créent de nouvelles infractions et modifient les règles de preuve visant le témoignage des enfants afin d'étendre la protection accordée par le droit pénal aux enfants victimes d'agressions sexuelles. Une étude est en cours pour déterminer dans quelle mesure les dispositions du projet de loi C-15 ont été mises en oeuvre et pour recueillir des renseignements empiriques sur les conséquences prévues et imprévues de ces modifications sur le traitement des affaires concernant les agressions sexuelles contre des enfants. L'étude sera terminée au printemps de 1992 en préparation du suivi parlementaire du projet de loi C-15.

- le Ministère est chargé de la coordination des résolutions du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990 ;

- le Ministère procède à l'examen des différentes lois du Canada concernant l'extradition, en vue d'élaborer une nouvelle loi en matière d'extradition ;

- les citoyens demandent de plus en plus que l'information juridique relative au système de justice canadien soit aisément accessible et, pour répondre à cette attente, le Ministère, de concert avec les provinces et les territoires, appuie les organisations non gouvernementales et ses propres programmes d'information juridique et finance des projets. Le ministère poursuit ses activités en matière d'information juridique, particulièrement pour ce qui est d'informer les Canadiens quant à l'aide aux victimes d'actes criminels et aux mesures en vue de lutter contre la violence familiale;

- quatre numéros du bulletin trimestriel «*Justice : Notes de recherches*» ont été publiés et distribués sur une grande échelle afin d'exposer sommairement les conclusions des principaux projets de recherche et de développement menés par le Ministère ;

- pour ce qui est des victimes d'actes criminels, le Ministère prend des mesures dans les secteurs de la recherche, des politiques, des programmes et de l'information juridique en vue d'appuyer et de superviser la mise en oeuvre des modifications au *Code criminel* (projet de loi C-89), qui ont reçu la sanction royale le 21 juillet 1988 (S.C. de 1988, ch. 30) et qui sont, en partie, entrées en vigueur le 1er octobre 1988, de même que la mise en oeuvre d'un meilleur mécanisme de soutien au programme prévu dans les ententes fédérales-provinciales. Ces mesures permettront au Ministère,

de concert avec les organismes fédéraux et les organisations non gouvernementales concernés, de formuler une stratégie nationale en vue d'appliquer l'énoncé des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels, qui a été adopté par les gouvernements fédéral et provinciaux;

- dans le domaine du droit international, le Ministère continue de fournir des avis aux ministères clients quant aux droits et aux obligations du Canada en vertu du droit international. Le Ministère se charge notamment de toutes les affaires contentieuses relevant du droit international auxquelles le Canada est partie, comme l'arbitrage du différend entre le Canada et la France relativement aux limites territoriales en mer. Le ministère assure aussi la représentation du Canada à des associations de droit international privé dont la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) à laquelle le Canada a été élu par l'Assemblée générale des Nations Unies pour une période de six ans en mai 1989, la Conférence de la Haye de droit international privé et l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT). Il favorise la collaboration fédérale-provinciale et la prise de mesures concertées en vue de la mise en oeuvre de certaines conventions internationales relatives à la révision et à la modernisation du droit privé. Le Canada a accédé en avril 1991 à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le Ministère représente aussi le Canada auprès d'organismes intergouvernementaux tels que le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les Nations Unies, dans différents domaines du droit civil et pénal;

- en octobre 1992, le Canada accueillera le Congrès de l'«*Institut de droit d'expression française*» (IDEF), à Montréal, au cours de la célébration du 350e anniversaire de fondation de la ville;

- dans le domaine des droits de la personne, les principales activités consistent à fournir des opinions juridiques aux ministères clients et à d'autres parties intéressées sur des questions relatives à la Charte, à élaborer des politiques en rapport avec la Charte et à fournir un appui au contentieux. Il faut également poursuivre la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour que son application soit juste et fournisse une protection convenable, donner des avis juridiques et des conseils en matière de politique relativement à la mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 et des règlements et autres mesures connexes, et coordonner la position du gouvernement relativement aux litiges fondés sur les droits linguistiques aux termes de la Charte et de la Loi de 1988 et coordonner le suivi de la réponse du gouvernement au rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité. Le Ministère procédera à la révision du *Code criminel* et de la *Loi sur la preuve au Canada* pour déterminer s'ils répondent aux besoins des personnes handicapées ;

- dans le domaine des affaires judiciaires, le Ministère fournit des opinions juridiques au Commissaire à la magistrature fédérale, élabore des politiques, examine les lois se rapportant aux juges nommés par le gouvernement fédéral et aux tribunaux, collabore avec les provinces en ce qui concerne les réformes du système judiciaire de certaines provinces et examine les rapports et les recommandations touchant ces juges et tribunaux, y compris les recommandations de la Commission triennale sur le traitement et les avantages des juges ;

- dans le domaine du droit administratif, le Ministère a affecté des ressources à l'élaboration de plusieurs projets de réforme du droit, notamment une initiative pour accroître l'indépendance et l'efficacité des tribunaux administratifs fédéraux, pour garantir des procédures justes et cohérentes devant ces tribunaux et éliminer les immunités et les privilèges inopportuns de la Couronne. De plus, le Ministère donne des conseils de nature juridique et politique aux Ministères clients sur tous les aspects du droit administratif et public. Le Ministère a également participé à la publication d'un texte juridique sur le droit public au Canada ;

- dans le domaine du droit des autochtones, le Ministère fournit des conseils juridiques et des avis en matière de politique relativement aux questions intéressant les autochtones, notamment les suivantes : les questions constitutionnelles touchant les autochtones, l'autonomie gouvernementale des autochtones, l'administration de la justice, le rôle du ministre en qualité d'interlocuteur avec les Métis et les Indiens non-inscrits, les litiges touchant les autochtones, les revendications territoriales générales et particulières et les questions relatives au franchissement des frontières. Les questions autochtones à l'échelon international ont trait à la Convention internationale n° 169 de l'Organisation internationale du Travail et à des questions dont ont été saisies les Nations Unies, particulièrement le Groupe de travail des populations autochtones;

- dans le domaine du droit constitutionnel, en plus des conseils sur les questions de la Charte et de l'unité canadienne, des conseils juridiques et d'orientation sont fournis sur la répartition des pouvoirs et d'autres questions relevant de la Loi constitutionnelle de 1867 et sur d'autres actes constitutifs ;

- dans le domaine de la justice sociale, le Ministère concentre ses efforts sur l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de justice sociale qui répondent aux besoins et aux intérêts des femmes, des enfants, des jeunes et des minorités. Il accorde une attention particulière aux préoccupations et aux aspirations des autochtones pour ce qui est de la justice pénale, à l'élaboration, de concert avec d'autres ministères fédéraux, d'une stratégie nationale de prévention du crime et, avec les provinces et les territoires, les organismes communautaires et les porte-parole des collectivités, de cadres d'orientation qui permettront d'établir des programmes et des stratégies relativement à la prévention du crime ;

- afin d'appuyer les initiatives en matière de politiques, la recherche empirique dans le domaine socio-juridique portera notamment sur :

  - d'importantes recherches pour appuyer l'initiative fédérale-provinciale visant l'établissement de lignes de conduite relatives aux ententes sur le versement de pensions alimentaires aux enfants dans les cas de divorce ;

  - en ce qui concerne les jeunes en danger, on amorcera des travaux pour évaluer l'ampleur et la nature du phénomène des enfants de la rue et des fugueurs, dans le système de justice pénale;

  - en matière de contrôle des armes à feu, la Section de la recherche entreprendra une série d'études spéciales, pour appuyer les efforts du Groupe du travail sur le contrôle des armes à feu, dont une enquête sur les utilisateurs d'armes à feu, et on fera une recherche sur la prévention des homicides en milieu familial. Ce travail visera à appuyer les efforts du Groupe de travail interministériel sur le contrôle des armes à feu ;

  - on mettra en oeuvre un programme continu de recherche en vue d'appuyer l'initiative en matière de violence familiale ; le programme portera surtout sur le traitement judiciaire des cas exploitation sexuelle des enfants, des agressions sexuelles et de violence conjugale;

  - des recherches seront entreprises avec la collaboration des provinces et des territoires en ce qui a trait aux retards auxquels font face les tribunaux ;

  - en ce qui concerne les lois relatives aux cas d'agression sexuelle, des recherches seront entreprises pour vérifier de quelle façon les modifications aux procédures et aux pratiques judiciaires concernant les questions du consentement et des antécédents sexuels ont une influence sur la volonté des victimes de signaler des incidents à la police ;

- des recherches, à l'appui du programme d'aide juridique, sur la possibilité de recourir à un avocat de service ;

- on prévoit de faire des recherches en vue d'appuyer le projet sur la justice et les autochtones;

- le programme de recherche sur l'égalité devant la loi et l'accès à la justice pour les groupes multiculturels du Canada se poursuivra avec, entre autres, une étude des problèmes et des obstacles que rencontrent les étudiants en droit qui font partie de groupes minoritaires ou qui font face à d'autres difficultés dues à leurs responsabilités de parent unique, à une incapacité ou à d'autres circonstances spéciales ; et

- pour appuyer les efforts internationaux visant à mettre au point des techniques qui permettraient de mesurer l'ampleur des crimes et leurs répercussions sur les victimes, la Section de la recherche collabore avec la Section des statistiques, le Centre canadien de la statistique juridique et Le ministère de la Justice des Pays-Bas, pour la mise en oeuvre de la composante canadienne de la deuxième enquête internationale sur le crime ;

- afin d'appuyer les initiatives du Ministère en matière de politique, un financement est prévu pour les activités suivantes :

  - des projets de démonstration et des conférences seront financées pour faire progresser les questions d'égalité des sexes en droit et dans l'administration de la justice ;

  - des projets de démonstration et de recherche sur la préparation des témoins dans les cas d'enfants et de femmes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale, des groupes de traitement pour les hommes violents et une formation visant la compréhension de l'appareil judiciaire ;

  - des consultations sur les projets de démonstration sur la justice et les autochtones.

Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres mesures : Cette sous-activité touche essentiellement à la gestion des paiements de transfert à l'égard desquels il existe deux préoccupations sous-jacentes, c'est-à-dire garantir l'égalité devant la loi et en vertu de celle-ci, et s'assurer que les éléments législatifs et non législatifs du système de justice répondent à l'ensemble des besoins contemporains des Canadiens. La liste des paiements de transfert du Programme d'administration de la justice figure à la section III.

Tableau 21 : Contributions aux programmes

Fonds de contribution	Ressources $	Objectifs
Négociations sur l'autonomie gouvernementale autochtone	1 700 000	Appuyer la participation gouvernementale aux négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale et accorder des contributions aux communautés et associations autochtones à l'extérieur des réserves afin de faciliter leur participation à ces négociations.
Association canadienne des juges de cours provinciales	66 500	Appuyer une organisation sans but lucratif offrant aux juges des cours provinciales des activités et des programmes de formation liés aux aspects du droit qui relèvent de la compétence législative du Parlement.
Centre canadien de l'information juridique	190 100	Fournir une aide financière à un organisme national sans but lucratif qui prépare et diffuse de l'information juridique à l'intention de la communauté juridique et du grand public canadiens.
Société canadienne des sciences judiciaires	34 960	Appuyer le Comité des analyses d'alcool créé en vue d'aider le Procureur général du Canada à approuver les dispositifs et les appareils servant à vérifier ou à mesurer l'alcoolémie d'une personne, avant que ceux-ci ne puissent être utilisés pour appliquer les dispositions du *Code criminel* relatives à la conduite en état d'ébriété.
Fonds de la consultation et du développement	196 760	Aider des associations tant gouvernementales que non gouvernementales, des particuliers et des organismes de bénévolat par l'élaboration de projets innovateurs dans les domaines de la recherche juridique et des documents d'information juridique destinés au public, notamment les conférences non gouvernementales intéressant le Ministère.
Programme d'échanges pour l'emploi d'été d'étudiants en droit civil et en common law	229 900	Appuyer financièrement un programme d'échanges pour l'emploi d'été d'étudiants en droit civil et en common law en vue de favoriser la compréhension des deux systèmes de droit, y compris la défense du bilinguisme, de l'unité nationale et du multiculturalisme.
Contributions visant à encourager les travaux de recherche et d'essai en matière d'aide juridique	123 500	Encourager les travaux de recherche et d'essai dans le contexte de l'aide juridique et appuyer les projets visant à améliorer la prestation des services d'aide juridique.
Fonds de la réforme du droit pénal	2 848 791	Encourager les discussions, les consultations, la formation et les expériences dans des domaines déterminés du droit pénal (p. ex., la violence familiale et la justice applicable aux autochtones). Ce fonds, qui servira à financer les activités d'organisations non gouvernementales et d'organismes de bénévolat, de Ministères provinciaux et de services municipaux, de particuliers et de groupes autochtones, permettra d'appuyer des projets et des recherches et le Ministère sera ainsi en mesure de recueillir des renseignements utiles à l'élaboration et à la mise en oeuvre de lois, de politiques et de programmes.
Fonds des droits de la personne	224 700	Renseigner les Canadiens sur des questions relatives à la *Charte* et sur les lois touchant aux droits de la personne. Ce fonds vise aussi à faire avancer les droits de la personne grâce au financement de divers projets, notamment des recherches, des publications, des séminaires et des conférences en matière juridique.
Assistance parajudiciaire aux autochtones : fonds des autres projets à l'intention des autochtones	30 000	Appuyer les organisations ou les particuliers que organisent des conférences et des ateliers ou qui exécutent des projets déterminés en vue d'aider les autochtones à comprendre leurs responsabilités juridiques d'obtenir l'égalité de accrues par rapport au droit et à l'administration de la justice en milieu autochtone.

Tableau 21 : (suite) Contributions aux programmes

Fonds de contribution	Ressources $	Objectifs
Assistance parajudiciaire aux autochtones : fonds des autres projets à l'intention des autochtones	30 000	Appuyer les organisations ou les particuliers que organisent des conférences et des ateliers ou qui exécutent des projets déterminés en vue d'aider les autochtones à comprendre leurs responsabilités juridiques d'obtenir l'égalité de accrues par rapport au droit et à l'administration de la justice en milieu autochtone.
Vulgarisation et information juridiques : Fond d'accès à l'information	1 472 300	Appuyer les organisations non gouvernementales qui se consacrent exclusivement à la vulgarisation et à l'information juridiques de manière à renforcer la coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et la participation de ces derniers à la planification.
Vulgarisation et information juridiques : Fonds des projets spéciaux	670 000	Améliorer l'accès du public à l'information juridiques dans les domaines où il existe des besoins particuliers, en encourageant les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organismes de bénévolat, des groupes autochtones et des particuliers à élaborer des programmes, du matériel et des documents novateurs en matière de vulgarisation et d'information juridiques.
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	84 455	Fournir une aide financière au programme de formation en rédaction législative offert par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa dans le cadre de son programme d'études de deuxième cycle.

Tableau 22 : Programmes de contributions à frais partagés avec les provinces

Fonds de contribution	Ressources $	Objectifs
Aide juridique aux adultes et aux jeunes contrevenants	86 952 400	Veiller au maintien d'une norme minimale dans les services d'aide juridique offerts, en matière pénale, aux personnes économiquement défavorisées : en général, tous les actes criminels ainsi que les infractions punissables sur déclaration sommaire et susceptibles d'entraîner, en cas de condamnation, l'emprisonnement ou une perte de gain, y compris les poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.
Indemnisation des victimes d'actes criminels	2 448 100	Indemniser les victimes d'actes criminels pour les pertes subies par suite de blessures, de décès ou d'invalidité propres, pour les frais d'entretien des enfants nés par suite d'une agression sexuelle, pour les pertes subies par les personnes à charge par suite du décès de la victime et tous autres frais jugés raisonnables.
Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones	4 265 400	Satisfaire aux besoins d'orientation (autres que juridiques) et de consultation des autochtones en situation de conflit avec la loi, leur faciliter l'accès au système de justice pénale et réduire les obstacles à la communication entre les autochtones et ceux qui participent à l'administration du système de justice pénale.
Services juridiques offerts aux jeunes en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	158 282 000	Aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'entremise d'une aide financière, à élaborer et à promouvoir des services juridiques appropriés en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

En outre, le Ministère administre un certain nombre de subventions et de contributions dont la liste figure à la page 60.

Le tableau 23 résume les dépenses que se sont partagées, à l'échelle nationale, les gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'aide juridique (droit pénal) ainsi que la contribution fédérale à ces dépenses.

Le tableau 24 indique le coût total des services admissibles aux termes des ententes de partage des frais liés à l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la contribution fédérale à ces dépenses.

Le tableau 25 fait état de l'ensemble des dépenses au chapitre de l'assistance parajudiciaire aux autochtones partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires ainsi que la contribution fédérale à ces dépenses.

Le tableau 26 présente les dépenses totales engagées par les provinces et les territoires pour l'indemnisation des victimes d'actes criminels ainsi que la contribution fédérale à ces dépenses.

En raison du «Plan de contrôle des dépenses» introduit en même temps que le Budget de 1989, le cofinancement des services juridiques aux adolescents visés par la *Loi sur les jeunes contrevenants* a été gelé pour cinq ans (de 1989-1990 à 1993-1994) au niveau des contributions fédérales versées au regard de l'exercice 1989-1990.

Par suite de la prorogation du «Plan de contrôle des dépenses», le Budget de 1990 limitait pendant deux ans (de 1990-1991 à 1991-1992) le cofinancement, par le gouvernement fédéral, des services d'aide juridique au niveau des contributions fédérales versées au regard de l'exercice 1989-1990.

Par suite du Budget de 1991, les programmes de subventions et de contributions, à l'exception de ceux qui sont visés par le «Plan de contrôle des dépenses» y compris les programmes à l'intention des Indiens et des Inuit, ont été réduits de 300 000 $ en 1991-1992.

Tableau 23 : Total des dépenses de l'aide juridique aux adultes, contributions fédérales comprises*

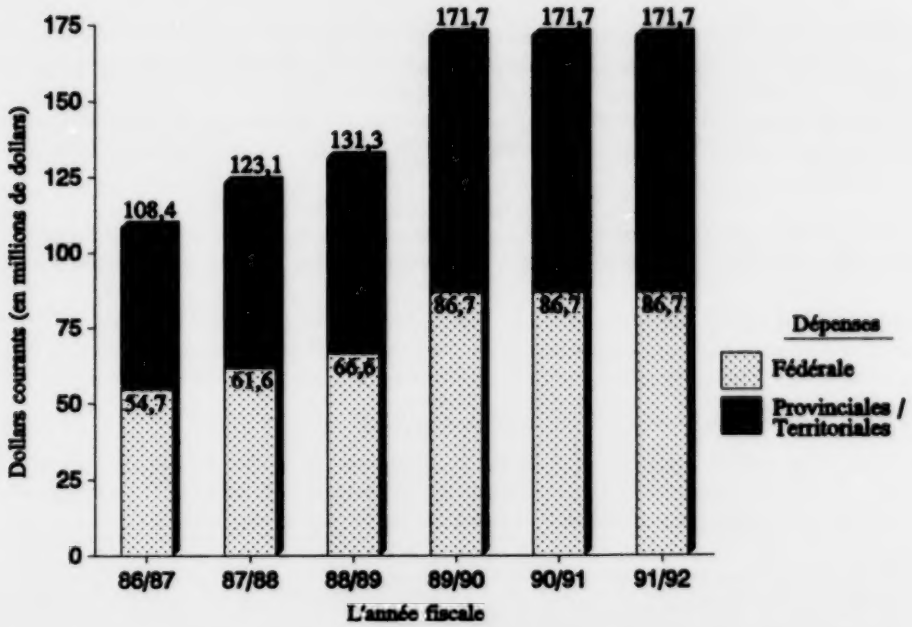

Tableau 24: Total des dépenses de l'aide juridique aux jeunes contrevenants, contributions fédérales comprises*

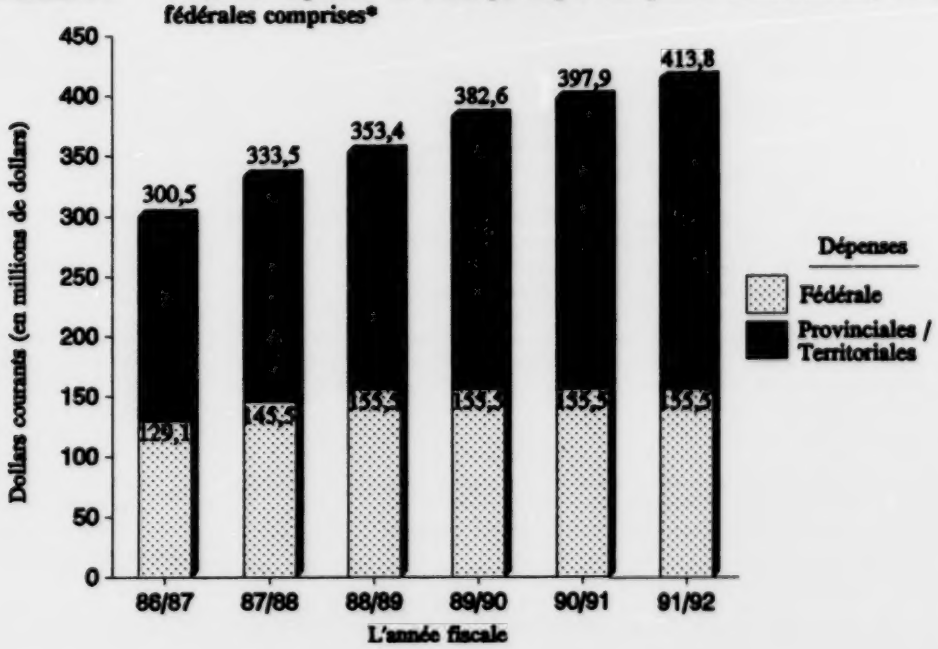

* Les chiffres annuels ne comprennent pas les paiements fédéraux.

Tableau 25 : Total des dépenses du programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, contributions fédérales comprises

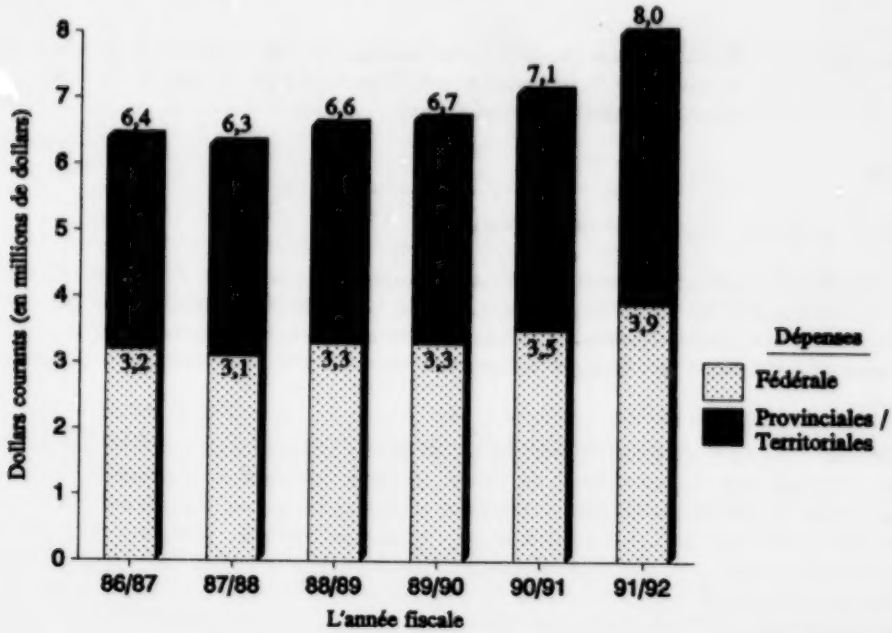

Tableau 26 : Total des dépenses de l'aide juridique aux jeunes contrevenants, contributions fédérales comprises*

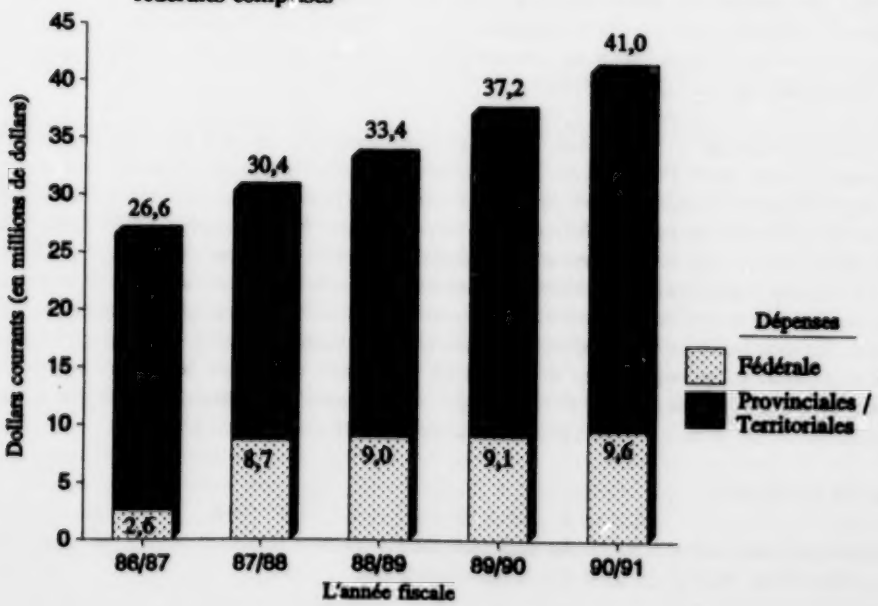

* Il y a un "décalage" d'un an dans les paiements fédéraux. C'est pourquoi les données relatives à l'exercise 1991-92 ne sont pas disponibles.

E. Administration

Objectif

Diriger et coordonner les politiques et la gestion pour le Ministère de la Justice; fournir des services administratifs centraux au Ministère de la Justice et à la Commission de réforme du droit du Canada; diriger le Bureau d'enregistrement des actions en divorce.

Description

Cette activité comprend les sous-activités suivantes :

Gestion intégrée : La présente activité fournit au Ministère des services en matière de planification intégrée, de l'affectation des ressources, d'évaluation des programmes, d'examens de gestion et de vérification interne, de communication, de liaison extérieure, de relations fédérales-provinciales et de soutien ministériel, de même que de services financiers, administratifs, informatiques et de soutien aux installations.

La Gestion intégrée s'occupe de la préparation, de la coordination et de l'examen des documents du cabinet, des présentations au Conseil du Trésor, du Plan opérationnel pluriannuel, du Plan des ressources humaines pluriannuel, du Plan de dépenses et du Plan de gestion de l'information; elle assure la liaison avec le Bureau du Conseil privé et les organismes centraux; elle coordonne les grands échanges interministériels avec des organisations nationales et internationales; elle appuie la tenue de discussions fédérales-provinciales aux niveaux du ministre et du sous-ministre; elle assure des services juridiques, notamment sur l'examen des contrats d'ententes de contribution, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels; elle fournit des conseils et des services en matière de planification et de pratiques de gestion au Ministère et à tous les secteurs; elle fournit des conseils et une assistance en matière de communications qui ont trait aux mesures prises dans le cadre des programmes et politiques ministériels et interministériels. Elle dirige les évaluations de programme, les examens de gestion et les vérifications internes afin de déterminer les améliorations à apporter aux modalités d'exécution du mandat du Ministère.

Services d'appui internes : Prestation d'une gamme complète de services, de conseils et de renseignements requis pour l'acquisition, l'affectation, la supervision et le contrôle des ressources humaines et financières du Ministère et de celles de la Commission de réforme du droit du Canada. Ces services comprennent les services financiers, d'informatique, du personnel, de la bibliothèque, des langues officielles, de sécurité et les services administratifs, de même que la coordination de la formation juridique au sein du Ministère. Une partie des fonctions de la bibliothèque a trait à l'acquisition de techniques permettant de se tenir au courant des nouveaux développements et le maintien du Service de recherche des avis juridiques. S'y ajoutent les services du Bureau d'enregistrement des actions en divorce où sont inscrites les requêtes en divorce et où fonctionne un service de recherche pour toutes ces requêtes, de même que les services chargés de la communication des renseignements et de la mise en application de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 5,1 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1992-1993 et 14,4 % du total des années-personnes.

Tableau 27 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion intégrée	10 926	109	12 975	109	13 049	88
Services d'appui interne	11 836	185	21 348	214	21 472	220
	22 762	294	34 323	323	34 521	308
Recettes*	750		700		763	

* Les recettes sont créditées directement au Trésor et ne sont pas à la disposition du Ministère pour équilibrer les dépenses. Pour plus de détails concernant les recettes, voir la Section III, Renseignements supplémentaires, à la page 62.

Environ 70,6 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 28,6 % aux dépenses de fonctionnement et 0,8 % aux dépenses en capital. Pour une explication de la différence, voir à la page 10.

Tableau 28 : Résultats financiers en 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991		
	Réel	Budget principal	Différence
Gestion intégrée	13 049	8 338	4 771
Services d'appui interne	21 472	13 720	7 752
	34 521	22 058	12 463

Explication de la différence : Les dépenses de 1990-1991 s'élèvent à 12 500 000 $ de plus que celles prévues dans le Budget des dépenses principal en raison des dépenses supplémentaires engagées pour le Plan stratégique de gestion de l'information (PSGI), d'autres initiatives visées par la présentation d'ensemble et les rajustements de salaire (équité salariale). L'augmentation tient également au fait que dans le Budget des dépenses principal, les frais administratifs sont inclus par activité tandis qu'ils sont groupés sous l'activité Administration dans les dépenses réelles.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales fonctions de cette activité ont trait à la fourniture de services de gestion intégrée, d'orientation et de liaison ainsi qu'à l'obtention et à l'affectation des ressources afin d'appuyer les services juridiques, le contentieux et les services législatifs et les activités relatives à l'élaboration de la politique et des programmes en matière juridique. Les principales réalisations de l'activité sont les suivantes :

En 1990-1991, les activités de la Division de la planification ont été axées sur la mise en oeuvre de la Mission et des principes directeurs du Ministère amorcés en mai 1990, sur la formulation d'un

énoncé de l'Objectif général et des Moyens d'action pour le Ministère, et sur la poursuite de la formulation et de la mise en oeuvre du programme de La justice dans les années 1990. Une activité majeure touchant ces initiatives a été entreprise au cours de 1990-1991: il s'agit du Sondage auprès des employés (décembre 1990) qui a permis au Ministère de déterminer sa position dans ces démarches et dans quelle direction il devait regarder pour promouvoir leur acceptation et leur évolution. En 1992-1993, l'accent sera mis sur la poursuite du programme «Justice dans les années 1990» et le projet «Fonction publique 2000», notamment l'appui des initiatives du Ministère visant à améliorer la gestion des ressources humaines et les travaux du Groupe d'information sur la justice dans les années 1990.

En plus de ses fonctions d'évaluation et de vérification, le Bureau de l'examen est à dresser l'inventaire des activités courantes prioritaires du Ministère et à établir un système de mesure de la charge de travail et des mécanismes connexes de recherche à l'appui de l'examen de gestion qui se déroule à l'échelle du Ministère. Le Bureau est également à créer un cadre du plan opérationnel qui énonce les principales responsabilités du Ministère et à formuler des indicateurs de rendement de toutes les principales activités du Ministère.

La Sous-direction des communications et des affaires publiques assure des services de communication externe destinés à renseigner la population en général ainsi que des groupes d'intérêts ou des groupes cibles particulier sur les modifications aux lois et les recommandations qui pourraient avoir un effet, sur leur accès à la justice. En 1990-1991,la Sous-direction a organisé diverses activités destinées à renseigner le public sur les modifications au *Code criminel* en matière de contrôle des armes à feu, sur les modifications à la *Loi sur le divorce*, sur le dépôt de recommandations en vue d'une réforme de la détermination de la peine et sur les programmes liés à l'administration de la justice en milieu autochtone. La Sous-direction a publié de nouveaux ouvrages, notamment un guide destiné aux travailleurs sociaux sur «L'exploitation sexuelle des enfants et la législation canadienne», ainsi qu'une trousse d'orientation professionnelle intitulée «Carrières juridiques à l'intention des autochtones». Dans le domaine du recrutement, elle a produit une nouvelle trousse d'information visant à encourager les diplômés en droit à joindre les rangs de l'administration publique fédérale.

Des activités spéciales ont été organisées pour souligner la participation du Ministère au 8e Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants et le Sommet mondial de l'enfance. Les réunions fédérales-provinciales tenues dans le cadre de l'Accord du lac Meech ont fait l'objet d'une couverture. D'importantes activités d'information ont été organisées pour répondre aux préoccupations du public au sujet de la crise d'Oka ainsi qu'aux besoins en information des médecins sur la question de l'avortement.

Le personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux a été tenu au courant des politiques et des programmes du Ministère et du gouvernement. Dans quatre numéros hors-série d'Inter Pares, le journal des employés, des articles ont été consacrés aux problèmes, tendances et défis que rencontrera le Ministère au cours des années 1990. Cette série sur la «Justice dans les années 1990» s'ajoutait aux numéros réguliers du journal. «Écho Justice», bulletin qui informe les clients du Ministère sur les politiques juridiques, et «Voie d'accès», publication qui s'adresse aux coordonnateurs gouvernementaux chargés de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, ont également été produits et diffusés par la Direction.

La Sous-direction des services ministériels fournit à la Ministre, au Sous-ministre et au Ministère toute une gamme de services, notamment la coordination des documents d'information et de documents connexes dont la Ministre et le Sous-ministre ont besoin dans leurs rapports avec le Parlement et le Cabinet, le traitement de la correspondance ministérielle, les réponses aux demandes de renseignements présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des*

renseignements personnels, l'appui au déroulement des discussions fédérales-provinciales au niveau des ministres et sous-ministres l'appui aux relations avec des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'administration de la justice, la prestation de services de bibliothèque aux membres du Ministère, la coordination des activités de formation juridique permanente, la prestation de services de planification et de secrétariat pour un certain nombre de comités supérieurs du Ministère et l'examen des ententes et du contrats relatifs aux contributions.

Le Service des relations fédérales-provinciales fournit des conseils en matière de politiques et de planification au Ministère dans le domaine des mesures conjointes avec les provinces et les territoires. Le Service remplit une autre fonction importante, à savoir fournir des services de soutien administratif et de coordination dans le cadre de rencontres fédérales-provinciales des ministres et des sous-ministres et de certaines réunions de sous-ministres adjoints. Le Service de la liaison est chargé de maintenir et de développer des relations avec des associations nationales qui sont actives dans le domaine de la justice, de coordonner les interactions avec des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, d'organiser des visites de dignitaires étrangers qui nécessitent la participation directe du Ministère et de coordonner la participation de celui-ci aux grandes conférences et réunions.

En 1991-1992, la Division de l'affectation des ressources a continué à offrir au Ministère des services et des conseils dans les domaines de la gestion budgétaire de la planification financière, de l'affectation des ressources et de l'administration des subventions et des contributions. De par sa responsabilité de préciser et d'appliquer la stratégie d'affectation des ressources à long terme du Ministère, la Division a préparé et coordonné les présentations au Conseil du Trésor et le Plan opérationnel pluriannuel, élaboré des présentations de ressources devant être utilisées à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère et, en général, a fourni au Ministère des conseils stratégiques sur toutes les questions ayant des répercussions sur les ressources.

Des progrès importants ont été réalités et les travaux se poursuivent dans le cadre de l'examen de la gestion, par le biais d'une série d'initiatives visant à améliorer les processus de gestion et à garantir l'utilisation la plus efficace des ressources. Les éléments clés de l'examen de la gestion sont les suivants : l'articulation d'orientations stratégiques, la formulation d'un éventail d'activités prioritaires, l'élaboration d'une méthode de profil du travail, l'analyse des coûts des mandataires et la définition de leur travail, la mise en oeuvre d'un plan stratégique de gestion de l'information (PSGI), l'étude des coûts de fonctionnement et d'entretien (F&E) du Ministère, de même que les coûts centraux.

La Division de l'affectation des ressources est responsable des études de coûts (fonctionnement et entretien, coûts centraux). Au cours de 1991-1992, des données ont été recueillies et analysées dans le but d'établir les coûts de fonctionnement et d'entretien par type d'année-personne reflétant de façon exacte les besoins de la personne et du Ministère à toute période donnée. Cette étude sera en grande partie terminée en 1991-1992 et aidera les gestionnaires du Ministère dans leurs demandes de ressources et leurs décisions en matière d'affectation de ces ressources. L'étude sur les coûts centraux, exécutée en même temps, permettra de décider de la meilleure méthode de gestion d'éléments comme la réinstallation, les frais de port, les fournitures de bureau, les photocopies, le coût des télécommunications, les besoins en logement et certains autres coûts centraux.

Conformément à FP 2000 et en prévision de l'adoption des budgets d'exploitation, la Division de l'affectation des ressources participe également à la mise en oeuvre d'un nouveau système de gestion de la rémunération. La date cible de mise en oeuvre du nouveau système est fixée à avril 1992. Cela donnera aux gestionnaires le temps de s'orienter vers les budgets d'exploitation au cours de l'exercice financier 1993-1994.

La Division de l'informatique prend des initiatives sur plusieurs fronts pour maximiser les

possibilités qu'offre l'automatisation. À titre d'exemples de ces initiatives, mentionnons : la mise en place de réseaux locaux (RELOC) pour accroître les capacités de communication et exploiter davantage l'investissement du Ministère en informatique; la mise en oeuvre d'installations de courrier électronique dans l'ensemble du Ministère d'ici la fin de 1992-1993; des extensions d'ordinateurs Prime à terminer en 1992-1993. La formation dans le domaine de l'informatique a été une activité majeure à la Division, quelque 500 personnes ayant reçu une formation en micro-informatique entre février et octobre 1991. En outre, une formation supplémentaire adaptée et personnalisée a été donnée à la Section de la législation et à la haute direction. De même, la Division a élaboré, avec l'aide du Conseil du Trésor, le Plan stratégique de gestion de l'information (PSGI) qui établit les paramètres d'une conception et d'une gestion responsables des systèmes au cours des cinq prochaines années.

La Sous-direction des ressources humaines a amorcé la mise en place d'un système d'information pour la gestion du personnel. Ce système améliorera grandement l'efficacité des opérations liées à l'administration du personnel, ainsi que la qualité de l'information et les services fournis aux gestionnaires; de plus, il permettra de satisfaire aux exigences de production de rapports des organismes centraux. Le système offre des possibilités d'extension et les gestionnaires peuvent avoir accès à certaines données. Afin d'améliorer encore plus les opérations, le Ministère s'est doté de trois sous-systèmes : un Système de repérage des candidats pour la gestion du répertoire actuel des avocats et des notaires, le Système de contrôle des absences pour la gestion des congés et un Système de gestion de carrière pour gérer les aspirations professionnelles, les compétences, les études, etc. La Sous-direction a également établi un programme pilote à l'intention des personnes handicapées incapables de se rendre au travail. Il s'agit d'un programme pilote de travail à domicile qui permettra aux personnes d'être productives dans leur travail, même si elles demeurent à la maison.

Janvier 1988 marque la fin de l'examen des exigences linguistiques de tous les postes du Ministère. À l'issue de l'examen, les exigences linguistiques de 23,7 % des postes dotés au Ministère ont été modifiées. Un plan quinquennal de formation linguistique à l'intention des conseillers juridiques a été mis en oeuvre pour faire en sorte que le Ministère respecte les exigences de la *Loi sur les langues officielles* et plus particulièrement les dispositions relatives à l'administration de la justice. Le 30 septembre 1991, des 1 866 postes dotés au Ministère de la Justice, 1 022 (54 %) ont été déclarés bilingues, 860 (84,1 %) se trouvaient dans la région de la Capitale nationale et 162 (16,6 %) se trouvaient en région.

Le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales aide les provinces et les territoires à retrouver les personnes qui ne respectent pas les ordonnances de pension alimentaire. Le service de recherche reçoit en moyenne 650 demandes par mois. Le service d'exécution reçoit en moyenne 3 000 à 4 000 demandes de saisie-arrêt par mois. Ces services permettent aux provinces et aux territoires d'augmenter le taux d'exécution des ordonnances de pension alimentaire, de garde et d'accès dans l'ensemble du pays.

Un Groupe de travail sur la gestion des locaux a été créé en 1990-1991 pour répondre aux pénuries graves d'espace tant dans les régions qu'à l'administration centrale. Par la suite, un programme de renouvellement des locaux et du milieu de travail a été mis en oeuvre afin de définir les objectifs en matière de locaux et les projets pour l'an 2000, en vue d'améliorer la productivité, le recrutement et le maintien des employés, le moral et l'utilisation prudente des fonds afin d'en retirer des avantages à long terme.

La Section des événements internationaux organisera le *Congrès de l'Institut international des juristes d'expression française* que le Ministère présidera de concert avec le Ministère québécois de la Justice.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 29 : Besoins financiers par rubrique

(milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	124 670	115 242	105 125
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	19 945	17 466	15 329
Autres frais	209	209	166
	144 824	132 917	120 620
Biens et services			
Transports et communications	7 888	9 044	9 331
Information	2 188	3 991	3 557
Marché de services	10 890	11 515	7 564
Autres services professionnels et spéciaux	8 949	11 996	5 633
Location	597	793	955
Achat de services de réparation et d'entretien	1 581	1 947	1 006
Services publics, matériel et fournitures	2 210	3 601	3 212
	34 303	42 887	31 258
Total des dépenses de fonctionnement	179 127	175 804	151 878
Capital	2 840	5 098	4 569
Paiements de transfert			
Subventions	1 030	954	975
Contributions	259 840	310 762	275 172
	260 870	311 716	276 147
	442 837	492 618	432 594

2. Besoins en personnel

Les frais de personnel de 144 824 000 $ représentent 32,7 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme d'administration de la justice. L'information concernant les années-personnes est présentée aux tableaux 30 et 31.

Tableau 30 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Services juridiques	447	438	367
Service du contentieux	1 002	804	745
Services législatifs	96	98	100
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	204	206	189
Administration	294	323	308
	2 043	1 869	1 709

Tableau 31 : Besoins en personnel

	Années-personnes contrôlées			Échelle actuelle de traitements	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
	92-93	91-92	90-91		
Gestion	22	23	24	61 500 - 138 300	82 810
Scientifique et professionnelle					
Droit	1 130	1007	906	22 890 - 125 100	69 547
Bibliothéconomie	10	10	10	25 371 - 60 147	41 332
Économique, sociologie et statistique	23	21	19	20 000 - 84 700	59 280
Recherche historique	-	-	-	19 331 - 83 900	-
Autre	3	3	1		
Administration et service extérieur					
Services administratifs	77	74	59	17 470 - 72 817	44 497
Gestion des finances	15	14	18	15 516 - 69 789	47 531
Services d'information	7	7	7	17 329 - 65 839	55 945
Gestion du personnel	25	24	23	16 390 - 67 273	49 495
Administration des programmes	37	34	38	17 470 - 72 817	55 741
Gestion des systèmes informatiques	17	17	20	22 310 - 73 032	53 456
Autre	4	4	4		
Technique					
Soutien des sciences sociales	77	70	70	16 124 - 73 716	41 983
Autre	2	2	2		
Soutien administratif					
Commis aux écritures	212	206	181	16 504 - 40 509	26 944
Secrétariat	377	348	322	16 356 - 40 768	27 747
Autre	1	1	1		
Fonctionnement					
Services divers	3	3	3	16 989 - 51 984	26 858
Autre	1	1	1		

	Autres Années-Personnes*			Échelle actuelle de traitements	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
	92-93	91-92	90-91		
Autres	12	12	12	0-170 500	74 313

* L'expression «année-personne» désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes contrôlées** sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. A quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des Ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes touchant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Il se peut aussi que les années-personnes de certains ministères et organismes soient exclus du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont indiquées comme années-personnes «autorisées».

Les **«autres» années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais figurent à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des besoins en dépenses de personnel énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes relatives aux années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne de l'échelle actuelle des traitements indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur au 1er septembre 1990. La colonne de l'échelle de traitement moyen indique l'estimation des coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Tableau 32 : Détails des subventions et des contributions

	Budget des dépenses 1992-93	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Subventions			
Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada (administration)	6 000	6 000	6 000
Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada (recherche)	18 050	21 550	25 000
Commission internationale des juristes	17 575	17 575	17 575
Commission internationale des juristes pour ses programmes annuels sur les droits des francophones	0	0	5 000
Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 500	1 500	1 500
Subventions visant à encourager les étudiants à se spécialiser dans la rédaction de textes législatifs	72 000	89 300	89 280
Programme d'accès aux études de droit pour autochtones	466 970	336 970	296 969
Programme des bourses Duff-Rinfret	40 725	90 725	74 150
Association canadienne des chefs de police, destinée au Comité sur les modifications aux lois	16 150	16 150	16 150
British Institute of International and Comparative Law Commonwealth Legal Advisory Services (CLAS)	9 500	9 500	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400	11 400	11 400
Institut international des droits de l'homme	0	0	3 000
Fondation canadienne des droits de la personne	35 000	35 000	55 000
Institut national de la magistrature	305 000	305 000	314 500
Subventions pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10 000	10 000	10 000
Fondation Wainwright	0	0	40 000
	1 029 870	953 670	975 024

Tableau 32 : Détails des subventions et des contributions (suite)

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Contributions			
Négociations sur l'autonomie gouvernementale des autochtones	1 700 000	1 500 000	549 589
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500	66 500	66 500
Centre canadien de la documentaion juridique	190 100	380 200	380 200
Société canadienne des sciences judiciaires	34 960	34 960	46 960
Fonds de la consultation et du développement	196 760	285 710	501 916
Programme d'échange d'étudiants en droit et en common law durant l'été	229 900	269 900	276 900
Contributions visant à encourager les travaux de recherche et d'essai en matière d'aide juridique	123 500	37 000	223 236
Contributions aux provinces et aux territores pour aider au fonctionnement des systèmes d'aide juridique	86 952 400	86 953 200	93 844 056
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir les programmes et les services destinés aux victimes d'actes criminels	2 448 100	9 597 500	9 151 476
Contributions aux provinces et aux territoires relativement à des accords approuvés par le gouverneur en conseil concernant le partage des coûts des services offerts en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	158 282 000	203 700 320	161 938 648
Contributions aux provinces et aux territoires relativement aux accords conclus en vue d'aider à l'élaboration de programmes et de systèmes d'information et de tenue des dossiers dans le cadre de la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants	0	0	2 268 673
Fonds pour la réforme du droit pénal	2 848 791	1 813 655	530 164
Fonds des droits de la personne	244 700	244 700	262 318
Fonds pour le programme d'aide parajudiciaire aux autochtones et autres projets connexes destinés aux autochtones	4 295 400	3 995 400	3 685 002
Fonds de vulgarisation et d'information juridiques	2 142 300	1 498 800	1 353 673
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	84 455	84 455	92 455
Campus Harbour Centre de l'Université Simon Fraser	0	300 000	0
	259 839 866	310 762 300	275 171 766
Total des paiements de transferts	**260 869 736**	**311 715 970**	**276 146 790**

4. Recettes

En vertu de disposition législatives approuvées, le Ministère accumule des recettes qui lui proviennent de l'application de la *Loi sur le divorce* et des demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. D'autres sommes lui sont versées au titre d'amendes, de confiscations et de la location d'habitations et de services publics (logement dans le Nord). Ces recettes sont portées directement au crédit du Trésor et ne peuvent servir à payer les coûts du Programme.

Tableau 33 : Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Recettes créditées au Trésor	-	-	-
Services et frais de service	750	700	763
Amendes et confiscations	900	1100	1 054
Location d'habitations et de services publics	120	90	102
Autres	10	10	62
	1 780	1 900	1 981

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 34 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût estimatif total du Programme.

Tableau 34 : Coût total du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	Budget principal	Coûts divers suppl.*	Coûts totaux du programme	Déduction de la recette	Coût estimatif net du programme 1992-1993	1991-1992
Ministère de la Justice	442 837	15 766	458 603	1 780	456 823	431 085

* Les autres coûts de 15 766 012 $ comprennent :

	(en milliers de dollars)
• locaux fournis sans frais par Travaux publics Canada	11 691
• émission des chèques et autres services comptables fournis par Approvisionnements et Services Canada	187
• avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3 849
• sommes versées par Travail Canada au titre de l'indemnisation des employés	39

B. Autres renseignements

1. Lois dont l'application relève du ministre de la Justice

Loi sur l'accès à l'information
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales
Loi sur les aliments et drogues
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes
Loi sur l'arbitrage commercial
Loi sur les biens en déshérence

Code criminel
Loi sur la Commission de réforme du droit
Loi sur les connaissements
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale
Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur la Cour fédérale
Loi sur la Cour internationale de justice
Loi sur la Cour suprême
Loi sur les criminels fugitifs

Déclaration canadienne des droits
Loi sur le divorce
Loi canadienne sur les droits de la personne

Loi sur l'enrôlement à l'étranger
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle
Loi sur l'expropriation
Loi sur l'extradition

Loi sur l'identification des criminels
Loi sur l'immunité des États
Loi sur les infractions en matière de sécurité
Loi d'interprétation

Loi sur les jeunes contrevenants
Loi sur les juges

Loi sur les langues officielles
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)

Loi sur le mariage (degrés prohibés)
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères
Loi sur le Ministère de la Justice

Loi sur la preuve au Canada
Loi canadienne sur les prises
Loi sur la protection des renseignements personnels

Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux
Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents
Loi sur la responsabilité de la l'État
Loi sur la révision des lois

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions
Loi sur les secrets officiels
Loi sur les stupéfiants

Loi sur les textes réglementaires

INDEX

A

Accès à l'information 52
Accès direct aux lois et règlements (ADLR) 16
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis 15
Activités/Sous-activités:
- Administration 4,10,11,17,20,21,29,52,53,58
  - Gestion Intégrée 20,52,53
  - Services d'appui interne 20,52,53
- Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique 10,17,20,21,28,40,53
  - Élaboration de la politique 20,40,41
  - Mise en oeuvre des objectifs de la politique 20,40,41,46
- Services juridiques 10,11,17,20,21,27,29,30,31,32,53
- Services législatifs 10,17,20,21,28,30,37,53
  - Rédaction des textes législatifs 20,33,37,38
  - Examen des textes réglementaires 20,33,37,38
  - Révision des lois 20,33,37,38
- Services du contentieux 10,11,17,20,21,27,30,33,35,53
  - Contentieux des affaires fiscales 20,34
  - Contentieux des affaires civiles 20,34
  - Poursuite pénales 20,34

Administration centrale 22,23,31,56
Affaires contentieuses 7,19
Affaires judiciaires 41,44
Affaires litigieuses 22
Affectation des resources 52,55
Agression sexuelle 42,43,45,46
Aide aux enfants 24
Aide aux épouses 24
Aide juridique 12,17,41,46,49,50,51
Allocations familiales fédérales-provinciales 14
Amendes au Canada, projet d'enquête sur les 41
Amirauté I-2
Antécédents sexuels 14,42,45
Appels I-3,I-4,33,34
Appels en matière d'impôt sur le revenu 36
Arbitrage du différrend avec la France sur les limites territoriales en mer 44
Armes à feu: 7,11,14,41,42,45
Assurance chômage I-4
Autochtones:
- Assistance parajudiciare aux autochtones 26,49,51
- Autonomie gouvernementale 11,17,24,45
- Bureau des affaires constitutionelles autochtones 15
- Conférence sur la justice et les autochtones 24
- Études de droit pour les autochtones 26
- Justice applicable aux autochtones 11,12,15,26,41,45
- Justice et les autochtones 24,41,45,46
- Litiges touchant les autochtones 45
- Peuples 7
- Revendications territoriales 24,45
- Rôle du ministre en qualité d'interlocuteur avec les Métis et des Indiens non-inscrits 24,45

Autorisations 4
Avant-projets de loi 38
Avocats:
- Avocats ministériels 7,23,27,30,31,33
- Mandataires de la Couronne 7,27,30,33,34,35

Avortement 54

B

Besoins en personnel 58
Besoins financiers 4
Budget des dépenses I-5
Budget d'exploitation 55
Bulletin 31
Bureau de l'examen 54
Bureau de révision rédactionelle 28
Bureau d'enregistrement des actions en divorce 12,14,52
Bureau des affaires autochtones 22
Bureau des relations fédérales-provinciales 22
Bureau de surintendant des institutions financières 22,27
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale I-3, I-5
Bureau du Conseil privé 25,37,39,52
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales 25
Bureaux régionaux 22,23,27,29,31,56

C

Cadre de planification opérationelle 29,54
Cadre de planification stratégique 27,32
Causes d'évasion fiscale 36
Centre canadien de la statistique juridique 46
Châtiment corporel 6,26
Charte canadienne des droits et liberté 8,9,16,19,24,37,44,45
Classification 29
Clients 31
Code criminel 6,8,9,14,15,19,22,24, 26,33,34,42,43,44,54
Code des procédures pénales 8,42
Code du travail 43
Codifications administratives 37
Comité permanent de la justice et du Solliciteur général 25
Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser) 43
Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants (Comité Badgley) 43
Commissaire à la magistrature fédérale 44
Commissaire à la protection de la vie privée I-3
Commissaire à l'information I-3
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée I-3, I-5
Commission(s) 39
Commission canadienne des droits de la personne I-2,I-5
Commission de réforme du droit du Canada I-3,I-5,6,8,14,43,52
Commission de révision des lois 11,28,37,39
Commission responsable de la détermination de la peine et des principes de mise en liberté sous condition 42
Commission triennale sur le traitement et les avantages des juges 44
Common law I-4,30,33
Commonwealth Scheme for the Rendition of Fugitive Offenders 14
Communications 52,54
Compétence judiciare 41
Conférence de La Haye sur le droit international privé 8,44
Congrès de l'Institut international des juristes d'expression française 9,44,56
Conseil canadien de la magistrature I-3
Conseil de l'Europe 44,55
Conseil du trésor 11,17,27,31,56,59,62
Conseil international de l'étain 13
Conseil juridique 18
Conseil privé 19
Constitution:
- Accord constitutionnel de 1987 (Accord du Lac Meech) 54
- Évolution pressentie 24

Contentieux: 44
- Contentieux des affaires civiles 22
- Contentieux des affaires pénales 27

Contributions aux programmes (voir aussi subventions) 47,52,55
Convention du Conseil de l'Europe 15
Cour canadienne de l'impôt I-3,I-4,I-5,35
Cour fédérale du Canada I-2,I-3,I-4,I-5,25,35
Cour suprême du Canada I-4,I-5,25,35
Cours d'appel I-4
Cours d'appel fédérale I-4,35
Crimes 46
Crimes contre l'humanité 22
Crimes de guerre 22
Crise d'Oka 54

D

Déclaration canadienne des droits 8,19,37
Décrets en conseil 37
Décrets examinés 39
Demandes ordinaires présentées à la Couronne 25
Description 30,33,37,40,52
Détermination de la peine 41
Deuxième enquête internationale sur le crime 8,46
Dictionnaire bilingue du droit constitutionnel canadien 8
Direction des affaires réglementaires du Secrétariat de Conseil de Trésor 39
Direction des politiques et systèmes financiers 29
Directions for Reform: Sentencing, Corrections and Conditional Release 42
Directives 19
Division de l'affectation des ressources 55
Division de la planification 53
Division de l'informatique 55
Division des conseillers fiscaux du ministère des Finances 28,39
Divorce 19,24,45
Documents de travail 7
Documents juridique 19
Données sur le rendement et justification des ressources 31,34,38,41,53

Droit:

- Accès à l'information et protection des renseignements personnels 22,31
- Amirauté et droit maritime 22,31,33
- Droit des autochtones 22,24,30,31,41,45
- Droit administratif 22,30,31,44
- Droit d'accès à la l'information et la protection des renseignements personnels 30
- Droit civil I-4,22,30,33,44
- Droit commercial et immobilier 22,28,30,31
- Droit constitutionnel 8,22,30,31,45
- Droit de l'environnement 22,25,30,31
- Droit familiale 24,25,41,42
- Droit fiscale 22
- Droit immobilier 22,31
- Droit international 8,22,30,31,41,44
- Droit international privé 19,22,25
- Droit pénal 22,25,31,34,41,42,44
- Droits de la personne 22,24,30,31,41,44
- Droits linguistiques 22,30,31,41

Droit et administration de la justice 7

E

Écho Justice 54
Écoute électronique 14,42
Éfficacité des programmes: 27
Égalité des sexes 7,24,41,46
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique 4
Élaboration de programmes 29
Emploi des autorisations 5
Enfants de la rue 45
Enfants des fugueurs 45
Enfants dans le système de justice pénale 45
Enquête sur la satisfaction du client 31
Enquête sur l'efficacité à la gestion 31
Étudiants en droit 46
Estampillage des règlements (examinés) 38
État civil 7
Europe de l'Est 8
Évaluation des programmes 52,54
Évaluation et d'examen en matière d'environnement 12
Éventail d'activités prioritaires 55
Examens de gestion 27,52,54,55
Examen des exigences linguistiques 56
Exploitations sexuelles des enfants 6,14,25,45
Extradition 6,13,33,34,36,41,43

F

Fédéral(e)-provincial(e) 52
Financiers:
- Besoins 10,57
- Coût net du programme 62
- Explication de la différence 10,31,34,38,41,53
- Résultats 17,31,34,38,41,53
- Recettes 17,34,53,62
- Sommaire des ressources 30,34,38,40,52,53

Fonction publique 2000 54,55
Force meurtrière 6,14,42
Formation informatique 56

G H

Garde des enfants en cas de divorce ou de séparation 7,26
Gazette du Canada 37,38
Gendarmerie royale du Canada 27
Gestion des ressources humaines 54
Gestion du droit 27
Gestion intégrée 53
Gouverneur en conseil 19,37
Greffier du Conseil privé 37
Groupe de travail sur la gestion des locaux 56
Groupe d'information sur la justice dans les années 1990 54
Groupe du travail sur le contrôle des armes à feu 45
Hommes violents 46
Homicide 14,41,42,45
Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants 8

I

Impôt sur le revenu I-2
Impression de rapports 11
Indemnisation des victimes d'actes criminels 49
Information juridique 41
Initiative antidrogue axée sur les profits des trafiquants 11
Initiative en matière de violence familiale 45
Inter Pares 54

J K

Jeunes contrevenants 12,15,41,50
Justice dans les années 1990 54
Justice: Notes de recherches 43
Justice pénale 45
Justice pour tous 6
Justice sociale 24,41,45

L

Langues officielles 8
Législation
Liaison 53
Liaison extérieure 52
Libération conditionnelle 25
Libération sous caution 26
Locaux 11
Loi:
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement 25,42,43
- Loi canadienne sur les droits de la personne I-2,7,15,44
- Loi constitutionnelle de 1867 45
- Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales 6,42,52
- Loi de 1971 sur l'assurance chômage 33
- Loi de l'impôt sur le revenu I-4,33,37
- Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers I-4
- Loi de réglementation 8
- Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants 15
- Loi sur l'accès à l'information I-3,22,54
- Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes 13
- Loi sur la Convention relative aux contrats de vente international de marchandises 15
- Loi sur la concurrence 33,43
- Loi sur la Cour canadienne de l'impôt 25
- Loi sur la Cour fédérale 25
- Loi sur la preuve au Canada 43,44
- Loi sur la protection des renseignements personnels I-3,22,29,54,55
- Loi sur la révision des lois 19,37
- Loi sur la sécurité de la vieillesse I-4
- Loi sur la taxe d'accise I-4
- Loi sur le divorce 6,26,42,54
- Loi sur le mariage (degrés prohibés) 14
- Loi sur le ministère de la Justice 19
- Loi sur l'équité en matière d'emploi I-2
- Loi sur les aliments et drogues 33
- Loi sur les allocations aux anciens combattants I-4
- Loi sur les contraventions 41
- Loi sur les criminels fugitifs 6
- Loi sur les jeunes contrevenants 9,24,28,42,49
- Loi sur les juges I-3
- Loi sur les langues officielles 16,44,56
- Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils I-4
- Loi sur la preuve au Canada 15
- Loi sur les relations de travail dans la fonction publique 59
- Loi sur les stupéfiants 33
- Loi sur les textes réglementaires 7,19,37
- Loi sur l'extradition 6

Lois dont l'application relève du ministre de la Justice 63,64
Lois du gouvernement adoptées 39
Lois fédérale 37,38,39
Lois révisées du Canada (1985) 7,37,39

M

Mandat 19
Manuel de droit public
Ministères:
- Agriculture 25
- Approvisionnements et Services Canada 62
- Industrie, Sciences et Technologie 27
- Ministère de la Justice I-5
- Ministère des Affaires extérieures 8
- Ministère des Finances 22
- Revenu Canada - Impôt 11,31,36
- Revenu national - Réorganisation de la cour canadienne de l'impôt 17
- Santé nationale de du Bien-être social 26
- Transports 25
- Travail Canada 62
- Travaux publics Canada 27,62

Ministre de la Justice I-2,I-3,19,20,54
Ministre de la Justice des Pays-Bas 46
Mission et principes directeurs 53
Moyens d'action pour le Ministère 54
Multiculturalisme 24,41,46

N O

Nations Unies (Organisation des) (ONU): 9
- 8e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants 43,54
- Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises 44
- Groupe de travail sur les peuples autochtones 45
- Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) 44
- Sommet mondial de l'enfance 54
- Symposium de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) 17

Négotiations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT 15
Notaires 31
Nouveau Code civil du Québec 11
Obscénité 6
Orientaions 53
Orientaions juridiques 11
Objectif 30,33,37,40,52
Objectif du Programme 20
Objectif général 54
Orientations stratégiques 55
Organisation (voir Activités) 20
Organisation de coopération et de développement économiques 44
Organisation du Programme en vue de son exécution 20
Organisation internationale du Travail 45
Organisation la plus efficiente 29

P Q

Paiements de transfert 60,61
Pacte international relatif aux droits civils et politiques 8
Parajuridiques 23
Peine, principes de la détermination de la 42
Peines 25,42,43
Pension alimentaire 7
Perfectionnement professionnel des avocats et notaires 27
Plan de contrôle des dépenses 49
Planification 19,28 52
Planification intégrée 52
Plan stratégique de gestion de l'information 11,17,53,55,56
Points saillants 6,13
Politique en matière de justice 24,41
Politique d'établissement du profil du contentieux 35
Pornographie de nature violente 6
Pornographie mettant en cause les enfants 6
Pratiques de gestion 52
Préparation des témoins 46
Présentation d'ensemble 17,31,53
Prévention de la criminalité 24
Prévention du crime 8,26,41,45
Procédure criminelle 14,41
Procès dans un délai raisonnable 6
Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement 10
Processus de réglementation de l'énergie nucléaire 17,31
Proclamations 39
Procureur général I-3,7,19
Produit de la criminalité 15
Profil de composantes 28
Profil des tâches 27,31
Profil du travail 55
Programme à frais partagés qui porte sur les jeunes contrevenants 28
Programme d'administration de la justice I-3,19,20,30,33,38,40,41,46,52
Programme d'aide aux victimes 29
Programme de communication 9
Programme de renouvellement des locaux et du milieu de travail 56
Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels 29
Programme par activité 4
Programme structuré de relations avec les clients 31
Projets de loi 37
Projet de rétroaction ascendante mise en oeuvre 29
Projet pilote d'accès direct aux lois et aux règlements 37,39,42
Propriété intellectuelle I-2
Prostitution - racolage 15
Protection de la vie privée 24
Protection des renseignements personnels 52
Publication annuelle des lois du Canada 38

R

Rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine 25

Réclamations à la Couronne I-2
Recueil des arrêts de la Cour fédérale I-3
Recyclage de l'argent 15
Rédaction des loi 19
Réforme constitutionnelle 9,13
Réforme du droit administratif 41
Réforme du droit pénal 24
Réfugié 10,12
Régime de nominations à la magistrature fédérale 13
Régime de pensions du Canada I-4,33
Réglementaire
Réglements 19,37,39,43
Réglements de revendications particulières 12
Relations entre les citoyens et le gouvernement fédéral 24
Relations fédérales-provinciales 52
Relevé des activités pour lesquelles un ordre de priorité a été établi et des mesures de la charge de travail 29
Remise 33,36
Répertoire des fichiers de renseignements personnels I-3
Report de fonds/ressources 11,12
Ressources financières 52
Ressources humaine 52
Retards auxquels font face les tribunaux 45
Révision du droit correctionnel 25
Rôles, responsabilités I-2

S

Saint-Pierre et Miquelon 11,15
Secrétariat d'État 8
Section de l'affectation des resources 29
Section de la législation 28,56
Section des événements internationaux 56
Services administratif 52
Services à la clientèle 27
Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales 29,56
Services d'automatisation 28
Services de recherche des avis juridiques 52
Service de révision rédactionnelle 39
Services des locaux 29
Services de soutien aux installations 52
Service des relations fédérale-provinciales 55
Services du contentieux 4
Services financiers 52
Services informatiques 52
Services juridiques 4,27,39,52,53
Services juridiques ministériels (SJM) 22,23,28,31,32,37
Services législatifs 4,22,53
Services ministériels 54
Situation de famille 7
Solliciteur général 15,25,26
Sondage auprès des employés 54
Sous-direction des ressources humaines 56
Soutien aux enfants 42
Soutien ministériel 52
Soutien parental et la garde 42
Stagiaires en droit 23
Stratégie de réforme de la réglementation 25
Stratégie nationale antidrogue 11
Stratégie nationale de prévention du crime 45
Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées 10,12,15,44
Subventions et contributions 11,40,49,55,60,61
Symposium national sur les femmes 7
Système de contrôle des absences pour la gestion des congés 56
Système de gestion de carrière pour gérer les aspirations professionnelles, les compétences, les études, etc; 56
Système de mesure de la charge de travail 54
Système de repérage des candidats pour la gestion du répertoire actuel des avocats et des notaires 56
Système d'information pour la gestion du personnel 11,56
Système judiciaire 25

T

Taxes sur les produits et services 10,11,17,31,33
Territoire(s), territorial(e) 25
Terrorisme 9
Transferts 46
Travail à domicile 56
Tribunal d'appel des anciens combattantws I-4
Tribunaux administratifs fédéraux 8,44
Troubles mentaux 14,15

U

Unité canadienne 45
Université Simon Fraser 12

V W X Y

Vérification interne 27,32,52,54
Vers une réforme : détermination de la peine, affaires correctionelles, mise en liberté sous condition 15
Victimes d'actes criminels 8,12,14,17,41,43,44
Victimes d'agression sexuelle 14
Victimes des crimes 46
Violence conjugale 14,26,45,46
Violence contre la femme 6,24
Violence familiale 6,7,11,14,25,26,42,43,45
Voie d'accès 54

Z

Zones extracôtières 15